

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du mardi 4 novembre 2025

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint


**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 8681

2^e séance 8729

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

30^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mardi 4 novembre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. **Souhaits de bienvenue** (p. 8684)

2. **Questions au gouvernement** (p. 8684)

AVENIR D'EXAION (p. 8684)

M. Éric Ciotti

M. Sébastien Lecornu, premier ministre

POUPÉES VENDUES PAR SHEIN
ET PÉDOCRIMINALITÉ (p. 8685)

M. Arnaud Bonnet

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de
la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

ABROGATION DE L'ACCORD DE 1968
AVEC L'ALGÉRIE (p. 8685)

Mme Marine Le Pen

M. Sébastien Lecornu, premier ministre

Mme Marine Le Pen

PLFSS (p. 8686)

M. Jérôme Guedj

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des
comptes publics

AVENIR DES MISSIONS LOCALES (p. 8687)

M. Stéphane Viry

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

M. Stéphane Viry

SHEIN (p. 8688)

Mme Olivia Grégoire

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises,
du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir
d'achat

SHEIN (p. 8689)

M. Emmanuel Grégoire

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises,
du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir
d'achat

PLF (p. 8689)

M. Fabien Di Filippo

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des
comptes publics

POUPÉES PÉDOPORNOGRAPHIQUES
VENDUES PAR SHEIN (p. 8690)

Mme Bénédicte Auzanot

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de
la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Mme Bénédicte Auzanot

ÉPARGNE SALARIALE (p. 8691)

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises,
du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir
d'achat

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (p. 8692)

M. Benoît Biteau

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroali-
mentaire et de la souveraineté alimentaire

M. Benoît Biteau

DÉCOUVERTS BANCAIRES (p. 8692)

M. Daniel Labaronne

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de
la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

SUSPENSION DE LA RÉFORME
DES RETRAITES (p. 8693)

M. Aurélien Pradié

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

GUERRE CIVILE AU SOUDAN (p. 8694)

Mme Nadège Abomangoli

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires
étrangères

Mme Nadège Abomangoli

ACCORD ENTRE L'UNION EUROPÉENNE
ET LE MERCOSUR (p. 8695)

Mme Sandra Delannoy

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroali-
mentaire et de la souveraineté alimentaire

Mme Sandra Delannoy

DÉCOUVERTS BANCAIRES (p. 8695)

Mme Karine Lebon

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de
la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Mme Karine Lebon

PLFSS (p. 8696)

M. Jean-Carles Grelier

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

DÉCOUVERTS BANCAIRES (p. 8696)

Mme Clémence Guetté

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Suspension et reprise de la séance (p. 8697)**3. Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026**
(p. 8697)

PRÉSENTATION (p. 8697)

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales

M. Hadrien Clouet, rapporteur de la commission des affaires sociales

Mme Anne Bergantz, rapporteure de la commission des affaires sociales

M. Gaëtan Dussausaye, rapporteur de la commission des affaires sociales

Mme Sandrine Runel, rapporteure de la commission des affaires sociales

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 8711)

Mme Élise Leboucher

M. Jean-Pierre Farandou, ministre

M. Thibault Bazin, rapporteur général

M. Éric Michoux (UDR)

M. Christophe Bentz (RN)

Mme Annie Vidal (EPR)

M. Hadrien Clouet (LFI-NFP)

M. Sacha Houlié (SOC)

Mme Justine Gruet (DR)

M. Hendrik Davi (EcoS)

M. Nicolas Turquois (Dem)

M. Frédéric Valletoux (HOR)

M. Stéphane Viry (LIOT)

Mme Karine Lebon (GDR)

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 8719)

M. Éric Michoux

Mme Joëlle Mélin

Mme Camille Galliard-Minier

M. Damien Maudet

M. Jérôme Guedj

Mme Justine Gruet

Mme Sandrine Rousseau

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 8727)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

SOUHAITS DE BIENVENUE

Mme la présidente. Je suis heureuse de souhaiter la bienvenue à nos collègues parlementaires participant au huitième atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones, organisé par l'Assemblée nationale du Québec avec le soutien de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. *(Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement. – Mmes et MM. les membres du gouvernement se lèvent également.)* Mesdames, bienvenue à vous.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au gouvernement.

AVENIR D'EXAION

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti. Monsieur le premier ministre, depuis son avènement, le pouvoir macroniste, que vous incarnez et que vous représentez, a bradé de nombreux fleurons de notre technologie et de notre industrie: Alstom, Technip, Latecoere en sont de tristes exemples. Aujourd'hui, EDF s'apprête à s'inscrire dans cette sombre perspective en cédant une de ses filiales stratégiques, Exaion, à la société américaine Mara. Cette vente au rabais marquerait un abandon supplémentaire de notre souveraineté énergétique, numérique et monétaire.

Pourtant, Exaion pourrait devenir l'une des pépites de demain, dans des domaines porteurs d'avenir et à haute valeur ajoutée: le calcul haute performance, l'intelligence artificielle et le minage des bitcoins. Avec ce rachat, la France perdra – perdrait, si vous n'intervenez pas – un atout stratégique dans la révolution technologique, industrielle et monétaire en cours. Pire, une clause de non-concurrence interdirait à EDF de relancer une activité similaire pendant deux ans. EDF et notre parc nucléaire constituent un trésor national, héritage du général de Gaulle, financé par des générations de Français. Le temps presse!

Monsieur le premier ministre, vous avez le pouvoir de bloquer cette vente. Je vous le demande solennellement: allez-vous brader un nouveau fleuron né du génie national ou allez-vous vous opposer à cette vente? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDR, dont certains députés se lèvent, ainsi que sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. Avant de répondre à votre question, j'aimerais rendre hommage au caporal Jimmy Gosselin du septième bataillon de chasseurs alpins de Varcès, mort tragiquement en servant courageusement au sein des forces armées guyanaises. *(Les députés de tous les groupes se lèvent et applaudissent longuement. – Les membres du gouvernement se lèvent aussi.)* Son décès vient rappeler à quel point l'opération Harpie est une mission intérieure dangereuse: malheureusement trop de nos soldats, affrontant le péril au service des Guyanaises, des Guyanais et de la nation française, viennent encore à être blessés ou tués. Merci pour vos applaudissements.

Monsieur Ciotti, soyons précis – le diable se niche dans les détails: Exaion n'est pas à vendre, heureusement. Le sujet est celui de l'augmentation de capital. En effet, nous avons souhaité – cela fera d'ailleurs sans doute l'objet d'un relatif consensus sur ces bancs – qu'EDF se concentre sur le financement du nucléaire, notamment de son nouveau nucléaire. Cela pose la question de l'avenir de cette start-up, filiale d'EDF. Je le répète, Exaion n'est pas à vendre.

M. Éric Ciotti. C'est pareil!

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. Non, ce n'est pas pareil! EDF restera au capital de cette entreprise.

M. Éric Ciotti. Mais minoritaire!

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. Même un actionnaire minoritaire – ce n'est pas encore décidé –, peut disposer d'un pouvoir de blocage et de protection – les gouvernements de gauche et de droite l'ont fait des centaines de fois ces vingt dernières années, ce qui prouve que c'est possible.

À quelles conditions cette augmentation de capital est-elle acceptable? C'est le cœur de votre question. C'est bien pour cela qu'une procédure dite investissements étrangers en France a été déclenchée depuis le mois de septembre. Elle permettra aux services de Bercy, au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, et à celles et ceux qui ont à connaître des questions numériques et énergétiques, d'émettre un avis et de poser des conditions à l'augmentation de capital.

Au cours de cette procédure, qui va prendre un certain temps – nous aurons une réponse d'ici la fin de l'année –, il est nécessaire d'objectiver et de documenter le caractère réellement critique des activités de l'entreprise. On a parfois considéré que certaines entreprises avaient un rôle critique dans la défense nationale avant de s'apercevoir, après un examen plus poussé, que ce n'était pas le cas – en tant qu'ancien ministre des armées, je suis bien placé pour le

savoir. Il convient également de préciser les conditions dans lesquelles cette affaire peut se faire – le ministre Roland Lescure ou moi-même en rendrons compte à la représentation nationale.

Permettez-moi d'ouvrir plus largement le débat. Sans exercer un droit de suite des discussions que nous avons eues la semaine dernière sur la fiscalité, cette situation nous interroge sur la disponibilité de capitaux français pour investir dans de telles entreprises. Nous serons amenés à revenir dans les prochaines semaines sur la question des fonds souverains, de la mobilisation de l'épargne des Français et de l'assurance vie – le travail engagé pour les entreprises liées à la défense nationale doit impérativement être accéléré pour l'ensemble des secteurs souverains.

Un des gros problèmes de l'Europe et de la France, c'est le manque de disponibilité des capitaux, qui crée des vulnérabilités et permet que des capitaux étrangers, tantôt chinois, tantôt en provenance du Golfe, tantôt américains, viennent au secours d'entreprises françaises qui n'ont pourtant pas spécialement envie de se donner à ces fonds. Nous devons donc trouver une solution au manque de capitaux disponibles. Nous allons protéger cette entreprise : EDF restera actionnaire et la procédure IEF, qui est une bonne procédure, fonctionnera. Mais derrière tout cela, il faudra bien traiter le mal à la racine et aborder, dans les prochains jours, la question de la disponibilité des capitaux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et HOR.*)

POUPÉES VENDUES PAR SHEIN ET PÉDOCRIMINALITÉ

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Bonnet.

M. Arnaud Bonnet. La répression des fraudes a lancé l'alerte et mis au jour le scandale des poupées pédo-criminelles – il n'y a pas d'autre mot –, vendues sur le site de Shein, dont M. Castaner, ancien ministre macroniste, a été le promoteur. Voyez l'importance des services publics.

La pédocriminalité s'épanouit en France ! La Ciivise tente de nous alerter depuis plusieurs années. Elle a produit quatre-vingt-deux préconisations qui ne sont toujours pas effectives. Qu'attendez-vous ? Dans notre pays, chaque année, 160 000 enfants, soit trois élèves par classe, sont victimes de violences sexuelles. Chaque jour perdu est le témoin de notre culpabilité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et SOC ainsi que sur quelques bancs du groupe GDR.*)

Shein est le produit le plus abouti du capitalisme et du libéralisme débridé. On voit avec ces poupées que la pédocriminalité est banale : un autre produit bas de gamme à vendre, à côté de pantalons et de T-shirts, offre aux pédo-criminels une occasion de s'entraîner tranquillement chez soi, avant de passer à l'acte sur des enfants. Oui, Shein a retiré ces poupées infâmes de la vente, mais seulement en France. Étant donné l'expansion des VPN, cela veut dire en réalité que les violeurs d'enfants en France pourront continuer de les acheter dans tous les autres pays du monde – l'association Mouvement Enfants l'a montré.

Pourquoi des poupées décrites comme – attention, les termes risquent de choquer – « poupée sexuelle », « jouets de masturbation masculine avec corps érotique et vrais vagin et anus », « poupée fantastique pour hommes solitaires », peuvent-elles être vendues chez nous ? Nous sommes le pays où un homme comme Joël Le Scouarnec a sévi pendant trente ans et violé des centaines d'enfants – d'ailleurs, fait sordide, il avait ce type de poupées chez lui.

Et c'est dans ce même pays, pour la première fois au monde, que Shein a choisi de s'implanter, demain, dans l'un des plus grands magasins de Paris, le BHV ! Quelle vitrine pour notre culture ! Nous en sommes donc arrivés là : sacrifier nos enfants sur l'autel du marché à tout prix.

Monsieur Lescure, comment pouvez-vous, avec tout ce que l'on sait sur les conditions inhumaines de travail, les produits qui ne sont pas aux normes européennes, et maintenant, la promotion abjecte de la pédocriminalité, laisser cette enseigne s'installer chez nous ? (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes EcoS, EPR, LFI-NFP, SOC, Dem et HOR, dont les députés se lèvent, ainsi que sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Au fond, nous sommes tous gênés par l'explosion depuis quelques années de la fast fashion, la mode ultrarapide. Ce sujet a été pris à bras-le-corps par le gouvernement, qui a créé une taxe sur les petits colis et mené un combat au niveau européen pour en taxer les arrivées. Dans cette Assemblée, Anne-Cécile Violland a déposé une proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile.

Mais là, nous parlons de quelque chose de complètement différent. En mettant en ligne les poupées que vous avez fort bien décrites – malheureusement –, Shein a dépassé les bornes.

M. Antoine Vermorel-Marques. Fermez la plateforme !

M. Roland Lescure, ministre. Je remercie le ministre Serge Papin – il aura certainement l'occasion de s'exprimer dans le cadre de ces questions – et ses équipes. Si nous parlons de cela aujourd'hui, c'est que les équipes de la répression des fraudes ont été exemplaires pour identifier ces biens et intervenir tout de suite auprès de la plateforme pour qu'elle les retire. (*Les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

Je veux être très clair : vous avez voté une loi qui affirme clairement qu'en aucun lieu, l'apologie du terrorisme, le trafic de stupéfiants et la pédocriminalité n'ont leur place sur les réseaux de vente, quels qu'ils soient – *a fortiori* sur une plateforme dont on sait qu'elle s'adresse en premier lieu à des adolescents et à de jeunes adultes. Cette loi, nous l'appliquons ! Je le répète, les plateformes qui vendent ce type de produits n'ont pas leur place en France.

M. Antoine Vermorel-Marques. Il faut les fermer !

M. Roland Lescure, ministre. Si ces comportements venaient à se reproduire (*Murmures et exclamations sur divers bancs*), notre main ne tremblerait pas : nous demanderions aux fournisseurs d'accès à internet de couper tout accès de ces plateformes au marché français.

ABROGATION DE L'ACCORD DE 1968 AVEC L'ALGÉRIE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marine Le Pen.

Mme Marine Le Pen. Monsieur le premier ministre, le 5 juillet 1962, l'Algérie prenait son indépendance. Le 30 octobre 2025, la France affirmait enfin la sienne. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) Après cinquante-sept ans d'un accord anachronique, peu glorieux pour l'Algérie et léonin pour la France, il était temps de purger les reliquats d'une situation coloniale. (*Mêmes mouvements.*)

Mme Danielle Simonnet. Nostalgie!

Mme Marine Le Pen. Les patriotes algériens devraient se réjouir de notre vote : rien n'a jamais justifié qu'un grand pays comme l'Algérie ne soit pas traité par la France comme tous les autres pays du monde et se trouve dans la situation humiliante de bénéficier d'une sorte de régime de discrimination positive de la part de l'ancienne puissance coloniale. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Philippe Brun. Avec vous, surtout négative!

Mme Marine Le Pen. L'Assemblée nationale française est également venue mettre fin à un accord dicté...

M. Philippe Brun. Par le général de Gaulle!

Mme Marine Le Pen. ...en son temps par un certain patronat sans scrupule qui cherchait à disposer d'une main d'œuvre venue d'ailleurs pour travailler à bas prix dans des conditions bien souvent peu reluisantes.

M. Jean-Paul Lecoq. Vos amis!

Mme Marine Le Pen. Ce vote est donc le symbole du changement d'époque et, pour les travailleurs algériens comme pour les travailleurs français, celui du retour à une morale sociale élémentaire. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ce vote de l'Assemblée va également permettre au gouvernement de nous montrer si vos déclarations, monsieur le premier ministre, sur la reconnaissance du Parlement relèvent d'une adhésion réfléchie ou d'un élément de langage, d'un changement réel de mentalité ou d'un effet de manche déployé dans le but de neutraliser certains députés apeurés à l'idée de retourner devant les électeurs. Monsieur Lecornu, je veux croire en votre honnêteté et, monsieur le premier ministre, je veux croire en votre sincérité. Puisque vous avez conditionné la légitimité de votre ministère à la reconnaissance explicite d'un régime parlementarisé, ma question sera simple : comment et sous quel délai comptez-vous mettre en application le vote de l'Assemblée nationale qui décide pour la France d'abroger l'accord de 1968 avec l'Algérie? (*Les députés des groupes RN et UDR se lèvent et applaudissent.*)

Mme Sandrine Rousseau. Jamais!

Mme la présidente. La parole est à M. le premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. Avant de vous répondre précisément sur le fond, deux points de méthode.

Dans mes anciennes fonctions de ministre des armées, je me suis fixé une règle, que je continue à m'appliquer comme premier ministre : ne jamais faire de l'Algérie un sujet de politique intérieure en France (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et HOR ainsi que sur quelques bancs du groupe EPR.*), d'autant plus qu'il est arrivé que la France devienne un sujet de politique intérieure en Algérie. Je souhaite qu'on puisse avancer sur ce chemin.

Le deuxième point concerne la Constitution de 1958, que nous respectons tous. Elle prévoit que les traités et les accords relèvent de la compétence de l'exécutif...

M. Jean-Paul Lecoq. Elle ne le sait pas, elle n'a jamais gouverné! Par contre, Édouard Philippe le savait, il a été premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. ...et qu'il revient ensuite à l'Assemblée nationale de les ratifier par son vote. Ce qui a été voté est une résolution et seulement une résolution. Cela ne signifie pas que le gouvernement de la République ne prend pas acte du vote de l'Assemblée nationale...

Mme Marine Le Pen. Je ne crois pas!

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. ...mais ne faisons pas de cette résolution ce qu'elle n'est pas.

M. Thierry Tesson. Courage, fuyons!

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. Sur le fond, je ne crois pas à l'abrogation de cet accord mais plutôt à sa renégociation.

M. Thierry Tesson. Eh bien!

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. Soyons précis : il y a déjà eu trois renégociations dans l'histoire, deux menées par des gouvernements de gauche et une autre par un gouvernement de droite. Cet accord est caduc, il n'est plus complètement à jour au regard des attentes des deux parties.

La feuille de route que je propose est de repartir de la décision de renégocier cet accord qu'a proposée le comité intergouvernemental de haut niveau d'octobre 2022, entre la France et l'Algérie. Nous savons tous ce qu'il s'est passé depuis, avec les différentes pannes et freins dans la relation entre la France et l'Algérie.

Je considère qu'il faut remettre cette négociation sur la table en partant de nos intérêts plus globaux. Il n'y a pas que la question migratoire, mais aussi celles de la lutte contre le terrorisme, de la coopération en matière de sécurité, de la pression terroriste qui monte au Sahel, de la sécurité maritime, mais aussi les questions économiques. Le moment est venu d'avoir une approche beaucoup plus globale de la relation bilatérale.

Je vous rejoins sur le respect de la souveraineté de l'Algérie. Quels que soient nos désaccords avec les gouvernements algériens, nous devons être capables de mener une discussion exigeante et protectrice de nos intérêts.

On sait que ces choses peuvent prendre du temps. (*« Ah! » sur plusieurs bancs du groupe RN.*) La renégociation doit donc démarrer le plus vite possible. Il revient au ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et aux ministres de l'intérieur et des armées pour ce qui les concerne, d'arrêter une méthodologie avec leurs homologues.

On ne peut pas évoquer cette question sans citer le cas de nos compatriotes Christophe Gleizes et Boualem Sansal. (*Applaudissement sur plusieurs bancs des groupes EPR, LFI-NFP, SOC, Dem et GDR. – Quelques députés du groupe EPR se lèvent pour applaudir.*) L'ensemble des services de l'État, notamment ceux de notre diplomatie sont mobilisés et poursuivent leurs efforts pour obtenir leur libération.

L'Algérie n'est donc pas un sujet de politique intérieure, mais un sujet bilatéral de respect qu'il convient de traiter avec beaucoup de sang froid pour nous permettre d'avancer. Vous avez parlé d'histoire, il y a aussi une réalité, celle de la géographie, que nous ne pouvons pas mettre de côté. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem. – Mme Marie-Agnès Pousier-Winsback applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marine Le Pen.

Mme Marine Le Pen. La renégociation, c'est votre avis personnel mais ce n'est pas ce qu'a voté l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Frédéric Boccaletti. Exactement!

PLFSS

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Guedj.

M. Jérôme Guedj. Monsieur le premier ministre, cette année marque le quatre-vingtième anniversaire de la sécurité sociale et nous allons débiter tout à l'heure l'examen du PLFSS, un texte essentiel pour l'ensemble de nos concitoyens. Mais à vrai dire, au moment où nous débutons, nous ne savons pas exactement où nous allons. Il n'y a pas de 49.3, tant mieux, mais nous avons quand même besoin de quelques clarifications.

Nous avons accepté par notre non-censure de permettre à ce débat de se déployer. Votre texte a abandonné la suppression de deux jours fériés et la réforme de l'assurance chômage, c'est heureux, et vous vous êtes engagé à suspendre la réforme des retraites jusqu'au 1^{er} janvier 2028, y compris pour les carrières longues. Mais au nom du pouvoir d'achat, préoccupation première de nos concitoyens, nous devons vous dire notre opposition ferme à l'année blanche pour toutes les pensions et toutes les prestations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Vous vous êtes d'ores et déjà engagé dans ce sens.

Au nom de notre amour de l'hôpital public, nous défendons le renforcement de l'Ondam hospitalier d'au moins 1 milliard supplémentaire. (*Mêmes mouvements.*) Au nom de notre attachement à l'universalité de la sécurité sociale et au nom de la protection des classes moyennes et des classes populaires, nous voulons vous redire notre opposition farouche au doublement des franchises médicales. (*Mêmes mouvements.*) C'est de votre seul ressort car cela se fait par décret.

De la même manière, fragiliser le salaire des apprentis, plafonner les indemnités journalières, pénaliser les tickets restaurant et les chèques vacances, nous ne pourrions l'accepter.

Nous sommes lucides, pour renoncer à ces mesures injustes, il faut dégager d'autres économies et mieux lutter contre la fraude. Nous y sommes prêts. Mais surtout, et je le dis avec solennité, il faut mobiliser de nouvelles recettes pour la sécurité sociale. Des propositions sont sur la table, notamment sur la CSG capital, qui ne pourront prospérer sans votre assentiment.

M. Sylvain Berrios. Vous avez bien travaillé hier ! Où étiez-vous ?

M. Jérôme Guedj. Monsieur le premier ministre, nous avons besoin de cette clarification avant d'entrer dans les débats, amendement par amendement ; sinon, il n'y aura pas d'atterrissage global. Vous n'êtes ni spectateur ni arbitre de ces débats : vous en êtes un acteur essentiel en tant que chef de votre majorité relative.

M. Sylvain Berrios. Vous êtes pleinement minoritaires !

M. Jérôme Guedj. Ne vous en déplaise, vous en êtes un acteur essentiel et nous avons besoin que vous l'entraîniez dans la construction de ce nécessaire compromis.

Quel niveau de recettes êtes-vous prêt à avaliser dans ce PLFSS ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Louis Boyard. Quelle comédie !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. Il est effectivement très important, quand on construit un budget, qu'il soit de l'État ou de la sécurité sociale, de ne pas détacher les recettes des dépenses et les dépenses des recettes. Il se trouve que la Lolf nous amène à étudier d'abord les recettes. Le premier ministre l'a

indiqué, nous serons évidemment ouverts pour accompagner toutes les mesures, justes, proportionnées et efficaces visant à réduire le déficit de la sécurité sociale – il ne peut pas rester à 23 milliards, comme cette année. Les mesures sur les recettes qui seront discutées concernent les niches sociales, la CSG patrimoine, le gel des barèmes, la participation des complémentaires et celle des assurés qui en ont les moyens.

Avec le premier ministre et mes collègues Stéphanie Rist et Jean-Pierre Farandou, nous voyons déjà émerger, du côté des dépenses mais aussi des recettes, des compromis possibles. Je pense à l'hôpital, notamment avec le renforcement de l'Ondam hospitalier, aux retraites, avec les enjeux d'indexation et de suspension, aux outre-mer, avec les évolutions de la loi Lodeom, aux minima sociaux, qui doivent effectivement être revalorisés, au travail, avec les heures supplémentaires et le soutien aux apprentis. Qu'il s'agisse de la lutte contre la fraude, des mesures d'économie, des compromis sont possibles. Les recettes, vous l'avez dit, doivent aussi faire l'objet de compromis collectifs.

Nous n'en sommes qu'à la première lecture. Notre conviction, c'est qu'au gouvernement, nous sommes au service des parlementaires,...

M. Jean-François Coulomme. Commencez par respecter notre vote !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...nous facilitons l'émergence du compromis. Nous avons bien en tête que nous devons être attentifs à deux choses : bien partager l'effort et rendre notre modèle social soutenable – pour chacun et dans le temps. Nous pourrions y parvenir si tout le monde veut y arriver. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

AVENIR DES MISSIONS LOCALES

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Viry.

M. Stéphane Viry. Alors que le chômage repart à la hausse, avec une hausse de 1,6 % au troisième trimestre, alors que notre pays cherche à redresser ses comptes et à relancer sa production, un paradoxe s'installe : on parle beaucoup d'économies, mais on oublie la première richesse de la France, à savoir le travail. Or 6 millions de Français sont privés d'emploi et cette inactivité coûte 48 milliards d'euros chaque année à notre pays. Ce chiffre devrait à lui seul nous réveiller en ces temps budgétaires.

Je voudrais également que nous pensions à nos apprentis et à nos entreprises, auxquels on retire l'exonération de cotisations sociales, ainsi qu'aux structures d'insertion par l'activité économique, dont les moyens seront amputés de 14 %, menaçant près de 20 000 emplois.

Je voudrais surtout m'adresser à la jeunesse de France, cette jeunesse qui doute, cherche sa place, parfois ne la trouve pas, est parfois éloignée du travail et de la société. Aujourd'hui, plus de 600 000 jeunes sont en errance, victimes d'un échec ou d'un manque de chance. Nous ne pouvons pas les abandonner.

Les missions locales, elles, ne les abandonnent pas. Elles sont la première porte d'entrée vers l'emploi ; un service public de proximité, humain et ancré dans nos territoires.

Après l'éducation nationale, elles sont le deuxième réseau à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en France. Elles incarnent tout simplement l'espoir républicain pour des milliers de jeunes. Pourtant, monsieur le premier ministre, vous saignez leurs moyens dans votre budget pour 2026 avec une diminution de 13 % de leur financement l'année

prochaine et de 20 % en deux ans. Ma question est simple : souhaitez-vous supprimer les missions locales ? Autre question, de fond : quelles solutions envisagez-vous durablement pour l'insertion professionnelle des jeunes ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT et SOC ainsi que sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – M. Stéphane Peu applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Je connais votre engagement pour le travail, nous avons échangé sur ce sujet hier en commission. Le ministère du travail et des solidarités pilote de très nombreux dispositifs pour permettre le retour vers l'emploi de ceux qui en sont privés.

Je tiens à remercier d'ailleurs tout particulièrement les équipes et les conseillers de France Travail, les missions locales, que vous avez évoquées, et les Cap emploi, qui accompagnent chaque jour les demandeurs d'emploi, les jeunes en particulier. Je sais que les missions locales sont plus particulièrement destinées à accompagner les jeunes et les travailleurs handicapés dans leur parcours de réinsertion. Le contexte budgétaire de la sécurité sociale, à propos duquel la Cour des comptes a publié un rapport, nous oblige à envisager un effort de redressement sur l'ensemble de ces dispositifs. Je vous rassure, les missions locales resteront au cœur de notre action pour l'insertion, particulièrement celle des jeunes.

Je sais qu'un autre dispositif, très important pour les populations encore plus éloignées de l'emploi, vous tient à cœur, celui des Territoires zéro chômeur de longue durée. Le rapport d'évaluation sera bientôt disponible et je suis prêt à poursuivre nos échanges et à travailler avec vous à un prochain projet de loi.

M. Sébastien Chenu. C'est tellement vide !

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Viry.

M. Stéphane Viry. Je crains une stratégie d'étouffement à moyen terme des missions locales, qui conduirait à la baisse durable de la qualité de leurs prestations. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT et SOC.*)

SHEIN

Mme la présidente. La parole est à Mme Olivia Grégoire.

Mme Olivia Grégoire. Depuis plusieurs années, notre pays assiste impuissant à la montée d'un géant sans foi ni loi, qui piétine l'intégralité des règles de notre commerce, dévore un par un les emplois comme les entreprises d'habillement et trompe délibérément les consommateurs. Ce géant sans foi ni loi porte un nom, il s'appelle Shein.

M. Nicolas Meizonnet. Castaner !

Mme Olivia Grégoire. Mon collègue écologiste a rappelé cette terrible affaire signalée à la justice de vente de poupées sexuelles à apparence enfantine, mais n'oublions pas la condamnation à une amende record de quelque 40 millions pour pratiques commerciales trompeuses. N'oublions pas non plus que l'OCDE a épinglé Shein pour non-respect des droits humains et de ses engagements environnementaux et pour une transparence largement insuffisante.

Pendant que nos artisans, nos créateurs et nos commerçants se démènent pour continuer à produire en France, pour faire vivre nos centres-villes, pour payer leurs charges et

respecter les normes, Shein s'offre une vitrine de prestige au cœur du BHV à Paris. Quand Shein augmente ses ventes de quelque 58 % en 2023, les défaillances des commerces d'habillement augmentent de 51 %.

Pourtant, nous ne sommes pas condamnés à l'immobilisme : la loi française, le code pénal, les conventions internationales et l'Europe – avec le règlement sur les services numériques, le DSA – nous offrent des outils.

La France peut et doit mobiliser les autorités irlandaises, pour obtenir des sanctions immédiates et imposer la mise en conformité de la plateforme, à l'instar des actions entreprises à l'encontre de Vinted.

Il est temps de rétablir l'ordre économique : ce n'est pas à ces géants de faire la loi, mais aux représentants du peuple français. Je n'ai qu'une question : qu'attendons-nous pour interdire définitivement l'accès de Shein à notre pays ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem, HOR et LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. Nous faisons face à une plateforme condamnée à plus de 190 millions d'euros d'amendes ces derniers mois pour des faits de tromperie commerciale.

M. Laurent Wauquiez. Il faut l'interdire, la fermer !

M. Serge Papin, ministre. La non-conformité des produits atteint des volumes sans commune mesure avec le commerce physique. Ce week-end, la DGCCRF, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, dont je salue moi aussi l'action, a signalé l'intolérable : la vente de poupées pédopornographiques. L'affaire est désormais entre les mains de la justice.

M. Antoine Vermorel-Marques. Il faut fermer la plateforme !

M. Serge Papin, ministre. Les responsables de la plateforme se félicitent d'avoir retiré en vingt-quatre heures ces poupées à la vente en France, mais continuent de les proposer chez nos voisins : c'est quand même grave !

M. Michel Herbillon. Quelle est votre décision ?

M. Serge Papin, ministre. Chez les plateformes comme Shein, Temu, – mais il y en a d'autres ! –, la non-conformité n'est pas l'exception, mais la règle. La tromperie et le contournement sont les fondements de leur *business model* : ils peuvent faire des prix bas car ils ne respectent rien !

Dans notre pays, il nous arrive de fermer un restaurant dont l'hygiène est défaillante. En comparaison, il n'est pas normal de voir fonctionner une plateforme qui vend, en France ou ailleurs, des produits pédopornographiques. Nous devons donc réfléchir ensemble à la manière de faire évoluer les moyens juridiques dont dispose l'État pour faire face à cette menace...

M. Antoine Vermorel-Marques. Il ne faut pas réfléchir, il faut juste fermer la plateforme !

M. Michel Herbillon. Quelle décision ?

M. Serge Papin, ministre. ...sans attendre qu'elle se répète, car il est sûr qu'elle se répètera.

M. Dominique Potier. Ça s'appelle le devoir de vigilance !

M. Serge Papin, ministre. Par ailleurs, vous le savez pour avoir été ministre avant moi, ces plateformes posent également un problème de concurrence déloyale. Elles pratiquent le dumping : si le rideau des commerces tombe dans nos villes, c'est de leur faute ! (*Brouhaha.*)

Mme la présidente. Merci de conclure, monsieur le ministre !

M. Serge Papin, ministre. Si des produits non conformes arrivent en France, c'est de leur faute ! (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de M. le ministre, qui fait signe qu'il souhaite poursuivre son propos.*)

Mme la présidente. C'est fini, je suis désolée. Vous disposez de deux minutes, je vous remercie de vous plier aux règles de l'Assemblée nationale.

M. Serge Papin, ministre. Mais le sujet est important !

Mme la présidente. Bien sûr, mais toutes les questions des parlementaires et toutes les réponses des ministres sont importantes. (*Applaudissements.*)

SHEIN

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Grégoire.

M. Emmanuel Grégoire. Monsieur le ministre, pendant que vous réfléchissez, des entreprises vendent en France des poupées à l'effigie de nos enfants. Ce qui se joue ici n'est pas un simple différend commercial ; c'est une bataille qui porte sur le modèle de société que nous souhaitons, pour nous et nos enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs des groupes Dem et LIOT.*)

En 2023, le groupe socialiste a saisi l'OCDE à propos de Shein : son rapport publié fin septembre a confirmé les graves manquements de l'entreprise. Combien de temps cela va-t-il durer ? Combien de temps cette plateforme profitera-t-elle de notre impuissance et pourra-t-elle nous marcher dessus ? (*Mêmes mouvements.*)

Ce matin, sur les ondes de RTL, le propriétaire du BHV a confessé qu'après la révélation de la vente de poupées pédopornographiques sur le site de Shein, il avait « réfléchi » à renoncer au partenariat : réfléchi, pas agi, pas refusé. Il a pesé la honte et l'indignité sur la balance du profit.

M. Damien Girard. Honteux !

M. Emmanuel Grégoire. On nous dit que la provenance des produits sera vérifiée. Qui peut encore, sérieusement, prononcer ces mots en parlant de l'empire de l'ultrafast fashion ? Payer un tee-shirt à 2 euros, c'est payer pour la destruction de milliers de vies humaines et de notre planète. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes DR, EcoS, Dem et LIOT. – Mme Karine Lebon applaudit également.*)

Il faut bien comprendre que deux mondes s'affrontent : d'un côté, l'empire du jetable, de la déshumanisation et de la marchandisation à outrance ;...

M. Julien Odoul. C'est le modèle économique !

M. Emmanuel Grégoire. ...de l'autre, un monde de respect, notre monde, celui qui a bâti nos ateliers, nos rues, nos solidarités, nos sociétés et nos luttes sociales.

Il faut savoir dire stop à l'horreur plutôt que de vivre l'impuissance de se faire marcher dessus ; dire non à l'idée que la France devienne la salle d'exposition du pire modèle économique de l'histoire et de la planète (*Applaudissements*

sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe Dem) ; dire non à ceux qui pensent que l'argent décide de tout et que la République doit se taire, ou pire, qu'elle est contrainte à l'impuissance et au silence.

Notre rôle est de protéger les Françaises et les Français. Leur dignité n'est pas négociable, celle des ouvriers de la planète non plus. (*Les députés du groupe SOC se lèvent et applaudissent vivement. – Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS, Dem, LIOT et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. En effet, personne ne comprend l'ouverture d'une boutique Shein. D'ailleurs, je constate que le groupe Galeries Lafayette a annoncé la rupture de son partenariat avec la Société des grands magasins, qui exploite le BHV. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, Dem et HOR.*) Je pense que cette décision va peser.

Après les révélations de ces derniers jours, on ne peut qu'être effaré. En ce qui concerne l'ouverture de l'espace Shein prévue demain, les services de mon ministère et ceux de la DGCCRF, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes seront très vigilants s'agissant des produits qui y seront proposés.

M. Laurent Wauquiez. Fermez Shein, c'est ça qu'on attend !

M. Serge Papin, ministre. Plus globalement, vous connaissez les actions du gouvernement pour lutter contre ces plateformes : la création d'une taxe de 2 euros par article et le triplement des prélèvements sur leurs produits, afin de protéger les consommateurs. Enfin, nous allons poursuivre avec vous le travail pour aboutir à une proposition de loi sur l'ultrafast fashion. Je suis déterminé et j'ai conscience des actions qu'il faut conduire. Il faut aussi éveiller les consciences et examiner tous les aspects juridiques. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Laurent Wauquiez. C'est de la blague !

M. Serge Papin, ministre. Nous sommes conscients de notre devoir de vigilance et nous sommes à la tâche. Le consommateur se demande quel produit il veut et le citoyen se demande dans quel pays il veut vivre.

M. Alexandre Portier. La France n'a pas besoin de Shein !

M. Serge Papin, ministre. Or – vous avez raison de le rappeler – le pays dans lequel nous voulons vivre n'est pas en vente sur Shein ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

M. Nicolas Meizonnet. Ça décoiffe !

PLF

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

M. Fabien Di Filippo. Mieux rémunérer le travail, mettre fin à l'assistanat (« Ah ! » sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et GDR), refuser toute hausse d'impôt, baisser les dépenses et le train de vie de l'État : la droite républicaine a voulu ce débat budgétaire, pour éviter aux Français et à notre économie une impasse politique ruineuse et obliger tous les groupes politiques à assumer leurs propositions de fond pour l'avenir du pays.

Mme Anna Pic. On assume !

M. Fabien Di Filippo. Au terme des débats, si le budget devait s'appliquer par ordonnance ou par loi spéciale, c'est vous, monsieur le premier ministre, qui choisirez les mesures conservées dans la copie finale.

Notre groupe revendique des victoires importantes pour la France qui travaille, (*M. Jean-François Coulomme rit*),...

M. Hervé de Lépinou. Grâce à qui ?

M. Fabien Di Filippo. ...comme la défiscalisation des heures supplémentaires ou l'absence d'augmentation de l'impôt sur le revenu.

Cependant, le vote de 40 milliards d'euros d'impôts nouveaux, sur les ménages mais surtout sur les entreprises, obtenu d'ailleurs par l'alliance baroque des groupes situés aux extrémités de cet hémicycle (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Exclamations sur les bancs des groupes RN et LFI-NFP*) est inacceptable. En effet, le taux de prélèvement obligatoire dépasserait les 45 %, soit plus que sous François Hollande.

Au-delà des slogans populistes, l'augmentation de n'importe quel impôt se répercute toujours en bout de chaîne sur le contribuable ou le consommateur.

M. Antoine Léaument. Vous êtes de droite !

M. Fabien Di Filippo. Quand comprendrons-nous enfin que sauver notre modèle social passera par le soutien de nos entreprises et de nos travailleurs, et non par l'alourdissement de leur fardeau ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*) Comment accepter que nos concitoyens passent des nuits blanches, renoncent à investir ou à embaucher à cause de la teneur de nos débats ? Quels que soient la situation et le chantage de la gauche, comment expliquer qu'il y ait encore des cas où reprendre un travail rapporte moins que l'inactivité ?

Mme Ayda Hadizadeh. C'est faux !

M. Fabien Di Filippo. Comment comprendre que votre gouvernement souhaite finalement revaloriser les aides sociales, alors qu'il refuse de se prononcer clairement sur notre proposition d'allocation sociale unique plafonnée à 70 % du smic ?

Êtes-vous prêt à refuser enfin la folie et les facilités du matraquage fiscal, et à soutenir nos propositions d'économies fortes pour revaloriser le travail et encourager les entreprises françaises ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. C'est le moment, en effet, de dresser un premier bilan des travaux entamés il y a une dizaine de jours. Vous m'interrogez sur les impôts ; évidemment, on ne peut pas penser les recettes sans les dépenses et on ne peut pas penser la fiscalité sans les économies à réaliser.

Si l'on examine les mesures votées depuis dix jours, on constate que certains impôts ont augmenté et que d'autres ont diminué : pour les ménages, c'est une baisse de 4,5 milliards d'euros, pour les PME, de 3 milliards. C'est la réalité des votes dans cet hémicycle.

Je ne tiens pas compte ici de ce que j'appelle les illusions – je veux parler des 35 milliards d'impôt sortis du chapeau de certains, qui pensent qu'ils pourraient voir le jour.

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Ces illusions sont contraires à notre constitution, au droit international et à tout ce que nous voulons collectivement. Elles sont contraires à la boussole qui nous a tous guidés pendant ces débats – je vous remercie d'ailleurs de l'avoir globalement suivie. (*Mmes Danielle Brulebois et Annaïg Le Meur applaudissent.*)

M. Kévin Pfeffer. Eh bien, alors ?

M. Thierry Tesson. Donc, les députés ne servent à rien ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Cette boussole, c'est la protection de l'emploi des Français et de l'appareil productif et industriel, et c'est le principe selon lequel le travail doit payer. Vous avez fait des propositions. Certaines ont été adoptées, d'autres non : c'est le débat parlementaire.

Nous pouvons encore progresser ensemble sur un point : je ne crois pas que nous devrions nous résigner à l'idée selon laquelle nous ne parviendrons pas à trouver un compromis.

M. Thierry Tesson. Quelle puissance !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. En tout cas, le gouvernement ne se résigne pas à un constat d'échec. Nous voulons, avec vous, continuer à bâtir le compromis que vous déciderez pour le pays.

La loi spéciale ou les ordonnances ne constituent ni notre objectif ni la destination du chemin que nous avons passé des jours et des nuits à tracer ensemble – un chemin qui doit être positif pour le pays, pour l'emploi et pour les Français.

Enfin, s'agissant de la lutte contre la fraude et du projet d'allocation sociale unifiée, vous connaissez les engagements du premier ministre et du gouvernement. Ces questions seront débattues dans l'hémicycle ces prochains jours. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback applaudit également.*)

Mme Natalia Pouzyreff. Bravo !

POUPÉES PÉDOPORNOGRAPHIQUES VENDUES PAR SHEIN

Mme la présidente. La parole est à Mme Bénédicte Auzanot.

Mme Bénédicte Auzanot. Le 1^{er} novembre, la DGCCRF, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a signalé à la justice la vente de poupées sexuelles d'apparence enfantine, après avoir constaté leur présence sur le site chinois de vente en ligne, Shein. Le caractère pédopornographique de ces poupées ne fait aucun doute. Hier, sur l'autre site chinois de commerce en ligne, AliExpress, des poupées, également à caractère pédopornographique, étaient toujours en vente ou venaient d'être retirées.

On aimerait croire qu'il s'agit là d'un scandale sans précédent. Il n'en est rien, hélas. En 2020 déjà, l'entreprise Amazon avait été dénoncée pour la vente de poupées enfantines à caractère sexuel. Cinq ans plus tard, il semble qu'aucune action efficace n'ait été entreprise pour interdire ces ventes abjectes, qui piétinent la morale et méprisent toute forme de décence commune.

Le président de la République avait annoncé que la protection de l'enfance serait l'enjeu majeur de son deuxième quinquennat. Nous sommes en 2025 ; là encore, la Macronie n'aura été que communication.

Je souhaite connaître les sanctions qui frapperont les sociétés Shein et AliExpress, le délai dans lequel les listes d'acheteurs seront remises aux forces de police, et surtout les mesures que le gouvernement va prendre sans tarder, afin que de tels faits ne puissent plus jamais se reproduire sur une plateforme de commerce en ligne accessible en France. Vous venez d'affirmer que votre main ne tremblera pas : nous attendons des actes forts.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. S'il y a un sujet sur lequel on peut éviter les polémiques, c'est bien celui-là. Il est en effet très grave.

M. Julien Odoul. Il n'y a pas de polémique !

M. Roland Lescure, ministre. Ce sont des agents de l'État qui ont identifié la fraude vendredi, et celui qui a immédiatement saisi la justice, c'est le ministre Papin.

M. Nicolas Meizonnet. C'est Castaner qui vous a donné le tuyau ?

M. Roland Lescure, ministre. Évitions les polémiques. Qu'a fait le gouvernement ?

M. Laurent Jacobelli. Oui, qu'a-t-il fait ?

M. Roland Lescure, ministre. En 2024, une loi a été adoptée au sein de cet hémicycle.

Mme Hanane Mansouri. La loi Cohn-Bendit ?

M. Roland Lescure, ministre. Je ne sais pas si vous avez voté pour ou contre mais la majorité, elle, a voté pour.

M. Kévin Pfeffer. Vous voulez une médaille ?

M. Roland Lescure, ministre. Cette loi a complété le dispositif juridique qui me permet de tenir les propos par lesquels j'ai répondu à une précédente question : si ces comportements étaient répétés, notre main ne tremblerait pas et nous appliquerions la loi.

M. Laurent Wauquiez. Elle tremble déjà !

M. Roland Lescure, ministre. Je vous le confirme : nous ne tremblons pas et nous respecterons, contrairement à ces acteurs de vente en ligne, la loi que vous avez votée.

M. Laurent Wauquiez. Quelle lâcheté !

M. Nicolas Meizonnet. Je préférerais Le Maire !

M. Roland Lescure, ministre. Si ces comportements venaient à se reproduire et que de tels produits n'étaient pas retirés dans les vingt-quatre heures, nous serions en droit de demander aux fournisseurs d'accès de couper l'accès de ces plateformes à la France.

M. Julien Guibert. Il n'y a pas de contrôle aux frontières !

M. Roland Lescure, ministre. Nous avons saisi l'Arcom, le gendarme du numérique. (« Ah ! » et rires sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.) Je m'attendais à cette réaction. Le rôle de l'Arcom est très important. Ne vous en déplaise, c'est une autorité indépendante (*M. Laurent Jacobelli s'esclaffe*) qui a pour mission de protéger les consommateurs. Vous pouvez bien en rire ! Nous disposons d'un arsenal précis, complet, et nous nous en servirons. J'espère que ni les juges ni l'Arcom n'auront la main qui tremble ; en tout cas, celle du gouvernement ne tremblera pas.

Mme la présidente. La parole est à Mme Bénédicte Auzanot.

Mme Bénédicte Auzanot. Cela fait déjà deux fois que votre main ne devait pas trembler ; nous espérons que la troisième fois vous saurez agir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.*)

ÉPARGNE SALARIALE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback. Monsieur le ministre du pouvoir d'achat, vous avez proposé, il y a quelques jours, de revoir la fiscalité de l'intéressement pour que les Français puissent l'utiliser plus facilement dans leur consommation quotidienne. Autrement dit, vous voulez inciter les Français à puiser dans leur épargne salariale pour boucler leurs fins de mois. Cette proposition étonne les députés du groupe Horizons & indépendants.

Les salariés que je rencontre, de Fécamp à Bolbec et dans toute ma circonscription, me disent tous la même chose : ils veulent vivre de leur travail, pas de leur épargne. Ils veulent que leur salaire augmente, que le travail paie mieux, qu'il y ait moins de différence entre le brut et le net sur leur bulletin de salaire. Les chefs d'entreprise, eux, me disent qu'ils aimeraient bien augmenter les salaires, mais qu'ils sont étouffés par les charges, par les normes...

M. Jean-François Coulomme. C'est vous, la charge !

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback. ...et inquiets de l'instabilité fiscale. Dans ce contexte, votre proposition paraît simplement opportuniste. L'intéressement n'est pas un complément de salaire, c'est une part de valeur partagée, un outil qui permet à des millions de Français d'acheter leur logement, de préparer leur retraite, de sécuriser l'avenir de leurs enfants. En incitant à consommer immédiatement, vous risquez de transformer une épargne de précaution en revenu de survie. De plus, il serait périlleux de changer la loi alors que les nouvelles règles en la matière ne sont applicables que depuis quelques mois.

Surtout, cette approche détourne notre regard des vrais problèmes : les salaires trop faibles, les charges trop lourdes, les normes trop nombreuses. Les Français n'attendent pas qu'on les incite à vivre sur leurs économies, mais qu'on leur permette de vivre dignement de leur travail.

Mes questions sont simples. Plutôt que de demander aux Français de payer leurs courses avec leur épargne, comment comptez-vous leur permettre de vivre décemment de leur travail ? Plutôt que de changer sans cesse les règles du jeu, ne pensez-vous pas qu'il est temps d'offrir enfin de la stabilité à nos entreprises ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. Vous avez raison sur le constat : il y a en France un problème de coût du travail et d'excès de normes. C'est un enjeu de compétitivité pour nos entreprises. Bien sûr, tout le monde aimerait augmenter les salaires nets ; les augmenter par la baisse des charges...

M. Louis Boyard. Des cotisations !

M. Serge Papin, ministre. ...revient à promouvoir un modèle social faisant reposer la protection sociale sur les salariés. Parlons-en ! Les prochaines échéances seront peut-être l'occasion d'y travailler. (*M. Jean-Paul Lecoq s'exclame.*)

En attendant, laissez-moi vous faire part d'un constat qui sonne comme un paradoxe. Le pouvoir d'achat est une priorité des Français, beaucoup d'entre eux n'arrivant pas à boucler les fins de mois. Pourtant, le taux d'épargne en France atteint des sommets : il n'a jamais été aussi haut et fait partie des plus élevés d'Europe. (*Mme Anna Pic s'exclame.*) J'ai donc proposé de simplifier les mécanismes de partage de la valeur en défiscalisant les sommes distribuées immédiatement dans le cadre de l'intéressement.

Le partage de la valeur est un formidable levier de dialogue entre les salariés et leur entreprise, à l'heure où nous avons besoin, salariés comme chefs d'entreprise, de tous regarder dans la même direction.

M. Pierre-Yves Cadalen. Oh, c'est touchant !

M. Serge Papin, ministre. Il permet d'associer les salariés à la performance de l'entreprise, d'attirer et de fidéliser de meilleures recrues et de favoriser le dialogue social. Bien que chacun partage ces objectifs, le recours aux outils de partage de la valeur n'est pas suffisamment répandu. L'intéressement, par exemple, n'est utilisé que par 10 % des entreprises de quarante-neuf salariés ou moins. Ma proposition est une bonne occasion d'aller plus loin, tout en améliorant le pouvoir d'achat. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Mme la présidente. La parole est à M. Benoît Biteau.

M. Benoît Biteau. La France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne pour sous-transposition des règles européennes dans sa déclinaison de la politique agricole commune. La PAC dont nous parlons n'est déjà pas ambitieuse : son bénéfice n'est pas conditionné au respect de pratiques agricoles en adéquation avec les enjeux de notre temps, à savoir le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité ou encore les menaces pesant sur la santé. La France a réussi la prouesse de proposer une déclinaison nationale de la PAC qui n'est même pas à la hauteur de cette mouture insuffisante ! Ceux qui produisent sans tuer ce qu'il nous reste de pollinisateurs et d'oiseaux, sans endommager la fertilité des sols, sans imposer leurs pesticides aux riverains, ceux-là, vous les avez abandonnés en rase campagne. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Cela a commencé en 2017, avec la fin des aides au maintien en agriculture biologique. Cela a continué avec la concurrence déloyale du label Haute Valeur environnementale qui, en plus d'induire le consommateur en erreur, siphonne les aides à l'agriculture biologique. (*Mêmes mouvements.*) La réalité, c'est qu'il faut avoir les reins drôlement solides pour continuer de produire dans le respect de la santé, mais aussi du climat et de la biodiversité – conditions indispensables pour espérer atteindre la souveraineté alimentaire –, quand votre gouvernement préfère perfuser des pratiques aux antipodes des alertes scientifiques et des attentes sociétales.

Cet été, 2 millions de citoyens se sont mobilisés pour demander un véritable débat de société en la matière. Nous avons rendez-vous avec l'histoire. L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne vous mènera-t-il à cesser d'ignorer ces évidences et à refondre enfin la politique

agricole nationale pour l'orienter vers des pratiques vertueuses qui deviennent extrêmement urgentes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS, sur plusieurs bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Le constat que vous dressez ne reflète pas la réalité du soutien public aux pratiques agricoles vertueuses sur le plan environnemental et climatique. Vous ne pouvez pas affirmer que les instructions d'application de la PAC n'ont pas été vertes ; c'est absolument faux.

Mme Anna Pic. Ce n'est pas ce qu'il a dit !

Mme Annie Genevard, ministre. J'en veux pour preuve le taux de fléchage des ressources du plan stratégique national vers des pratiques environnementales encouragées par la PAC : il s'élève à 31 %. Cela signifie qu'un tiers du budget du PSN est consacré au soutien de nouvelles pratiques répondant aux défis climatiques et environnementaux. Récemment encore, dans le cadre de l'attribution des reliquats de la PAC, nous avons affecté des fonds à l'agriculture biologique. Vous ne pouvez nier que nous avons dédié, dans le budget pour 2025, près de 700 millions d'euros à l'agriculture biologique.

Dans le cadre de la nouvelle PAC, il nous appartiendra de continuer à valoriser des pratiques respectueuses des sols et de l'environnement. Nous devons aider les agriculteurs à mieux produire – car, pour assurer la souveraineté alimentaire, il faut produire –, tout en protégeant davantage l'environnement. (*Mme Danielle Brulebois et M. Laurent Wauquiez applaudissent.*)

Je vous l'ai souvent dit, il est contre-productif, illusoire et stupide d'opposer environnement et agriculture. Les agriculteurs savent mieux que personne qu'ils travaillent avec la nature, en respectant le vivant. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – M. Michel Barnier applaudit également.*) Vous savez aussi que la diminution du recours aux produits phytosanitaires est réelle, chiffrée et parfaitement identifiée. Ayez l'honnêteté de le reconnaître ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Benoît Biteau.

M. Benoît Biteau. Vous venez de remettre en cause une décision de la Cour de justice de l'Union européenne. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*) La souveraineté alimentaire, c'est le respect du climat et de la biodiversité. Sans cela... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe EcoS applaudissent ce dernier.*)

DÉCOUVERTS BANCAIRES

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Labaronne.

M. Daniel Labaronne. Une directive européenne relative aux contrats de crédit aux consommateurs, votée en 2023, a été transposée en France par une ordonnance du 4 septembre 2025. Applicable dès le 20 novembre 2026, elle a provoqué une vive émotion chez nos collègues Insoumis, qui ont annoncé à cor et à cri – et à grand renfort de tweets et de pétitions – que le gouvernement voulait interdire les découverts bancaires. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ironie du sort, cette directive a été votée au Parlement européen par leur camarade Manon Aubry, selon qui elle « va dans le sens d'une meilleure protection des consommateurs ».

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. Daniel Labaronne. Je salue notre collègue Mickaël Bouloux qui, en tant que rapporteur pour avis, a contribué à sa transposition dans la loi française. Il a bien fait, puisqu'il s'agit d'une directive d'harmonisation maximale, laissant peu de marge d'adaptation nationale afin de garantir la cohérence du crédit à la consommation au niveau européen.

De quoi parlons-nous réellement : d'un texte européen de protection des consommateurs ou d'une *fake news* taillée sur mesure pour détourner l'attention en plein débat budgétaire ? (*Exclamations prolongées sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Clémence Guetté. Menteur !

M. Daniel Labaronne. Revenons-en aux faits. L'ordonnance n'interdit en rien les découverts bancaires. Avant ce texte, la demande de découvert était déjà obligatoire tout comme l'analyse de solvabilité pour toutes les demandes de découvert supérieures à un mois ou à 200 euros. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Farida Amrani. Vous ne savez pas ce que c'est que d'être à découvert !

M. Daniel Labaronne. Le principal changement réside dans l'extension de l'obligation d'analyse de la solvabilité aux autorisations de découvert inférieures à un mois ou à 200 euros.

Monsieur le ministre de l'économie, pourriez-vous nous indiquer comment vous comptez suivre la transposition de ces mesures en veillant à ce qu'elles renforcent bien la protection des emprunteurs et préviennent les situations de surendettement, conformément à l'objet de la directive ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – M. Laurent Wauquiez applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Je remercie M. Labaronne (« Ah ! » et sourires sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP) de me donner l'occasion de démentir fermement, strictement et, je l'espère, définitivement – même si je subodore qu'on pourrait me poser d'autres questions à ce sujet – l'immense amas de fausses nouvelles qui circulent à propos de cette directive. Je rappelle que ce texte a été voté au Parlement européen par tous les représentants de tous les groupes présents ici.

Mme Marie-Christine Dalloz. Eh oui !

M. Jean-Paul Lecoq. Eh non, pas par nous ! Nous ne sommes pas représentés au Parlement européen.

M. Roland Lescure, ministre. Sur 700 députés européens, sept ont voté contre. Si un seul d'entre eux est français, montrez-le moi ! Pour être précis, il y en a un : M. Bardella, qui a ensuite corrigé son vote, ayant sans doute commis une erreur au moment d'appuyer sur le bouton. (*Sourires sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*) Il n'y a pas sujet d'approbation plus unanime que cette directive, car elle protège les consommateurs et impose au reste de l'Europe des règles qui existaient

déjà en France. Vous devriez être fiers que le droit français protège bien les consommateurs et que l'Union européenne veuille s'inspirer de nos bonnes pratiques.

En réponse à la première *fake news*, sachez que le découvert n'était ni automatiquement accordé ni interdit avant cette directive, et qu'il ne le sera pas davantage une fois la directive entrée en vigueur. Vous pouvez retirer votre fameuse pétition. (*M. Jean-François Coulomme s'exclame.*)

En réponse à une deuxième *fake news*, je précise que la demande de découvert ne sera examinée – et ce, dans l'intérêt du consommateur – qu'une seule fois. Il ne sera pas nécessaire de demander une autorisation de découvert à chaque fois que la machine à laver tombe en panne ou à chaque rentrée scolaire. (*M. Antoine Léaument s'exclame.*) La demande sera examinée une fois pour toutes.

En réponse à une troisième *fake news*, j'affirme qu'il n'y a aucune surtransposition. M. Labaronne l'a rappelé, cette directive votée par le Parlement européen s'impose au droit national et doit y être transcrite, avec quelques options. (« Ah ! » et protestations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.) Je peux vous assurer qu'en France, toutes les options... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.*)

Mme Marie-Christine Dalloz. Vous avez bien fait de rappeler le vote de M. Bardella !

SUSPENSION DE LA RÉFORME DES RETRAITES

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Pradié.

M. Aurélien Pradié. Monsieur le premier ministre, pour obtenir la clémence d'une partie de cette assemblée, vous avez annoncé suspendre la réforme des retraites. Après avoir martelé matin, midi et soir devant les Français que cette réforme était vitale, votre prédécesseure, Mme Borne, vous a elle-même appelé à la suspendre. À l'heure des négociations de survie, qu'importe la crédibilité, l'essentiel c'est le deal.

Je n'ai pas soutenu cette réforme car j'étais convaincu qu'elle ne sauverait en rien notre système de retraites. Les réglages sont dérisoires, il faut tout réformer. En annonçant la suspension, vous l'avez prouvé.

Cette réforme, en cédant à la facilité comptable, est passée à côté de l'essentiel : le respect du travail. Nous avons été nombreux sur ces bancs à nous mobiliser pour défendre les carrières longues et les travailleurs les plus méritants, ceux qui ont commencé leur carrière très tôt, souvent dans des métiers difficiles, et qui paient l'essentiel de la réforme. Si on respecte l'effort, le travail et les métiers les plus rudes, on ne punit pas les carrières les plus longues. Celui qui débute tôt doit finir tôt.

Vous allez donc suspendre cette réformette, mais vous la suspendez en l'état, sans changement pour les carrières longues ou pour les travailleurs en invalidité. Résumons : la pseudo-conquête sociale que représenterait la suspension de la réforme permettra donc aux cadres nés en 1964 ou 1965 de gagner trois mois de cotisation, alors que l'ouvrier qui a commencé sa carrière à 17 ans et qui a cotisé continuellement devra travailler un trimestre de plus. Tout ça pour ça – c'est absurde. Que des groupes politiques acceptent de devenir dindons consentants de ce faux marchandage est une chose, mais il est insupportable que la tromperie affecte la vie réelle des Français. La vraie responsabilité est de ne pas tromper les travailleurs.

Ma question est simple, monsieur le premier ministre : combien de temps encore traiterez-vous les Français comme des imbéciles et les tromperez-vous en les sacrifiant sur l'autel des marchandages ? (*Mme Constance de Pélichy applaudit. – Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Le premier ministre a fait le choix du compromis et de la stabilité en inscrivant la suspension de la réforme des retraites jusqu'au 1^{er} janvier 2028 dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, examiné e, séance à partir d'aujourd'hui. Vous l'avez rappelé, vous étiez opposés vous-mêmes à la réforme en 2023 car vous souhaitiez y ajouter des mesures plus sociales. (*M. Ugo Bernalicis s'exclame.*)

Le premier ministre a pris la parole vendredi dernier dans cet hémicycle au sujet des retraites pour souligner que nous étions ouverts aux amendements qui feraient évoluer le texte initial. Nous examinerons attentivement ceux qui visent à dégeler les pensions et les minima sociaux.

Vous m'interrogez sur les modalités techniques d'application de la mesure. C'est une promesse du premier ministre et du gouvernement. Nous ferons le nécessaire, le moment venu, pendant le débat. Il n'est pas question de tricher ou de leurrer qui que ce soit, mais de débattre et d'évaluer le coût de la mesure ainsi que le montant des contributions qui permettront de prendre en charge le coût des dispositions à l'issue du débat

Sur les retraites comme sur le reste du budget, le débat aura bien lieu et il permettra, je l'espère, de converger pour un vote du PLFSS pour 2026 amendé par vos soins. (*Mme Ségolène Amiot s'exclame.*) La suspension ne nous dispense pas d'engager une réflexion collective sur l'avenir du système. Bien au contraire, le temps de la suspension doit être un temps utile. La feuille de route que nous avons fixée ce matin avec des partenaires sociaux dans le cadre de la conférence sur le travail, l'emploi et les retraites lancée à la demande du premier ministre nous permettra d'éclairer tous ces débats. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

GUERRE CIVILE AU SOUDAN

Mme la présidente. La parole est à Mme Nadège Abomangoli.

Mme Nadège Abomangoli. Ils sont loin ; ils sont africains ; ils sont pauvres ; l'Union africaine s'en lave les mains. Le bilan apocalyptique de la guerre civile soudanaise depuis 2023 s'élève pourtant à 150 000 morts, 13 millions de déplacés, des viols, la famine et le choléra. Le général Al-Bourhane, à la tête de l'armée dite régulière, et Hemetti, le chef des Forces de soutien rapide, massacrent et pillent. Pendant ce temps, l'Union européenne est aux abonnés absents et la diplomatie française elle aussi regarde ailleurs.

C'est l'ampleur des atrocités commises par les FSR à El-Fasher dans le Darfour du Nord qui a remis le Soudan au cœur de l'actualité médiatique et diplomatique. Les espoirs nés de la révolution citoyenne de 2019 sont noyés dans le sang par Hemetti et Al-Bourhane, putschistes ensemble en 2021, ennemis mortels à présent. Le commandant des Forces de soutien rapide, bourreau du Darfour, était pourtant devenu un interlocuteur privilégié de l'Union européenne en 2016, et il était mis en valeur dans la presse française jusqu'en 2023.

Les Nations unies dénoncent les ingérences étrangères, intéressées par l'or soudanais et les débouchés maritimes, dans la pire crise humanitaire au monde. Fin 2024, Amnesty International indiquait que du matériel militaire français était utilisé par les miliciens d'Hemetti. Comment est-ce possible ? J'ai interrogé par deux fois le gouvernement à ce sujet sans recevoir de réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Monsieur le ministre des affaires étrangères, devant de tels crimes contre l'humanité, le silence et l'inaction sont-ils devenus la ligne directrice de la diplomatie française ? Agirez-vous au sein du Conseil de sécurité de l'ONU pour un embargo total sur les armes élargi au-delà du Darfour, un cessez-le-feu et l'ouverture d'un corridor humanitaire ? (*Mêmes mouvements.*) Soutiendrez-vous la création d'une force d'interposition ? Soutiendrez-vous enfin les *emergency rooms*, nommées pour le prix Nobel de la paix, ces forces d'intervention citoyennes qui luttent pour un pouvoir civil démocratique au Soudan ? (*Applaudissements sur les bancs du LFI-NFP dont les députés se lèvent et sur quelques bancs du groupe SOC. – M. Jérémie Jordanoff applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Effectivement, c'est dans une grande indifférence que se déroule au Soudan l'une des guerres les plus meurtrières du monde, la crise humanitaire la plus grave du monde, un calvaire sans fin depuis deux ans et demi pour les Soudanaises et les Soudanais. Deux tiers de la population sont en situation d'urgence alimentaire ; il y a 13 millions de personnes déplacées, dont 4 millions d'enfants.

La France ne détourne pas le regard. Un an après le début de la guerre civile, c'est à Paris que la communauté internationale s'est réunie pour lever 2 milliards d'euros d'aide humanitaire au profit des populations soudanaises. Je me suis moi-même rendu l'année dernière dans les camps d'Adré, à la frontière entre le Soudan et le Tchad. Près de 300 000 réfugiés soudanais, dans des camps surpeuplés, tentent de trouver de l'aide et du soutien auprès des ONG et des agences des Nations unies que je suis allé encourager ; j'ai également vérifié le décaissement des sommes que nous avons levées. Cette année encore, pour le deuxième triste anniversaire de cette guerre, la France coprésidait à Londres une conférence humanitaire sur le Soudan.

Vous l'avez dit, depuis quelques jours, la situation s'est dégradée encore davantage avec la prise par les Forces de soutien rapide de la ville d'El-Fasher. De nombreuses exactions ont été commises : 2 000 personnes auraient été froidement exécutées ; 460 ont été tuées dans l'assaut mené par les Forces de soutien rapide contre une maternité. Nous condamnons les atrocités à caractère ethnique menées par les Forces de soutien rapide ; nous les exhortons à mettre fin à leur offensive militaire dans le nord du pays ; nous appelons toutes les parties à cesser tout soutien militaire à l'égard de l'État des belligérants et nous exigeons le respect du droit international et du droit international humanitaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-François Coulomme. Et l'embargo ?

Mme la présidente. La parole est à Mme Nadège Abomangoli.

Mme Nadège Abomangoli. Vous n'avez pas répondu à la question sur l'embargo. Il faut assécher le trafic d'armes au Soudan sinon notre action ne servira à rien. Par ailleurs, le budget de la diplomatie française est en baisse. Comment

financerons-nous tout cela? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Mmes Béatrice Bellay et Sandrine Rousseau applaudissent également.*)

ACCORD ENTRE L'UNION EUROPÉENNE
ET LE MERCOSUR

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Delannoy.

Mme Sandra Delannoy. Madame la ministre de l'agriculture, êtes-vous fière de nos agriculteurs, de leur savoir-faire, de l'excellence française? Leur êtes-vous reconnaissante pour leur engagement, leur travail et les responsabilités qu'ils assument au détriment de leur vie personnelle?

Ne laissez pas le président vendre l'excellence de notre agriculture comme il a bradé notre industrie! Dès le début, nous avons annoncé que le président trahirait les agriculteurs. Il a ainsi inventé des pseudo-clauses de sauvegarde complexes et inapplicables, ouvrant grand la porte à une concurrence déloyale. C'était une trahison programmée.

Vous évoquez les gains pour nos exportations de vins et de spiritueux; mais dites clairement que 180 000 tonnes de volaille, 180 000 tonnes de sucre et 100 000 tonnes de bœuf aux normes bien différentes des nôtres inonderont le marché. Venez avec moi parler aux agriculteurs du Nord. Avouez que vous doutez vous-même de cet accord, puisque vous prévoyez déjà un fonds d'indemnisation de 6,3 milliards d'euros. Les eurodéputés de tous bords sont si sceptiques qu'ils demandent l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne.

Le Rassemblement national appelle les agriculteurs à se mobiliser s'ils sont touchés au cœur de leur activité. Tout n'est pas perdu. En effet, vous qui vous érigez en défenseure des intérêts agricoles français, si nos agriculteurs sont affectés négativement par le Mercosur, soutiendrez-vous ceux qui feront un recours en annulation tel que prévu par le premier alinéa de l'article 263 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne? Ne les laissez pas tomber, soutenez-les dans leurs démarches! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Je vous livre un scoop: la France est contre l'accord tel que l'a négocié la Commission il y a un an à Montevideo. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR. – M. Bastien Lachaud s'exclame.*) Nous l'avons redit avec le premier ministre au commissaire européen à l'agriculture Christophe Hansen, qui est venu à Paris la semaine dernière: la France a une ligne rouge, elle s'oppose à ce qui va contre ses intérêts agricoles. La France aura la même ligne rouge sur la politique agricole commune dans le prochain budget européen, sur le Mercosur comme sur d'autres sujets.

En ce qui concerne l'accord avec le Mercosur, il faut des garanties nouvelles car actuellement le compte n'y est pas. La Commission a répondu en partie à la mobilisation de la France en ajoutant une proposition législative sur un mécanisme de suspension des importations en cas de chute des cours due à l'entrée massive de produits venus de ces pays. Je vous rejoins sur le fait que cette clause pose des questions; nous n'avons pas eu de réponse à toutes nos préoccupations.

Au-delà de cette clause, l'accord pose un problème de fond. Certes, il y a des filières gagnantes, nombreuses, y compris dans le monde agricole, telle celle des vins et spiritueux. Toutefois, aucun consommateur, aucun citoyen, aucun agriculteur ne peut entendre que ce qui est interdit en Europe pour d'impérieuses raisons sanitaires ou environnementales serait subitement toléré pour des produits importés. C'est injuste pour les agriculteurs et incompréhensible pour les consommateurs. C'est pour cette raison que la France exige l'adoption de mesures miroirs exigeantes. Soyons simples: tout pesticide interdit en Europe ne pourra être utilisé sur des produits importés. De même, pour les produits animaux, des règles similaires doivent s'appliquer. Enfin, la Commission doit mettre le paquet sur les contrôles des produits importés.

Mme Marie Pochon. Comment allez-vous contrôler ça?

Mme Annie Genevard, ministre. Vous voyez, notre détermination est intacte. Le combat continue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Delannoy.

Mme Sandra Delannoy. Vous n'avez pas répondu à ma question: soutiendrez-vous chaque agriculteur pour chaque recours, puisqu'ils doivent le présenter seuls? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

DÉCOUVERTS BANCAIRES

Mme la présidente. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, avec votre ordonnance sur le découvert bancaire, vous condamnez des millions de foyers à une précarité encore plus grande. Pour beaucoup de nos concitoyens, le découvert représente malheureusement un moyen de respirer, un filet de survie qui permet de faire face aux dépenses du quotidien, d'atteindre la fin du mois sans sombrer. Les chiffres sont clairs: près d'un Français sur cinq est à découvert chaque mois d'après le dernier baromètre de la précarité en France. Les territoires ultramarins, qui subissent des taux de pauvreté records et qui sont frappés par des frais bancaires bien plus élevés que dans l'Hexagone, seront les premiers touchés par cette mesure. Le taux de pauvreté à La Réunion s'élève à 36%; la survie des familles y dépend en grande partie de cette autorisation de découvert. En durcissant les règles d'accès, vous privez les plus modestes d'un outil vital.

Ceux qui n'y auront plus droit se tourneront fatalement vers les sociétés de crédit à la consommation, avec des taux d'intérêt exorbitants. Il en résultera davantage de dettes, de surendettement et de drames humains.

M. Stéphane Peu. Tout à fait!

Mme Karine Lebon. Tout cela est décidé par un Conseil des ministres déconnecté de la réalité des Françaises et des Français qui comptent chaque euro. L'Union européenne n'a jamais exigé une telle sévérité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR ainsi que sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ainsi le montant de 200 euros n'est-il pas mentionné dans le texte européen qui vise à renforcer la protection des consommateurs. Cependant, vous en avez dévoyé l'esprit: ce qui devait les protéger devient une arme contre les plus fragiles. Vous réduisez la survie de nos concitoyens à une simple question de solvabilité et aux décisions

unilatérales des banques. On n'exterminera pas la pauvreté en exterminant les pauvres. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR, LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

Attelez-vous enfin à une politique de redistribution juste des richesses ! Mais vous n'en prenez pas le chemin. Les Français l'auront définitivement compris : donnez le pouvoir à un banquier, et il donnera ce pouvoir aux banques. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Je suis désolé mais je ne peux pas vous laisser dire ça. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous colportez de fausses nouvelles. Je vais tenter de vous éclairer. La directive européenne que, j'imagine, vous avez lue, généralise à l'Union européenne des pratiques déjà effectives en France.

M. Daniel Labaronne. Eh oui !

M. Roland Lescure, ministre. Les banques y étaient déjà obligées, au-delà de 200 euros, de procéder à une analyse systématique une fois pour toutes de la capacité d'un ménage à vivre avec des découverts. Heureusement que les banques le font ! La directive ne rend évidemment pas l'autorisation de découvert automatique, mais celle-ci ne l'était pas auparavant ; elle encadre les conditions qui permettent aux banques d'autoriser les découverts pour éviter qu'ils soient trop importants. (*M. Jean-Paul Lecoq s'exclame.*)

J'entends qu'on me parle des frais : je vais y venir parce que c'est très important. Il n'y aura ni interdiction ni automatisme. La directive ne change rien à ce sujet. Ce qui change, c'est qu'en dessous de 200 euros, l'analyse qui était déjà effectuée par les banques deviendra systématique. Ensuite, vous avez parlé des frais.

Mme Karine Lebon. Non !

M. Roland Lescure, ministre. Jusqu'à présent, une banque était en droit de prélever des frais fixes allant jusqu'à 5 euros, auxquels il fallait ajouter les frais d'intérêt, pour un découvert qui ne représentait parfois que 10 ou 15 euros. Ces forfaits fixes sont désormais interdits.

Si tous les groupes représentés au Parlement européen ont voté pour cette directive, c'est peut-être qu'elle n'était pas si mauvaise que ça. Des gens votent à Bruxelles pour des réglementations qu'on retranscrit dans le droit français. Seulement sept parlementaires européens ont voté contre la directive : ils ne sont issus d'aucune des familles politiques présentes ici. S'il vous plaît, évitons les *fake news* ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Ségolène Amiot. Vous racontez n'importe quoi !

Mme la présidente. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. Le découvert moyen des Français est de 411 euros par mois. Pourquoi avoir fixé ce seuil à 200 euros ?

PLFSS

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Carles Grelier.

M. Jean-Carles Grelier. Madame la ministre de la santé, sans doute comme moi avez-vous lu hier le rapport publié par la Cour des comptes qui décrit la trajectoire mortifère

qu'emprunte depuis quelques années – et cette année encore – le financement de notre système de protection sociale. Sans doute avez-vous lu comme moi que les termes employés par les sages de la rue Cambon sont d'une exceptionnelle gravité.

Désormais, toutes les branches – assurance maladie, retraites, accidents du travail, autonomie – sont déficitaires, à l'exception de la branche famille.

M. Louis Boyard. Voilà ! Merci !

M. Jean-Carles Grelier. Il ne faut pas se réjouir de ce dernier point, parce qu'il est le signe d'une natalité et d'une démographie catastrophiques.

Au moment où s'ouvrent les débats sur la loi de financement de la sécurité sociale, quelles garanties nous donnez-vous qu'ils n'aboutiront pas à un Munich de la santé, où nous n'aurions collectivement que la guerre et le déshonneur ?

Quelles garanties nous donnez-vous que nous serons, avec le gouvernement, suffisamment responsables pour que les Françaises et aux Français aient la certitude qu'il y aura encore une sécurité sociale en 2029 ? Avec le groupe Démocrates, nous vous invitons à monter d'un cran. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Les débats sur le budget de la sécurité sociale commenceront cet après-midi, alors que notre sécurité sociale fête, cette année, ses 80 ans. L'enjeu est de pérenniser le haut niveau de protection sociale dont bénéficient les Français.

En 2025, le déficit s'élève à 23 milliards d'euros. Nous avons pris l'engagement de le diminuer. Dans la copie qui vous est proposée et dont vous débattrez, le déficit est prévu à 17 milliards en 2026. Malgré ce contexte difficile et des mesures de freinage qui nécessitent l'effort de tous, nous avons aussi prévu une hausse de 5 milliards des dépenses de santé. Ces dépenses sont destinées à financer des réformes structurelles pour la prévention et la labellisation des maisons France santé qui renforceront l'accès aux soins – un médecin à moins de trente minutes et un rendez-vous dans les quarante-huit heures. C'est également cela qu'attendent nos concitoyens.

Vous avez raison, nous devons faire preuve d'une volonté commune au bénéfice de notre sécurité sociale. Cela passe par une visibilité pluriannuelle, comme vous l'avez dit. Je vous rejoins sur ce point : d'ici la fin de l'année, je présenterai l'investissement consacré au cours des dix prochaines années aux établissements de santé, qui ont besoin de projets et de perspectives. C'est, là aussi, notre responsabilité. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

DÉCOUVERTS BANCAIRES

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté.

Mme Clémence Guetté. Le président Macron vient de décider d'interdire, de fait, les découverts bancaires. La directive adoptée au Parlement européen prévoyait la protection des consommateurs ; Macron en a fait une ordonnance de flicage social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Vous ne luttez pas contre la pauvreté, vous luttez contre les pauvres. Ne plus pouvoir être temporairement dans le rouge, c'est le renoncement assuré, d'abord aux loisirs, ensuite aux petits plaisirs, et enfin aux besoins essentiels – les repas, par exemple. (*Mêmes mouvements.*)

Vos adversaires, ce sont les 12 millions de Français qui ont besoin de ces découverts tous les mois. Alors, évidemment, les riches pourront toujours être à découvert. Mais pour celles et ceux dont le budget tient à l'euro près, au moindre accident de la vie – une panne de voiture, une rage de dents, le salaire qui tombe avec une semaine de retard –, ce sera tout un équilibre précaire qui s'effondrera.

Comme la vie des gens vous indiffère, je vous donne des chiffres. Toute personne dont les charges fixes, factures et loyers compris, dépasseront 30 % de leurs revenus, verra tout découvert refusé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Pour une personne payée au smic, au-delà de 430 euros de charges par mois, le découvert sera interdit. Pour quelqu'un qui gagne 2 000 euros, au-delà de 600 euros de charges par mois, il sera interdit. Vous condamnez donc la majorité des Français aux privations ou aux agios. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) On pourrait pourtant empêcher privations et agios.

Il ne faut pas interdire les découverts bancaires, il faut augmenter les revenus et plafonner les frais bancaires! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Votre bilan, c'est 1 million de pauvres en plus, un parent sur trois qui se prive de repas pour nourrir ses enfants, un étudiant sur deux à qui il reste 100 euros par mois, après avoir payé ses charges. Cette situation empirera avec votre budget de malheur.

Vous avez parlé de fausses informations ; nous relayons de vraies inquiétudes, exprimées par les associations de consommateurs et les 50 000 personnes qui ont déjà signé notre pétition. Répondez clairement aux gens qui ont peur : allez-vous renoncer à interdire les découverts bancaires? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Madame la vice-présidente Guetté, je vous ai connue plus rigoureuse. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Si votre pétition était juste, je la signerais. Mais c'est un tissu de mensonges! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem.*)

Rien dans cette directive, votée par Mme Aubry et l'ensemble de votre groupe, n'interdit les découverts! (« L'ordonnance, l'ordonnance! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.) Vous trompez les Français! Vous jouez sur les misères des uns et des autres! Les découverts n'étaient pas interdits avant cette directive et ils ne le sont pas non plus aujourd'hui. L'ordonnance retranscrit en droit français, à la lettre, la directive européenne. (« Non! » et exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)

M. Ugo Bernalicis. Il y avait des options!

Mme Ségolène Amiot. C'est vous qui propagez des *fake news*!

M. Matthias Renault. L'ordonnance va beaucoup plus loin!

M. Roland Lescure, ministre. Madame la vice-présidente, monsieur Bernalicis, vous racontez absolument n'importe quoi! La seule chose qui explique que vos parlementaires ont voté pour cette directive, c'est qu'elle baisse le montant des agios! C'est cela qui figure dans l'ordonnance signée par le président de la République et adoptée en Conseil des ministres. Si vous voulez supprimer cette directive, n'hésitez pas! Les agios augmenteront!

Quelques députés du groupe LFI-NFP. Ça n'a rien à voir!

M. Roland Lescure, ministre. Je le répète : rien dans cette directive n'interdit les découverts. (*Exclamations continues sur les bancs LFI-NFP.*) Vous n'êtes vraiment pas au niveau de la rigueur qu'on est en droit d'attendre de la part des représentants nationaux à l'Assemblée nationale! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*) Vous devriez avoir honte! Cette directive n'interdit rien et ne rend rien automatique. Relisez-la, parlez à vos députés européens, ils vous expliqueront pourquoi ils ont voté pour. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Cette directive vise à protéger les Français, que vous cherchez à misérabiliser, à angoisser et, au fond, à antagoniser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à seize heures cinquante.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (n^{os} 1907 et 1999, 2057, 2049).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. « Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : ne perdez pas le sens de la sécurité sociale ». « Le sens peut être perdu de plusieurs façons. Par l'accoutumance [...]. Par l'abus [...]. Par la contamination du repli individualiste [...]. Par le rejet [...]. » Ces mots sont ceux que Simone Veil adressait à la jeunesse, il y a vingt ans. Alors que nous célébrons les 80 ans des ordonnances de 1945, ces risques sont toujours d'actualité, car 2025 n'est pas 1945.

Nous le savons : nous vivons dans une compétition internationale ouverte, où bien des modèles sociaux se sont construits à rebours du nôtre. Dans un monde où la moitié de la population ne bénéficie d'aucune protection

sociale, notre système peut vite apparaître non comme un atout, mais comme un coût ; à nous de prouver qu'il est une force. Nous savons que le repli individualiste menace la fraternité, que les riches sont opposés aux pauvres, les jeunes aux vieux, les actifs aux non-actifs, qu'il ne faudrait qu'un pas pour que les bien-portants ne consentent plus à cotiser pour ceux qui affrontent la maladie. Nous savons enfin, 2025 n'étant pas 1945, que la natalité est en chute libre, que notre population vieillit, que les pathologies chroniques explosent et que notre croissance n'est plus celle des Trente Glorieuses.

Nous savons bien tout cela. Il nous appartient, collectivement, de démontrer aux générations qui viennent que nous nous battons pour que la sécurité sociale ne soit pas un anachronisme, pour qu'elle reste une avant-garde, la preuve que dans le monde la solidarité constitue une force économique et morale. Il nous appartient de démontrer que la sécurité sociale n'est pas juste un ensemble d'administrations, juste un guichet, juste des prestations, mais un projet de société mobilisateur, synonyme d'espoir et d'unité. Lorsque, sur TikTok, les jeunes Français brandissent leur carte Vitale face aux influenceurs américains qui critiquent notre pays, j'y vois une belle déclaration d'amour et d'appartenance à notre protection sociale ; je me dis que rien n'est tout à fait perdu.

Garder les yeux ouverts sur les défis, les risques, puis rechercher l'unité en vue d'un effort partagé et investir dans la promesse d'une sécurité sociale pour les générations futures, c'est tout l'objet du débat que nous devons avoir sur ce projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Bien sûr, le texte initial n'est pas parfait ; bien sûr, le premier ministre l'a rappelé, c'est une copie de départ, qu'il vous appartient de faire évoluer. Mais rien ne serait pire que le refus du dialogue, la politique du veto, des lignes rouges, tout le temps et sur tous les sujets. C'est pourquoi, dès le jour de notre nomination, Charlotte Parmentier-Lecocq, Jean-Pierre Farandou, Amélie de Montchalin et moi avons tenu à investir pleinement le dialogue avec les différents groupes politiques. Je veux saluer ici l'esprit de responsabilité et d'ouverture qui a animé les échanges avec chacun d'eux, ainsi qu'avec le président de la commission des affaires sociales et le rapporteur général, que je remercie. Cet esprit de dialogue doit désormais trouver sa traduction concrète dans le débat qui s'ouvre : nous continuerons de consacrer toute notre énergie à ce qu'il reste fécond.

Nous avons eu l'occasion de le rappeler hier, lors du déjeuner organisé avec les groupes politiques : plus que jamais, la cohérence budgétaire doit se construire *in itinere*, au fil de l'examen. Pour ce faire, la méthode change, reposant sur un accompagnement, un appui, de la part des ministres chargés du budget – chiffrage des propositions, faisabilité juridique et technique –, pour une visibilité continue en matière de cohérence budgétaire globale.

Protéger notre héritage commun, c'est d'abord envisager la situation avec lucidité. En deux ans, notamment du fait des évolutions structurelles que j'ai citées, le déficit aura plus que doublé, passant de 10,8 milliards d'euros en 2023 à 23 milliards en 2025 ; en 2026, si aucune mesure n'était prise, il atteindrait 29 milliards, ce qui est d'ailleurs son niveau prévu à l'issue des débats en commission des affaires sociales. Ces chiffres abstraits doivent nous rappeler une réalité concrète : nous ne pouvons nous permettre de repousser l'échéance.

Protéger notre héritage requiert donc en premier lieu de maîtriser nos dépenses. Dans le champ de la santé, elles augmenteront l'an prochain de 5 milliards d'euros : nous sommes loin de la cure d'austérité que certains veulent vendre.

Ce PLFSS demande un partage de l'effort entre tous les acteurs du système de santé. L'effort, nous le demandons aux organismes complémentaires, qui devront, en 2026, s'acquitter d'une contribution exceptionnelle ; nous le demandons aux acteurs industriels du médicament et du dispositif médical, avec un niveau important de baisse des prix ; nous le demandons à certains secteurs de la santé dont la rentabilité est excessive. Enfin, nous le demandons, c'est vrai, aux assurés. Les forfaits de responsabilité doivent évoluer, mais ils seront plafonnés et 18 millions de Français, les plus vulnérables, n'autont toujours pas à les acquitter. Nous assumons cet appel à un effort collectif, car sans maîtrise, le système finirait par se consumer de lui-même ; sans maîtrise, c'est la solidarité qui est menacée.

Le texte n'en reste pas là : les mesures de freinage ne constituent pas une fin en soi, mais la condition requise pour que nous puissions continuer de faire des choix et d'investir dans l'amélioration du quotidien des Français. C'est pourquoi, afin de faire prospérer notre héritage commun, ce PLFSS comporte également des réformes structurelles et d'investissement.

Je pense aux mesures de revalorisation des professionnels, à l'investissement dans la formation et l'attractivité des métiers hospitaliers, au déploiement du service public de la petite enfance, au développement de l'habitat intermédiaire, à la continuité de nos grandes stratégies en matière de lutte contre le cancer, de soins palliatifs ou encore de santé mentale. Dès lors que nous maîtrisons nos comptes sociaux, tout cela est possible. Je m'arrêterai, au sein de ce texte, sur trois exemples de chantiers dans lesquels nous pouvons faire le choix d'investir.

Premièrement, la prévention : grâce aux nouveaux parcours de prévention incluant des prestations jusque-là non remboursées, comme l'accompagnement à l'activité physique et les consultations de diététique, il s'agit de faire en sorte que les personnes n'entrent pas dans la catégorie des patients atteints d'une affection de longue durée (ALD), ou y entrent le plus tard possible,

Deuxièmement, l'accès aux soins : ce PLFSS prévoit l'entrée en vigueur du pacte de lutte contre les déserts médicaux, avec le nouveau statut de praticien territorial de médecine ambulatoire pour les jeunes médecins s'engageant en zone tendue, ou la concrétisation, à la date prévue, de la quatrième année de médecine générale. Plus encore, il permettra la labellisation de 2 000 maisons France santé d'ici à l'été 2026 et 5 000 en 2027, avec un budget de 130 millions d'euros l'an prochain. Chaque Français pourra accéder à une solution de santé à moins de trente minutes de son domicile et obtenir un rendez-vous médical dans les quarante-huit heures. Les agences régionales de santé (ARS) sont d'ores et déjà en train de se mobiliser avec les professionnels, au sein de vos territoires, pour identifier et labelliser d'ici à la fin de l'année quinze premières maisons France santé dans chaque département.

Troisièmement, le congé de naissance : très attendu, il pourra aller jusqu'à deux mois pour chacun des parents, soit quatre mois supplémentaires s'ils le prennent en alternance. En s'ajoutant aux congés paternité et maternité existants, il permettra d'atteindre les 6 mois de l'enfant, ce

qui correspond non seulement à ce que veulent les parents mais aussi aux recommandations issues des travaux consacrés aux 1 000 premiers jours.

En outre, un débat de fond doit s'engager autour de notre modèle social afin d'aboutir à des réformes structurelles. Ainsi, je souhaite qu'une réflexion approfondie soit lancée dans les prochains jours sur l'articulation entre assurance maladie et organismes complémentaires. Cette mission sera confiée à quatre personnalités qualifiées, respectivement économiste, spécialistes de la sécurité sociale, représentant du secteur des complémentaires et du monde de la santé.

M. Hadrien Clouet, *rapporteur de la commission des affaires sociales*. Tous macronistes !

Mme Stéphanie Rist, *ministre*. Faire prospérer l'héritage commun qu'est la sécurité sociale nécessite de lutter résolument contre les abus. Vous aurez à examiner prochainement un texte visant à renforcer, à adapter les leviers de la lutte contre les fraudes sociales et fiscales. Dans la continuité des engagements pris ces dernières années par les précédents gouvernements, il permettra d'améliorer le passage de la détection au résultat et de la suspicion à la sanction. Ce sera un pas important vers une sécurité sociale plus juste, plus crédible, plus respectée, que j'appelle de mes vœux.

Mesdames et messieurs les députés, qu'avaient en commun les gaullistes, les socialistes et les communistes en 1945 ?

M. Hadrien Clouet, *rapporteur*. La Résistance, contrairement à eux, là-bas ! (*M. Hadrien Clouet désigne les bancs du groupe RN.*)

Mme Stéphanie Rist, *ministre*. Qu'avaient en commun Ambroise Croizat et Pierre Laroque ?

M. Jean-François Coulomme. Ils étaient vraiment de gauche, eux !

Mme Stéphanie Rist, *ministre*. Sur le papier, pas grand-chose ; mais au fond, ils ont su dépasser leurs divergences pour s'accorder sur le plus important – la nécessité de s'unir dans le souci de l'intérêt général et des générations suivantes.

M. Pierre Cordier. LFI n'existait pas à l'époque !

Mme Stéphanie Rist, *ministre*. Que cet état d'esprit inspire nos débats ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Hadrien Clouet, *rapporteur*. La prime de Noël arrive !

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre du travail et des solidarités*. Je voudrais commencer mon propos en exerçant un droit d'alerte : la sécurité sociale est menacée. Cette alerte doit éclairer nos débats sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Ce PLFSS est fondé sur trois grands objectifs : répondre à l'urgence des finances publiques et à la nécessité de redresser les comptes sociaux ; préserver notre modèle social, fondé il y a 80 ans, qui est aujourd'hui mis à l'épreuve dans ses sous-basements économiques ; trouver les grands équilibres sur la répartition de l'effort. Ces trois objectifs ont en commun de nous projeter vers l'avenir.

Pour ma part, je milite depuis longtemps pour un avenir durable de la sécurité sociale, avec encore plus de détermination depuis ma nomination au ministère du travail et des solidarités, où j'ai pris la mesure de l'ampleur du déséquilibre des comptes.

L'enjeu de court terme est de doter la sécurité sociale d'un budget pour 2026 qui contribue à un mouvement de redressement, nous engageant sur une trajectoire vertueuse. À moyen terme, il s'agit de transmettre aux générations futures un système de protection sociale efficace et soutenable. Pour cela, nous devons certainement ouvrir un débat national plus large sur le financement de la sécurité sociale. Mes collègues et moi y sommes prêts si les partenaires sociaux nous le demandent.

Mesdames et messieurs les députés, il faut regarder la situation en face. Vous connaissez les grands chiffres. La dépense publique représente près de 60 % de la richesse collective que nous créons chaque année, soit 1 700 milliards d'euros. Parmi ces dépenses, 56 %, soit plus d'un euro sur deux, sont des dépenses de protection sociale. Et parmi les dépenses de protection sociale, près de la moitié finance une pension de retraite, soit un montant de 407 milliards d'euros, tous régimes confondus.

Ces montants très importants montrent certes à quel point la sécurité sociale est au cœur du pacte qui nous unit en tant que nation, mais leur ampleur pose un problème de soutenabilité à long terme. Le système est menacé. Il est déséquilibré dans ses fondements mêmes.

Les seules pensions de retraite, dont le financement repose très largement sur la ponction des revenus du travail, représentent une dépense de 14 points de PIB.

M. Hadrien Clouet, *rapporteur*. Ce n'est pas une « ponction », c'est de la redistribution !

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre*. C'est 2 points de plus par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.

Fin 2025, la sécurité sociale dans son ensemble connaîtra un déficit de 23 milliards d'euros. Si rien n'est fait, celui-ci atteindra 29 milliards l'année prochaine.

Nous allons devoir rehausser à 83 milliards d'euros le plafond d'endettement de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss). C'est inédit hors période de crise, et très proche du niveau atteint au pire de la crise sanitaire : 90 milliards d'euros en 2020. Cette perspective est inquiétante, car nous approchons d'un maximum en matière de besoin de trésorerie. Très concrètement, ce qui est en jeu, c'est la capacité des caisses de retraite à payer les pensions ; c'est l'existence d'une trésorerie suffisante de l'assurance maladie pour rembourser les soins. Autrement dit, nous entrons dans une zone de turbulences.

Face à ces chiffres, face à l'urgence du redressement des comptes sociaux, il faut une prise de conscience. C'est ce que nous avons voulu proposer avec le PLFSS.

Le texte initial prévoit de réduire le déficit de la sécurité sociale à 17,5 milliards d'euros en 2026, soit une amélioration de 11 milliards d'euros par rapport à la situation tendancielle. C'est un coup de barre sérieux vers la maîtrise et la réduction des déficits.

Nous pouvons débattre des moyens et des propositions qui figurent dans le PLFSS, mais nous devons avoir conscience des impacts des renoncements que vous seriez amenés à voter. Chaque mesure d'économie supprimée obligera à reporter l'effort sur un autre champ de politique publique, avec le risque d'effets beaucoup plus durs. Chaque recette nouvelle repoussée ou remplacée par des impôts fragilisera un peu plus notre capacité à financer le modèle, y compris à très court terme.

Pour qu'ils soient acceptés, le gouvernement sait que les efforts demandés doivent être équitables et partagés. Tout le monde doit participer.

Je sais que les débats en commission sur les mesures de ce texte n'ont pas manqué. Je le redis ici : qu'il s'agisse des textes budgétaires ou de tout autre texte, ma méthode reste le dialogue et l'écoute en vue de dégager des convergences. Je crois en notre capacité collective à trouver des compromis qui permettent de sauver l'essentiel.

Il faut regarder les choses dans leur ensemble pour aboutir à une copie acceptée par tous : le PLFSS, bien sûr, mais également le budget de l'État.

En complément, je soutiendrai dès la semaine prochaine, avec mes collègues du gouvernement, un projet de loi pour lutter contre les fraudes fiscales et sociales. Frauder, c'est voler l'argent des Français et, avant de leur demander un effort supplémentaire, il faut faire le maximum pour enrayer les abus.

À la fin, c'est bien le déficit total, toutes administrations publiques confondues, qui permettra de déterminer si nous pourrions financer la dette publique à bon prix ou si nous devons payer le prix fort de taux d'intérêt de plus en plus élevés.

Pour maîtriser les dépenses, le principe d'une année blanche sur les retraites et les prestations est inscrit dans la version initiale du PLFSS pour 2026. L'idée de départ est de faire consentir un effort à tous les Français, actifs et retraités, un effort permettant une économie de 3,6 milliards d'euros.

Mme Ségolène Amiot. La honte !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Dans la même logique d'année blanche, le texte prévoit le gel des montants de revenu utilisés pour déterminer l'application des taux réduits ou nuls de contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement, et, par extension, de l'assujettissement à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), à la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) et à la cotisation d'assurance maladie sur les retraites complémentaires. Cette mesure permettrait de réaliser une économie de 300 millions d'euros.

Côté recettes, le PLFSS pour 2026 propose de revoir certaines niches sociales dont l'efficacité est contestée et qui se substituent à du salaire. Encore une fois, tout le monde doit participer à l'effort, et tout travail mérite cotisation.

Dans le cadre du débat parlementaire, le premier ministre a indiqué que nous étions ouverts aux amendements qui feraient évoluer le texte initial, y compris sur le principe de l'année blanche.

M. Jérôme Guedj. Comptez sur nous !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Reste à mener ce débat et à trouver des compromis sur la nature d'un dégel, son ampleur et son financement. Vous êtes nombreux à m'avoir spontanément parlé du dégel des petites retraites...

M. Boris Vallaud. Le premier ministre a parlé du dégel des pensions de retraite, pas des « petites retraites » !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. ...comme solution de compromis et nombreux à avoir déposé des amendements sur le sujet. Nous en débattons.

Après vous avoir écoutés, nous ouvrons le débat pour trouver un compromis sur les mesures du PLFSS qui concernent le soutien à l'apprentissage. Nous sommes prêts à envisager une solution autre que la suppression totale de

l'exonération de cotisations salariales en faveur des apprentis. Notre objectif commun doit être de préserver l'apprentissage, mais aussi de rationaliser l'effort budgétaire, car nous sommes maintenant sortis de la phase de lancement de cette politique publique, qui est désormais un succès.

Compte tenu de la sensibilité des territoires d'outre-mer, nous pourrions chercher le bon curseur sur les mécanismes de la loi Lodeom, pour le développement économique des outre-mer, identifier ce qui est nécessaire, voir ce qui doit être ajusté.

En commission, puis lors des réunions de travail, je crois avoir montré que j'étais à l'écoute de vos remarques, de vos constats et de vos propositions. C'est dans cet état d'esprit que je souhaite que le débat se déroule, afin de trouver les meilleurs équilibres.

Maintenant, j'en viens à l'un des sujets phares du débat démocratique passé, présent et futur : les retraites.

M. Jérôme Guedj. On écoute.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. C'est un véritable débat de société, qui nous engage sur le temps long. Nous touchons au cœur du pacte social, à la solidarité entre générations et à la confiance de chacun dans le modèle social.

M. Stéphane Peu. Vous allez abroger, alors.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Dans le PLFSS tel qu'il vous est présenté, nous traduisons les mesures issues du travail des partenaires sociaux sur la retraite des femmes. Nous améliorons le montant des pensions en renforçant la prise en compte du nombre d'enfants. Nous facilitons aussi l'ouverture des droits à une retraite anticipée pour une carrière longue avec une majoration de la durée d'assurance attribuée pour la maternité. J'imagine que nous pourrions converger sur l'utilité de ces mesures, comme l'ont fait les partenaires sociaux.

Concernant la réforme de 2023, vous avez décidé de voter pour la suspension en commission ; il vous appartient désormais de voter cette mesure en séance publique.

Le premier ministre s'est montré ouvert à un élargissement des personnes concernées par la mesure de suspension, notamment en cas de carrières longues. Il y aura donc, là aussi, débat.

De manière générale, la période de suspension doit être un temps utile. Compte tenu de l'enjeu pour les Françaises et les Français, j'ai réuni ce matin même les partenaires sociaux afin de lancer une conférence sur le travail et les retraites. Je souhaite créer les conditions pour qu'un débat apaisé et constructif ait lieu dans les mois qui viennent.

Je mesure les attentes fortes des Françaises et des Français sur les sujets sociaux qui les concernent très directement. Vous-mêmes les relayez dans cette assemblée. Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre sens de l'intérêt général pour apporter des réponses à ces attentes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. Depuis plusieurs mois, notre pays traverse une période d'incertitude dont nous constatons chaque jour les dommages sur la confiance de nos concitoyens, des entreprises et des investisseurs, sur la force de notre économie et sur l'unité de la nation.

Pour que cette incertitude cesse, je crois sincèrement qu'il existe dans cet hémicycle une majorité déterminée à rechercher un compromis sur les textes financiers, dans l'intérêt des Français, de notre système de santé et, plus largement, de tous les acquis sociaux qui les protègent depuis 1945. Je crois qu'il existe une majorité déterminée à rechercher un compromis pour préserver la République sociale dont nous sommes les garants, près de quatre-vingts ans après sa création par le Conseil national de la Résistance (CNR).

C'est bien la possibilité d'un compromis que vous avez entre les mains aujourd'hui, un compromis sur ces textes qui réponde plus largement à la nécessité de protéger le modèle social français et permette de prendre des décisions importantes et urgentes pour le pérenniser, dans l'intérêt de nos enfants et petits-enfants. Je parle bien de décisions importantes, car à dix-huit mois d'une élection présidentielle qui verra s'opposer des projets sans doute très différents pour notre modèle social...

M. Raphaël Schellenberger. C'est vrai !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ..., il ne peut y avoir de majorité pour une transformation complète.

Ce qu'attendent de nous les Français, avant qu'ils ne prennent eux-mêmes, par leur vote, des décisions structurales, c'est que nous nous mettions d'accord entre nous – forces politiques représentées au Parlement et gouvernement – pour que 2026 ne soit pas un saut dans l'inconnu sur ce qu'ils ont de plus important : leur santé, leur protection, leur retraite. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

C'est tout le sens du texte présenté aujourd'hui. Le PLFSS pour 2026 ne vous propose pas de renverser le système, mais il comporte des choix clairs pour le préserver et permettre aux différentes forces politiques d'en débattre sérieusement à l'occasion des élections nationales de 2027.

Il en appelle donc à la responsabilité du gouvernement qui le présente, comme à celle du Parlement qui a le pouvoir d'en débattre, de l'amender, puis de le voter.

Nous sommes à un moment crucial : nos comptes sociaux sont dans le rouge, avec près de 23 milliards d'euros de déficit attendu en 2025. C'est un niveau préoccupant alors que la crise du covid et le pic inflationniste sont désormais derrière nous.

Notre modèle social est financé de plus en plus structurellement par la dette. Ce n'est ni souhaitable, ni soutenable.

En ce quatre-vingtième anniversaire de la sécurité sociale, il nous faut retrouver le chemin de l'équilibre des comptes sociaux. C'est donc bien un sursaut dont nous avons besoin.

Pour ce faire, la méthode que je souhaite employer avec vous, aux côtés de mes collègues Jean-Pierre Farandou et Stéphanie Rist, est celle que le premier ministre nous rappelle souvent : plus que jamais, ce gouvernement est au service du Parlement. C'est pourquoi le premier ministre a choisi d'abandonner la possibilité pour le gouvernement de recourir à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Les débats ne seront pas entravés, et le Parlement aura le dernier mot.

Ce PLFSS ouvre une nouvelle étape du processus budgétaire : celle du débat, du compromis et du travail collectif. Je tiens à saluer à ce titre les travaux menés par tous les commissaires autour de M. le président de la commission des affaires sociales et de M. le rapporteur général, parce que c'est bien ensemble que vous construirez ce compromis.

Notre méthode, c'est le dialogue et la recherche d'un accord, un accord qui doit être fondé sur la réalité. Notre responsabilité collective est trop grande pour que nous nous bercions d'illusions et que nous fassions abstraction du cadre de plus en plus contraint dans lequel nous devons construire un texte de compromis.

La réalité, c'est celle de la situation de nos finances publiques. Vous la connaissez toutes et tous ; elle est préoccupante, et elle appelle à l'action. Dans le champ de la sécurité sociale, le déficit pour 2025 est prévu à 23 milliards d'euros, après 15 milliards en 2024 et 11 milliards en 2023. Nous avons, moins de deux ans après la reprise des déficits par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), totalement reconstitué la dette sociale. L'encours de court terme de l'Acoss atteindra 65 milliards d'euros fin 2025 et pourrait, selon notre propre proposition, atteindre près de 83 milliards d'euros fin 2026, quand bien même l'ambition du projet du gouvernement serait le redressement de la sécurité sociale.

Ces chiffres ne sont pas là pour nourrir le fatalisme. Ils ne sont pas là pour entraver l'action, mais pour rappeler l'exigence du moment : il nous faut nous engager dans un chemin de redressement. Et je crois que ce redressement est à notre portée.

Cette année en est la preuve. En février dernier, vous vous êtes mis d'accord pour que l'objectif de déficit public de la nation soit ramené à 5,4 % du PIB. Cet engagement va être tenu et, je tiens à le dire, la sécurité sociale y contribue pleinement. Pour la première fois depuis la crise sanitaire, les recettes comme les dépenses sont maîtrisées, et l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) est respecté en 2025.

Mais sans nouvelles actions, le déficit de la sécurité sociale pourrait pourtant atteindre 29 milliards en 2026, puis 34 milliards en 2029. Autant vous dire qu'il n'existe aucun scénario de finances publiques dans lequel le déficit reviendrait sous la barre des 3 % en 2029 sans que la sécurité sociale ne retrouve elle-même un équilibre. Nos dépenses sociales augmentent plus vite que la richesse nationale et donc plus vite que nos recettes. Quant à l'Ondam, il représentait 8,2 % du PIB en 2019 ; il atteint désormais 8,9 % du PIB. Ce rythme n'est pas soutenable parce que l'augmentation perpétuelle des recettes qu'il rendrait nécessaire n'est pas possible ! Ce serait une impasse. Et dans les deux cas, ce sont les générations futures qui paieraient nos factures.

M. Damien Maudet. Ce n'est pas vrai !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Le gouvernement propose donc de changer collectivement notre mode de fonctionnement dès aujourd'hui pour préserver les générations futures d'efforts insoutenables. J'ai conscience néanmoins que la trajectoire que le gouvernement a proposée initialement suscite des réserves, pour ne pas dire des débats, si ce n'est un rejet. J'ai suivi vos débats en commission, et j'ai observé que de nombreuses mesures d'économie avaient en effet été repoussées. Je veux néanmoins rappeler, après plusieurs semaines de débats qui ont pu rendre les objectifs moins lisibles et favoriser la circulation de fausses informations, ce que contient la proposition initiale du gouvernement. Notre projet n'est pas, comme j'ai pu l'entendre, une purge.

M. Damien Maudet. Si !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Dans ce projet, les dépenses sociales continueraient d'augmenter de 1,6 % en 2026, ce qui représente 11 milliards de plus pour la protection sociale des Français, répartis entre la branche maladie

pour 5 milliards, la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) pour 0,5 milliard, la branche vieillesse pour 4 milliards et la branche autonomie pour 1,5 milliard. Le gouvernement a bel et bien proposé une hausse de 11 milliards des dépenses sociales après avoir prévu que les recettes augmentent de plus de 16 milliards grâce à de nouvelles mesures.

Dans le champ de la santé, les moyens de l'hôpital continueront à croître, contrairement à ce que l'on entend dire, de 2,6 milliards d'euros, sans parler du milliard supplémentaire que nous prévoyons pour le secteur médico-social. Dans ce projet, et j'insiste sur le mot « projet », le gouvernement veut également préserver les dépenses qui améliorent la qualité de la prise en charge, l'accès aux soins et les conditions de travail des soignants. Nous vous proposons par ailleurs de réguler les dépenses les moins efficaces en baissant le remboursement de certains médicaments à faible intérêt thérapeutique, en encadrant les dépassements d'honoraire excessifs, en renforçant la lutte contre la fraude et contre les arrêts maladie injustifiés, et en responsabilisant davantage les professionnels pour améliorer la pertinence des parcours.

Nous voulons que l'effort soit partagé et que chacun contribue selon ses moyens. C'est pourquoi les assurés qui le peuvent contribueraient davantage, par le rehaussement des franchises médicales et des participations forfaitaires – mais rappelons-le, un quart des Français les plus modestes en seraient évidemment exonérés. Une contribution exceptionnelle serait demandée aux organismes complémentaires et le secteur du médicament, en forte croissance, participerait lui aussi à l'effort collectif à hauteur de 3 milliards d'euros. Notre objectif est de ramener l'Ondam à 8,8 % de notre richesse nationale, c'est-à-dire à son niveau de 2024. Nous avons à cœur de stabiliser la dépense de santé dans le PIB à son niveau de l'année dernière.

Ces quelques choix que nous vous proposons sont évidemment à débattre mais ils témoignent de notre ambition de préserver la protection sociale autour des trois principes que sont le travail, l'équité et la prévention.

Le travail d'abord, parce que le financement de nos droits sociaux repose depuis 1945 sur les cotisations.

M. Laurent Wauquiez. C'est bien de le rappeler.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Si le nombre de travailleurs baisse, nous devons adapter les droits ouverts, notamment dans le champ des retraites, conformément au principe même de la retraite par répartition.

Le deuxième principe, c'est l'équité parce que chaque euro de la protection sociale doit aller à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Nous agissons également pour renforcer la solidarité intergénérationnelle et corriger les inégalités entre les hommes et les femmes.

La prévention enfin : ce PLFSS 2026 la renforce en associant mieux les acteurs aux politiques de vaccination, à la lutte contre les maladies chroniques et au développement de l'habitat intermédiaire pour les personnes âgées, ainsi qu'en prévenant plus efficacement les risques professionnels. Je sais que c'est une fierté pour vous, mesdames les ministres Stéphanie Rist et Charlotte Parmentier-Lecocq.

Avant de conclure, j'évoquerai le projet de loi de lutte contre les fraudes sociales et fiscales car c'est un complément indispensable à ce PLFSS.

M. Vincent Descoeur. Très bien !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Le premier ministre a choisi d'y consacrer un texte spécifique pour que soient abordées ensemble, de manière décloisonnée, la fraude fiscale et la fraude sociale. C'est une question de justice et de confiance dans notre modèle. Les travaux parlementaires s'ouvriront dès les prochains jours au Sénat, puis ici dans les meilleurs délais, et permettront, je le sais, monsieur le rapporteur général, d'inclure des mesures que beaucoup parmi vous veulent voir advenir mais qui manquent encore souvent d'un véhicule juridique.

Faire ces choix aujourd'hui, ce n'est pas faire le choix de l'austérité ou de la coupe aveugle.

Mme Gabrielle Cathala. Si !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. C'est faire le choix de préserver notre modèle social pour l'avenir en décidant de rester l'un des pays au monde, sinon le premier, où le reste à payer pour les patients est le plus faible. C'est faire le choix d'un service public de qualité parce qu'un sursaut aura eu lieu pour que la protection des Français ne dépende plus de la dette.

Ce PLFSS n'est pas un texte figé : c'est une base de travail, une invitation au dialogue. Il va évoluer et s'enrichir, je le sais, grâce à vos propositions. Le gouvernement sera là pour les accompagner et les soutenir le cas échéant. En particulier, je sais que la question de la part de l'effort entre recettes et dépenses sera au cœur des débats,...

M. Jérôme Guedj. Oui !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...et que vous cherchiez tous à donner aux enjeux de justice sociale une place centrale. Le premier ministre a d'ailleurs pris des engagements forts avant même l'ouverture des débats, pour l'âge de départ à la retraite et le niveau des pensions, pour l'hôpital et le soutien que nous devons aux soignants, pour la revalorisation des minima sociaux au 1^{er} janvier 2026. Nous avons prouvé, lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF), que nous croyions au dialogue et au compromis parlementaire, ainsi qu'en l'existence d'une majorité pour trouver un chemin sans renier nos objectifs de redressement des comptes ni la protection des générations futures.

Je conclurai en soulignant que s'il revient au gouvernement d'aider à trouver un compromis, c'est au Parlement qu'appartient le dernier mot. Dans cet hémicycle, je n'aurai donc avec mes collègues qu'une responsabilité : restaurer la confiance pour préserver et sauvegarder notre modèle social. Avec vous, nous y travaillerons et je sais que vous avez, vous aussi, l'ambition de réussir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées. Ce projet de loi de financement de la sécurité sociale se veut un texte de compromis et d'ambition.

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Oh là là !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. De compromis d'abord, puisque la copie initiale du gouvernement, désormais entre vos mains, est loin d'être définitive. Fidèle à l'esprit de responsabilité et de dialogue voulu par le premier ministre, le gouvernement propose, nous débattons, et à la fin, vous votez. D'ambition ensuite car, malgré le contexte budgétaire contraint, le PLFSS que nous vous présentons comporte une hausse de plus de 1,5 milliard

pour l'autonomie. En ce sens, c'est important de le rappeler dans cet hémicycle, l'adoption de ce texte est essentielle car, au-delà des chiffres, il est porteur de mesures nouvelles, concrètes et attendues, afin de répondre aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale, c'est d'abord la poursuite du plan « 50 000 solutions » afin de transformer durablement l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap : 250 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2026 permettront ainsi de réaliser 22 000 nouvelles solutions d'ici la fin de l'année prochaine. Pour répondre aux difficultés de nos concitoyens qui attendent parfois de longs mois, pour ne pas dire des années, une réponse à leur demande d'aide, il nous faut aussi simplifier encore davantage les procédures d'accès à leurs droits. À la suite du Tour de France du premier semestre 2025, j'ai annoncé un plan d'action autour de dix-huit mesures que l'adoption de ce budget permettrait de financer.

Vous le savez, je souhaite aussi que nous repensions le modèle de la prise en charge des personnes âgées. Ce PLFSS témoigne d'une conviction forte, celle que l'autodétermination des personnes accompagnées doit être le fil conducteur de l'ensemble de la politique médico-sociale. Cela suppose de renforcer notre action dans plusieurs secteurs, à commencer par la prévention des maltraitances, une priorité que nous partageons tous ici et qui doit continuer à se traduire au quotidien dans toutes les organisations. Ce texte permet de poursuivre cette stratégie, notamment par la hausse du taux d'encadrement : 4 500 professionnels supplémentaires seront recrutés en Ehpad pour environ 250 millions d'euros.

Ensuite, s'agissant du maintien à domicile, le PLFSS 2026 prévoit de créer de nouvelles places dans les Ssiad, les services de soins infirmiers à domicile, et de renforcer les centres de ressources territoriaux. Il s'agit ainsi de mieux soutenir les professionnels et d'offrir aux personnes accompagnées des parcours de soins cohérents dans l'ensemble du territoire.

Enfin, parce que nous voulons offrir aux personnes âgées une solution alternative à l'Ehpad quand il est devenu difficile de rester à son domicile, 100 millions d'euros seront consacrés au développement de l'habitat partagé. C'est une réponse humaine et sociale à l'isolement, une façon de vivre autrement le vieillissement.

Au-delà de ces nouveaux engagements, le budget 2026 traduit la volonté du gouvernement de continuer à soutenir les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS). C'est pourquoi plus de 300 millions d'euros financeront la hausse des coûts liés à l'inflation. Je le répète : les moyens ne sont pas gelés et nous garantirons la continuité et la qualité de l'accompagnement.

J'en profite pour revenir sur les nombreuses approximations, quand ce ne sont pas de fausses informations, que j'ai entendues au sujet de la réforme du financement des ESMS, inscrite à l'article 36 du texte.

Il ne s'agit en aucun cas d'une tarification à l'acte puisque le nouveau mode de financement reposera sur deux volets complémentaires : un volet forfaitaire et un volet variable. Ce modèle, loin d'être improvisé, est l'aboutissement de dix années de travail et de concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que les débats permettent d'adopter le PLFSS ainsi que toutes les mesures nouvelles nécessaires pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales et rapporteur pour la branche maladie.

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales. L'exercice budgétaire auquel nous nous livrons cette année est hors-norme. Sur le plan politique d'abord puisque, comme l'année dernière, les circonstances ont conduit à ce que le projet de loi de financement de la sécurité sociale soit déposé à l'Assemblée nationale bien après l'expiration des délais organiques. Nommé deux jours avant le dépôt du texte, le nouveau gouvernement n'a eu qu'un temps très réduit pour s'approprier un projet de loi préparé par le précédent, et qui plus est, de son aveu même, imparfait et inabouti.

Hors-norme, cet exercice devrait l'être également sur le plan procédural : le premier ministre a pris en effet l'engagement solennel de renoncer à utiliser l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Cet engagement est à saluer. Il répond à l'aspiration de nos concitoyens à plus de respect des délibérations parlementaires mais il oblige aussi le gouvernement et tous les groupes politiques à un exercice exigeant : celui du débat parlementaire, du compromis et du dialogue. Or que constatons-nous ? Une commission saisie dans des délais très courts, sur la base d'un calendrier maintes fois modifié, un temps trop bref laissé aux députés pour discuter, négocier et bâtir des compromis, et une lettre rectificative déposée à la hâte, une semaine après le dépôt du PLFSS, pour intégrer un article 45 *bis* décalant le calendrier du report de l'âge de départ à la retraite, fruit d'une négociation bilatérale avec un seul groupe politique, au détriment de la transparence et du travail collectif.

Ainsi, alors qu'on nous promettait à l'envi, « le temps le plus parlementaire de la V^e République », on a surtout vu de la précipitation. Pourtant, la commission des affaires sociales a fait un travail sérieux et de bonne qualité.

M. Hadrien Clouet, rapporteur. C'est vrai !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Sous la présidence de Frédéric Valletoux, les débats ont été exigeants, denses et techniquement solides. Ils ont montré que le chemin du compromis était possible sur plusieurs sujets tout en mettant en lumière les points de désaccord profonds entre les différentes forces politiques. Ils ont prouvé que pouvait exister une autre manière de faire de la politique, qui soit plus constructive et plus respectueuse du Parlement sans pour autant obliger à des renoncements ou à des compromissions. Il faut s'en réjouir.

Venons-en au plus important : le fond du texte. La situation financière de la sécurité sociale est extrêmement préoccupante. Le déficit des régimes obligatoires de base pourrait atteindre 23 milliards d'euros en 2025, soit 7,7 milliards de plus qu'en 2024. La branche maladie dérive dangereusement, avec un déficit de 17,2 milliards. La branche retraite reste dans le rouge, avec un déficit de 5,8 milliards d'euros, fonds de solidarité vieillesse (FSV) inclus, alors même que la réforme de 2023 continue – mais pour combien de temps ? – de monter en charge. Et, désormais, même les branches accidents du travail et maladies professionnelles et autonomie plongent dans le déficit.

Seule la branche famille demeure excédentaire, mais pour de mauvaises raisons car sa situation traduit d'abord la baisse continue et inquiétante de la natalité, tombée à 1,62 enfant par femme, son plus bas niveau depuis trente ans.

M. Philippe Gosselin. Depuis 1946, même !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. C'est une incise, mais il est important de le rappeler : le renouvellement des générations n'est pas un sujet secondaire. Il constitue la condition même de la pérennité de notre système social et de son financement, fondé sur la solidarité intergénérationnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Face à ce constat, le gouvernement qualifie son texte de volontariste. Il l'est indéniablement puisqu'il propose 11,1 milliards d'euros de mesures inédites, dont 9,1 milliards d'économies et 2 milliards de recettes nouvelles, pour un déficit atteignant 17,5 milliards. Mais une bonne partie de ces mesures font l'unanimité contre elles. Du côté des recettes, l'article 7 crée une contribution exceptionnelle sur les organismes complémentaires, dont le taux, initialement fixé à 2,05 %, a dû être relevé à 2,25 %. Son montant serait de 1,1 milliard d'euros, dont 100 millions ajoutés à la hâte pour financer le décalage de la réforme des retraites, et serait *in fine* un coût pour les assurés sociaux.

L'article 6 augmente la pression fiscale en gelant les seuils du revenu fiscal de référence (RFR) pour l'application du barème de la CSG, dont s'acquittent notamment les retraités. L'article 8 réduit les niches sociales sur les compléments de salaire – titres-restaurant, chèques-vacances, chèques emploi service universels (Cesu) –, pour un gain de 950 millions d'euros ; il assujettit au forfait social, à un taux de 40 %, les indemnités de rupture conventionnelle et de mise à la retraite.

Du côté des dépenses, la mesure la plus lourde et la plus significative est bien évidemment le gel de l'ensemble des prestations sociales et des pensions de retraite pour 2026 : 3,6 milliards d'euros d'économies, dont 2,5 milliards pour les seuls régimes obligatoires de base de la sécurité sociale. À cela s'ajoute une trajectoire de sous-indexation des pensions jusqu'en 2030, dont l'ampleur a été renforcée de près de 1,4 milliard d'euros en 2027 pour financer le décalage de la réforme des retraites consenti aux socialistes par le gouvernement. Autrement dit, ce sont les retraités eux-mêmes qui auraient à en payer le prix.

M. Laurent Wauquiez. Et ça, ce n'est pas possible !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Enfin, la progression de l'Ondam serait limitée à 1,6 %, alors que sa croissance naturelle est estimée à 4,5 %. Cet écart colossal serait comblé par des économies portées par les assurés et les professionnels de santé. Le Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie (Cadam) évoque aujourd'hui même des risques significatifs de dépassement pour 2026. Nous devons, là encore, corriger le projet de budget.

Envisagée dans l'espoir qu'elle rapporte à elle seule 2,3 milliards d'euros, l'augmentation par décret des franchises et participations à la charge des patients représente, telle qu'elle a été conçue, un effort disproportionné pour les plus fragiles. Je dis oui à la responsabilité, mais de manière plus ajustée.

En commission, nombre de ces dispositions ont été rejetées ou supprimées, ce qui a alourdi le déficit prévisionnel. Nous ne nous sommes pas limités à ces décisions ; nous avons aussi proposé, amendé, construit. Je ne citerai que quelques exemples. À mon initiative, nous avons adopté le principe d'une expérimentation du versement des prestations non

contributives en fonction d'un revenu social de référence, première étape vers une allocation sociale unique plus lisible, plus équitable et plus favorable au travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*) Pour mieux répondre aux besoins des familles, nous avons également proposé d'ouvrir la possibilité de prendre à temps partiel le congé supplémentaire de naissance que le gouvernement veut créer.

L'honnêteté m'oblige à dire que la commission a également adopté des mesures auxquelles je n'étais pas favorable. Je pense aux nombreuses taxes dites comportementales, qui ont des conséquences sur les produits agricoles français.

M. Ian Boucard. Ça, c'est la gauche !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. On sait ce qu'elles donnent : un prix final plus élevé pour les consommateurs, une moindre rémunération des producteurs en amont de la chaîne industrielle et un transfert vers des marchés moins conventionnels. Tout cela pour des effets bien souvent mitigés sur les comportements que l'on cherche à réduire ! Il existe tant d'autres leviers à privilégier.

Je pense aussi à l'augmentation du taux de la CSG portant sur les revenus du capital proposée par les socialistes. Elle représente 2,7 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires qui, loin de ne toucher que les dividendes des « ultrariches » – j'insiste sur les guillemets –, pèseront également sur la participation et sur les intérêts tirés par des millions de Français de produits comme les plans d'épargne logement (PEL) ou les plans d'épargne populaire (PEP). Je suis opposé à cette hausse.

M. Philippe Gosselin. Elle est inacceptable !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Au bout de ses travaux, comme l'année dernière, la commission n'a pas adopté le texte. L'article liminaire a été supprimé, puis les trois parties ont été rejetées. C'est un message clair adressé au gouvernement : le texte qu'il a proposé ne sera pas celui de l'Assemblée nationale. Mais envoyer un signal n'est ni gouverner ni légiférer. Or le fond du problème demeure : les déficits ne cessent de s'accumuler et la dette sociale s'aggrave chaque année un peu plus.

Certes, la Cades poursuit son œuvre de désendettement – il lui reste 137,9 milliards d'euros à amortir. En revanche, l'Acoss doit emprunter toujours plus, non seulement pour assurer les besoins de trésorerie des branches, mais également pour refinancer leur dette. Le PLFSS fixe désormais son plafond de trésorerie pour 2026 à 83 milliards d'euros, un niveau qui représente un record hors période de crise mais qui peut encore augmenter si le déficit s'aggrave. C'est intenable ! Sans retour à une trajectoire de redressement, nous entrerions dans une zone de plus en plus risquée. Les déficits d'aujourd'hui seront la dette de demain, qui se traduira en taxes et en cotisations après-demain.

Nous devons donc changer de cap et sortir d'une gestion à courte vue pour bâtir un pilotage pluriannuel appuyé sur une vision stratégique de long terme. Nous devons repenser le cadre organique des lois de financement, qui enferme trop souvent le Parlement dans un choix binaire : taxer plus ou rogner davantage les dépenses sans discernement. Surtout, nous devons retrouver le plein-emploi et valoriser le travail. C'est là, et non dans les taxes ou dans les gels, que se trouve la solution durable à nos déficits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Paul Christophe applaudit également.*) À ce titre, je regrette profondément que le PLFSS ne soit pas le vecteur d'une vraie stratégie pour l'emploi, le marché du travail ou les transitions professionnelles.

Enfin, je veux insister sur un autre levier, la lutte contre la fraude sociale et fiscale. Il s'agit d'une exigence de justice. Chaque euro fraudé est un euro volé à ceux qui travaillent et à ceux qui ont vraiment besoin de la solidarité nationale. Nous débattons bientôt d'un projet de loi sur le sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*) Il était temps! Compte tenu des évolutions des comportements frauduleux, je souhaite que le cadre organique des lois de financement soit modifié pour permettre d'y intégrer pleinement les mesures prévues par le texte du gouvernement sans risquer une censure du Conseil constitutionnel, comme c'est encore trop souvent le cas.

Le redressement de la sécurité sociale est une « ardente obligation », pour reprendre les mots du général de Gaulle. Nous devons redonner confiance à nos concitoyens dans notre modèle social, en le rendant soutenable, lisible et efficace. Et nous devons prouver, par notre travail collectif, que le Parlement peut être le lieu de la responsabilité comme du respect pour tous les acteurs du soin et de la protection sociale. Car sans budget ni loi de financement, c'est la stabilité économique et sociale de notre pays qui serait touchée et la confiance dans nos institutions qui vacillerait. Alors, mes chers collègues, soyons au rendez-vous! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Paul Christophe applaudit également.*)

M. Philippe Gosselin. Nous y serons!

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet, rapporteur de la commission des affaires sociales pour la branche autonomie.

M. Hadrien Clouet, rapporteur de la commission des affaires sociales. Comme cela a été dit, nous fêtons les 80 ans de la sécurité sociale. Forme la plus avancée de démocratie ouvrière, elle a permis de gagner vingt ans d'espérance de vie depuis 1945 (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) mais elle est une institution populaire dont, réforme après réforme, la Macronie veut la mort. Entre vos mains, le principe « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » est devenu « De chacun – sauf les riches –, à chacun selon ce qui reste ». Ambroise Croizat ne doit cesser de se retourner dans sa tombe. (*Mêmes mouvements.*)

Dans ce projet de loi de financement de la sécurité sociale, on ne discute ni de nos besoins, ni de nos droits, ni de la façon de remplir les caisses. Le texte a été présenté comme ambitieux. Il l'est assurément, puisqu'on doit choisir entre des coupes catastrophiques et des coupes désastreuses. Belle ambition, beau choix! (*Mêmes mouvements.*) L'objectif semble être d'éviter la moindre contribution au grand patronat et de permettre à quelques familles de partir skier à Dubaï cet hiver. (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Depuis sa création en 2021, la branche autonomie est dépourvue de moyens comme de vision, ainsi qu'en témoigne l'évolution des bilans financiers. En 2021, il manquait 400 millions d'euros; en 2023, 1 milliard; cette année, il manque 1,7 milliard. Bravo la Macronie! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Chaque année est pire que la précédente alors qu'étant donné les besoins, on aurait pu espérer un sursaut de votre part, une fois dans votre existence. La loi sur le grand âge promise n'est jamais arrivée et celle de 2005 sur le handicap n'est pas appliquée. En Macronie, l'autonomie n'est pas un droit fondamental, mais une prestation de services réservée à celles et ceux qui en ont les moyens. (*Mêmes mouvements.*)

M. Frédéric Petit. Il dit n'importe quoi!

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Aujourd'hui, les grands groupes financiers se gavent sur le dos de nos anciens, à qui ils volent les économies de toute une vie pour une place en Ehpad. Le grand capital réussit à récupérer ce qu'on lui a arraché au travers de l'assurance vieillesse en encaissant la pension de retraite obtenue par les travailleuses et les travailleurs après toute une vie de cotisant, sous forme de factures pour une chambre d'Ehpad. (*Mêmes mouvements. – M. Ian Boucard s'exclame.*) Arrêtez de faire le singe, je vous répondrai ensuite!

M. Ian Boucard. Oh là là!

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Quant aux personnes en situation de handicap, elles se saignent pour payer des restes à charge et sont marginalisées en raison des défaillances en matière d'accessibilité.

Voici la réalité actuelle, en France, de la perte d'autonomie, qui n'est jamais une défaillance individuelle. Elle résulte toujours d'obstacles délibérés qu'un ordre social oppose à l'épanouissement de toutes et de tous. Cette ségrégation débute avec l'absence d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) à l'école et s'achève, à la fin de l'existence, avec la concentration de personnes âgées dans des mouiroirs facturés à prix d'or. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Aucune des mesures du PLFSS consacrées à la branche autonomie n'améliorera les conditions de vie de nos anciens ou des personnes en situation de handicap. Les seuls éléments utiles du texte ont été gagnés contre le gouvernement, par exemple grâce à l'amendement de La France insoumise qui chasse Orpea hors de nos vies avec une idée assez simple: tout Ehpad qui a reçu à tort des fonds publics ne pourra plus y prétendre. (*Mêmes mouvements.*) C'est utile et efficace.

Vous annoncez dans ce PLFSS que vous allez compenser la moitié des frais engagés par les départements pour la prime Ségur. Vous êtes trop bons! Une goutte dans le verre, et vous voulez faire croire qu'il est plein. En réalité, les départements continueront à payer la moitié de la revalorisation, qui ne concerne de plus qu'une partie des personnels puisque les effectifs administratifs et techniques sont toujours maintenus en dehors du dispositif. Exclu aussi le personnel des associations: à cause de l'absence de compensation des revalorisations, de nombreuses structures comme Aides, la Croix-Rouge ou Act Up sont contraintes de licencier. (*Mêmes mouvements.*)

Pire encore, avec la réforme dite Serafin-PH, pour services et établissements, réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées, serpent de mer vieux de plus de quinze ans, vous proposez un nouveau financement des établissements médico-sociaux. Il s'agirait d'harmoniser les tarifs – à budget constant, c'est-à-dire en déshabillant Pierre pour habiller Paul – dans l'opacité la plus totale. En effet, le tarif ne sera pas défini par la loi mais fixé par décret. Ainsi, trois macronistes réunis dans une salle obscure vont décider de la future tarification. Même surveillés, vous faites n'importe quoi. Alors sans surveillance, je n'ose imaginer. (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) L'article qui prévoit cette réforme a évidemment été rejeté en commission. Il le sera à nouveau dans quelques jours ici.

Il en ira de même pour l'indigne article 38, qui autorise les départements à déduire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) des seniors ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) toute indemnité qu'une personne percevrait après une agression ou un accident. Non seulement le gouvernement mélange les indemnités et les compensations mais, surtout, il s'attaque à celles et à ceux qui vivent avec

800 ou 900 euros par mois pour réaliser une économie de 28 millions d'euros, soit 0,004 % des dépenses de la sécurité sociale.

Ce texte gave les plus riches et prive les plus précaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Mesdames et messieurs les ministres, votre projet est de prendre jusqu'à leur dernier euro à ceux qui survivent en étant à découvert le 15 du mois. Vous avez touché le fond – on le savait. Collègues, ne les accompagnons pas, et rejetons le texte! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont plusieurs députés se lèvent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Bergantz, rapporteure de la commission des affaires sociales pour la branche famille.

Mme Anne Bergantz, rapporteure de la commission des affaires sociales. La branche famille soutient les familles avec des objectifs clairs : compenser la charge de l'enfant dans les foyers, aider les familles modestes, contribuer à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle dans une logique d'égalité entre les deux parents.

Le budget prévu pour cela, près de 60 milliards d'euros, représente une partie seulement des dépenses globales de la politique familiale, lesquelles s'élèvent à 100 milliards environ et comprennent les effets du quotient familial sur la fiscalité et les prestations sociales familialisées.

Ce texte prévoit deux nouvelles mesures, dont nous pouvons collectivement nous réjouir. Tout d'abord, l'article 41 facilite le recouvrement des pensions alimentaires, en étendant de deux à cinq ans le délai de recours à la procédure de paiement direct de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa). Une telle simplification est particulièrement bienvenue pour la caisse d'allocation familiale (CAF) et pour la Mutualité sociale agricole (MSA), mais surtout pour les familles – bien souvent monoparentales –, dont les chances de recouvrer les pensions seront maximisées. Rappelons qu'à ce jour, 30 % des pensions alimentaires ne sont pas versées, pour partie ou en totalité.

J'en viens à une deuxième mesure, prévue à l'article 42 : la création d'un congé supplémentaire de naissance d'un à deux mois, ouvert à chacun des deux parents. Rémunéré à hauteur de 70 % du salaire environ le premier mois, ce congé est très attendu par les parents. Il leur permettra de rester plus longtemps auprès de leur enfant au cours des premiers mois de sa vie, dont l'importance est déterminante tant pour le développement cognitif, affectif et social que pour le bien-être et la santé, comme en attestent de nombreuses études, en particulier le rapport sur les 1 000 premiers jours.

En commission, j'ai entendu deux philosophies, toutes deux entendables, mais qui risquent de détourner la mesure de ses objectifs premiers. Certains ont souhaité plus de liberté, proposant que le congé puisse être pris en temps partiel ou fractionné par semaine, quitte à faire de ce dispositif un congé à la carte, éloigné de l'objectif initial. D'autres ont voulu introduire plus de rigidité. En imposant une part non transférable pour chaque parent, dans le but, certes louable, de favoriser la parité, ils prennent le risque non négligeable de priver de fait l'un des deux parents de son droit à congé, dès lors que l'autre parent ne pourrait pas bénéficier du sien, comme cela peut arriver.

Pour ma part je pense que ce congé nous permettra d'avancer naturellement vers plus d'égalité. Je fais confiance aux jeunes parents pour en discuter au sein de leur couple.

Cela étant dit, je m'interroge sur deux choix de paramètres retenus par le gouvernement. D'une part, la dégressivité de l'indemnisation au deuxième mois ne me semble pas vraiment opportune, compte tenu de la courte durée – deux mois maximum – du congé. D'habitude très attentive aux implications budgétaires de nos décisions, je considère en l'occurrence que cet arbitrage pourrait inciter chacun des parents à ne prendre qu'un mois de congé. Est-ce vraiment l'objectif? J'avais d'ailleurs déposé un amendement pour revenir sur ce principe de dégressivité. Cet amendement a bien sûr été déclaré irrecevable, mais je le regrette.

D'autre part, je m'interroge sur le choix laissé aux parents de prendre ce congé simultanément ou à tour de rôle, d'autant plus que la possibilité d'opter pour la simultanéité existe déjà, puisque le père peut prendre son congé paternité ainsi qu'un mois de congé supplémentaire de naissance pendant le congé maternité de la mère. Une fois ce dernier congé terminé, je proposerai que celui que nous voulons créer ne puisse être pris qu'en alternance. La simultanéité peut certes avoir du bon pendant les deux premiers mois, afin de fournir à la mère le soutien spécifique dont elle peut légitimement considérer qu'elle a besoin pendant le *post-partum*. Au-delà de cette période, elle me semble en revanche contraire aux objectifs d'égalité que nous cherchons à atteindre. En effet, quand les deux parents sont avec l'enfant, le rôle du père s'en trouve souvent peu renforcé : le *care* tout comme les tâches ménagères demeurent alors dans le giron de la mère, tandis que le père reste bien trop souvent enfermé dans un rôle de parent auxiliaire.

Dernier argument, permettre la simultanéité est assez coûteux, pour un bénéfice réel discutable : en offrant aux parents la possibilité de répartir leurs congés sur deux mois au lieu de quatre, nous divisons par deux l'effet bénéfique de la mesure sur la tension des modes de garde, que ce nouveau congé devrait aussi tendre à réduire.

Pour finir, je voudrais simplement alerter sur le fait que nous aurons désormais cinq congés différents à proposer aux parents : le congé de maternité, le congé de naissance du père financé par l'employeur, le congé de paternité, le congé supplémentaire de naissance et la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepae). Ces cinq congés différeront par leur durée – celle-ci varie parfois avec le rang de l'enfant dans la fratrie –, leur financement et leur indemnisation. Une remise à plat de ces congés deviendra donc, à terme, indispensable.

La création de ce congé supplémentaire de naissance représente une vraie et belle avancée, et je remercie le gouvernement de l'avoir proposé dans le PLFSS. J'espère que la discussion aura lieu et que nous aurons en tête de proposer un congé dont les modalités permettent aux parents d'y avoir recours, tout simplement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, EPR et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Gaëtan Dussausaye, rapporteur de la commission des affaires sociales pour la branche accidents du travail et maladies professionnelles.

M. Gaëtan Dussausaye, rapporteur de la commission des affaires sociales. C'est peu dire que les travaux menés sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale ont été tout sauf normaux. Comme l'a rappelé le rapporteur général, Thibault Bazin, ce projet de loi a d'abord été rédigé de la main du gouvernement de François Bayrou. Il a ensuite été déposé une première fois par le gouvernement Lecornu. Puis, grâce à la pression du groupe Rassemblement national, premier groupe de l'Assemblée nationale, déposé une

seconde fois, afin d'y inscrire le report de la réforme des retraites d'Élisabeth Borne et d'Emmanuel Macron. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Amélie de Montchalin, ministre. N'importe quoi !

M. Ian Boucard. On aura tout entendu !

M. Gaëtan Dussausaye, rapporteur. J'entends l'injonction du gouvernement : celui-ci propose, nous débattons et nous votons. Force est toutefois de constater que vous n'avez pas assumé vos responsabilités, vous déchargeant, tantôt sur vos prédécesseurs, tantôt sur la représentation nationale. Alors, entendez cette injonction nouvelle : un gouvernement, ça propose, ça choisit, et surtout, ça assume !

C'est peu dire que le travail parlementaire a, lui aussi, été fortement affecté par cette instabilité, provoquée par un président de la République et par ses alliés du moment – de DR au Parti socialiste –, tous partageant la même peur : la peur des élections, la peur du jugement du peuple français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Ian Boucard. Vous allez voter pour combien de nouvelles taxes de gauche ? On en est déjà à 40 milliards !

M. Gaëtan Dussausaye, rapporteur. Après une semaine de discussion en commission, nous voilà enfin au débat en séance publique du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. Avec ce projet de loi, arrive aussi la réalité du déficit de nos comptes sociaux. Songez que pour la première fois depuis treize ans, la branche AT-MP enregistre à son tour son propre déficit : 500 millions d'euros en 2026 et jusqu'à 1,4 milliard d'euros annoncés pour 2027.

Sans vouloir jouer au débat du « bon » et du « mauvais » déficit, force est de constater qu'en outre, les résultats espérés spécifiques à la branche AT-MP ne sont pas au rendez-vous. Le nombre d'accidents ou de maladies trouvant leur racine dans l'activité professionnelle reste à des niveaux excessivement élevés.

Quel est ce pays qui compte chaque année plus de 900 000 sinistres en raison de l'activité professionnelle ? C'est la France d'Emmanuel Macron. Quel est ce pays qui, avec deux morts au travail chaque jour, se hisse à la quatrième place, à l'ultime marche du podium avant celle des pires pays de l'Union européenne ? C'est la France d'Emmanuel Macron.

Cette réalité doit tous nous alerter, d'autant qu'elle pourrait n'être que la surface émergée de l'iceberg, tant la sous-déclaration des accidents du travail et la sous-reconnaissance des maladies professionnelles minimisent le coût réel, si terriblement humain, de la sinistralité et de l'usure professionnelles dans notre pays. En effet, 75 % des troubles musculo-squelettiques correspondant à un tableau de maladie professionnelle n'ont pas été déclarés tels. Le nombre de cancers liés au travail susceptibles d'être reconnus comme maladies professionnelles pourrait être vingt fois plus important qu'en l'état actuel du droit.

Risques multiples, tableaux archaïques, procédures pouvant s'étendre jusqu'à plus de 200 jours, visites, contre-visites et contentieux : la maltraitance administrative réservée à certaines professions pourtant essentielles est réelle. Ces professions, j'ai tenu à les entendre et à leur donner une tribune dans le cadre de mes auditions. Je pense aux sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, aux assistantes maternelles, aux égoutiers, aux éboueurs ou encore aux conducteurs routiers. Cette maltraitance

témoigne d'une chose, mesdames les ministres : il y a urgence à agir contre le maltravail dans la France d'Emmanuel Macron.

Ce maltravail use les corps et les esprits. Il fait perdre au travail un sens, qui lui est pourtant essentiel, par la multiplication des ordres et des contre-ordres déconnectés de l'expérience de terrain, par la recherche de la rentabilité à tout prix du temps et des moyens – y compris dans les métiers du soin et de l'accompagnement humain –, ou encore par l'alourdissement de la charge administrative et déclarative au détriment du temps nécessaire au bon boulot.

Ce maltravail a un coût, un coût humain d'abord, mais aussi un coût financier. Un ancien ministre du travail l'avait d'ailleurs évalué à 3 %, voire 4 % du PIB, c'est-à-dire à 60 milliards d'euros. Ce ministre n'était pourtant pas le plus rouge d'entre nous, puisqu'il s'agissait – je me tourne vers mes collègues des Républicains – de votre ami Xavier Bertrand.

M. Thomas Ménagé. Depuis, il a appelé à voter Macron !

M. Gaëtan Dussausaye, rapporteur. Pour citer l'un des Français exerçant un métier essentiel que j'ai auditionnés dans le cadre des travaux : si la réparation des conséquences du maltravail est la principale mission de la branche AT-MP, il reste que « la meilleure réparation, c'est la prévention ».

La prévention des risques est une nouvelle fois la grande absente de ce PLFSS. À ce jour, à peine 2 % du budget de cette branche sont consacrés à la prévention, contre 7 % en Allemagne – pourtant le modèle préféré des gouvernements macronistes.

Agir pour la prévention, c'est agir contre le maltravail. C'est aussi agir pour le bien-être des corps et des esprits, pour la sécurité et la fierté des travailleurs, pour la productivité et la puissance nationale. Vous l'aurez compris, il est urgent d'agir ; mais pour cela, peut-être le gouvernement devra-t-il d'abord partir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Runel, rapporteure de la commission des affaires sociales pour la branche vieillesse.

Mme Sandrine Runel, rapporteure de la commission des affaires sociales. Nous abordons, avec la branche vieillesse, un moment de vérité. L'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 s'ouvre dans un contexte encore profondément marqué par les conséquences toujours vives de la réforme des retraites de 2023. Deux ans après son passage en force, le verdict est sans appel : les excédents promis ne sont pas au rendez-vous, les déficits demeurent, à hauteur de 5,8 milliards d'euros en 2025, et le malaise social s'est installé durablement.

C'est dans ce contexte que le premier ministre s'est engagé, devant la représentation nationale, à suspendre le calendrier de report de l'âge de départ à la retraite ainsi que celui de la hausse de la durée d'assurance.

M. Nicolas Sansu. Il ne suspend pas, il décale !

Mme Sandrine Runel, rapporteure. Mais, en réalité, la suspension présentée comme un geste d'apaisement par le gouvernement n'est rien d'autre que l'aveu d'un échec : celui d'une méthode autoritaire, d'un projet d'une brutalité sociale et démocratique inédite. (*M. Jean-Carles Grelier proteste.*)

Aussi la suspension de la réforme des retraites ne saurait-elle constituer une fin en soi. C'est au contraire le premier pas vers une refondation complète de notre système. Notre

responsabilité collective et partagée est de garantir que d'ici l'élection présidentielle de 2027, aucune nouvelle injustice ne soit imposée aux travailleuses et travailleurs de ce pays.

La lettre rectificative au PLFSS, qui suspend l'âge de départ à 62 ans et 9 mois et la durée d'assurance à 170 trimestres, apporte certes une première solution. Cette suspension demeure toutefois partielle. Elle laisse de côté plusieurs catégories d'assurés : ceux relevant du dispositif des carrières longues, ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, ainsi que les personnes nées au premier trimestre 1965. Nous attendons du gouvernement qu'il revienne sur ces écueils et précise, ici, en séance publique, les modalités d'intégration de ces assurés dans le dispositif de suspension, car une suspension partielle n'est pas une suspension juste.

De plus, les choix retenus par le gouvernement pour financer cette mesure ne sont pas plus acceptables que ses écueils. Le groupe socialiste a proposé des solutions pour un financement plus juste de notre système de retraite, qui ne fasse pas peser la charge sur les retraités modestes, mais sur ceux qui en ont les moyens, comme la hausse de la CSG sur les revenus du capital, adoptée en commission, l'assujettissement des attributions gratuites d'actions aux cotisations sociales et la réduction des exonérations.

M. Ian Boucard. Ils adorent les taxes !

Mme Sandrine Runel, rapporteure. Nous voulons une suspension financée par des mesures de justice redistributive n'affectant pas le pouvoir d'achat des Français.

Certains diront que ce n'est pas suffisant, que ça ne va pas assez loin, qu'il s'agit d'un mensonge, d'une escroquerie de plus de la Macronie. Je leur répondrai : regardez. Les bénéficiaires sont là ; les comptes sont faits. Quelque 3,5 millions de Françaises et de Français pourront partir à la retraite plus tôt grâce à cette suspension, si elle est adoptée.

Par ailleurs, ce texte prévoit une refonte du dispositif du cumul emploi-retraite. Si nous partageons l'ambition qui l'inspire, il faudra veiller à ce que cette réforme ne pénalise pas les retraités qui reprennent une activité par nécessité.

Enfin, la réduction des écarts de pension entre les femmes et les hommes reste pour nous un combat à mener. Les femmes sont toujours les grandes perdantes de notre système de retraites : dans le régime général, elles perçoivent une pension moyenne inférieure de 38 % à celle des hommes. Si certaines mesures proposées dans ce PLFSS vont dans le bon sens, elles sont bien trop modestes et ne s'attaquent ni au cœur du problème, celui des inégalités salariales, ni à la question d'une réforme des droits familiaux.

Je veux le redire avec force : les débats en commission ont montré qu'un autre équilibre était possible. La majorité des députés a rejeté les mesures les plus injustes du texte – le gel de la CSG sur les pensions, l'élargissement du champ des franchises et des participations forfaitaires, la sous-indexation des prestations – et a soutenu, à l'inverse, des propositions plus équitables, comme la hausse de la CSG sur les revenus du capital.

Une loi de financement de la sécurité sociale peut être rigoureuse sans être punitive ; elle peut être responsable sans être injuste. Le PLFSS pour 2026 pourrait en être la démonstration s'il faisait le choix d'un partage plus équilibré des efforts et d'une solidarité mieux répartie.

C'est dans cet esprit de justice et de responsabilité que j'aborderai ces débats, responsable et volontaire afin que nous parvenions à débattre, je l'espère, de la branche vieillisse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. La semaine dernière, la commission des finances a émis un avis défavorable...

Mme Élise Leboucher. Largement défavorable !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. ...sur ce PLFSS pour 2026, mais cet avis défavorable veut dire à peu près tout et son contraire. Certains, ici, pensent qu'il n'y a aucun problème et qu'il suffirait de prendre une poignée d'argent supplémentaire dans la poche des entreprises françaises...

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Deux poignées !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. ...pour faire en sorte que tous nos problèmes disparaissent.

Mme Ségolène Amiot. Il faut arrêter les exonérations, c'est sûr !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. D'autres, dont je fais partie, considèrent que 23 milliards d'euros de déficit en 2025 et 17 milliards cette année, si le présent projet de loi s'appliquait – 29 milliards si nous ne faisons rien –, ce n'est absolument pas acceptable, et que le pronostic vital de notre modèle social s'en trouve engagé.

En réalité, faute de lancer les réformes nécessaires, nous sommes conduits à examiner une liste de mauvaises solutions : le gel des retraites, une taxation exceptionnelle des complémentaires santé – comme si ces dernières n'allaient pas répercuter ces contributions sur les Françaises et les Français – ou encore la taxation des chèques-vacances et des titres-restaurant, qui pénaliserait directement les travailleurs et les travailleuses de notre pays.

C'est un peu toujours le même refrain que l'on entend – nous l'entendons ici même régulièrement : il faudrait à tout prix sauver le modèle social français, modèle dont nous aurions toutes les raisons d'être fiers. Je pense pourtant que cette fierté n'est plus si largement partagée dans le pays ! Il suffit de regarder les chiffres des sondages qui sont publiés à ce sujet mois après mois. D'après l'un d'entre eux, effectué récemment par l'institut CSA, les Français pensent majoritairement que notre système social n'est ni juste ni équitable.

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Ils ont raison !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. Ils pensent majoritairement qu'il coûte trop cher aux entreprises et handicape leur compétitivité,...

M. Hadrien Clouet. Sondage pour le Medef !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. ...mais ils pensent aussi qu'il coûte trop cher aux salariés, qu'il pénalise l'emploi et le pouvoir d'achat.

Ils pensent à 68 % que ce système social déresponsabilise les assurés,...

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Sondage commandé par *Valeurs actuelles* !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. ...à 72 % qu'il peut même inciter des personnes à ne pas retourner travailler (« Ah ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP) et à 78 % qu'il n'est pas assez contrôlé.

Mme Marianne Maximi. Sondage commandé par le JDD !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. Si un tiers des Français partagent l'affirmation selon laquelle il faut à tout prix sauver notre modèle social, quitte à augmenter les prélèvements obligatoires et à laisser filer la dette, deux sur trois pensent à l'inverse qu'il faut le réformer pour en assurer la soutenabilité, quitte à faire en sorte de réduire les prestations ou le nombre de bénéficiaires.

M. Jean-François Coulomme. Mais quelle honte ! C'est l'exact contraire !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. Il y a en France – pas à l'Assemblée, manifestement, mais dans le pays – une majorité pour revoir les équilibres de la redistribution en France. Et cela n'est qu'une question de temps parce que, tôt ou tard, la soutenabilité s'imposera comme la question cruciale.

M. Jean-François Coulomme. Fossoyeurs de la sécurité sociale !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. Le groupe Droite républicaine soutient la mise en place, dès cette année, d'une expérimentation : l'allocation sociale unique plafonnée, qui sera testée dans cinq départements volontaires. (*M. Fabien Di Filippo acquiesce.*) Nous avons également soutenu les mesures prévues dans le présent projet de loi pour lutter contre les abus en matière d'arrêt de travail...

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Vous êtes de droite !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. J'ai moi-même proposé un amendement visant à aller plus loin en instaurant un bonus-malus sur les journées de carence.

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Vous voulez un malus-malus !

M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis. J'ai aussi proposé un autre amendement, qui a été adopté en commission, pour mettre un terme à la délivrance de titres de séjour pour soins.

Il faut enfin mentionner la question des retraites, morceau de choix dans l'examen de ce budget. À l'heure où tous les pays d'Europe prennent les mesures nécessaires pour aller dans la bonne direction, nous en sommes à évoquer la suspension-décalage de la réforme des retraites, réforme qui, bien qu'insuffisante, était nécessaire. J'ai aussi proposé que nous indexions la durée de cotisation sur l'espérance de vie afin de mettre un terme globalement, définitivement et équitablement – nous pourrions le faire branche par branche – à cette question qui hante la société française.

Pour que nous puissions continuer à être fiers, et à juste titre, de notre modèle de sécurité sociale, il y a une solution : changeons-le ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales. Voilà que s'ouvre enfin la discussion sur un texte dont nous savons tous qu'il est imparfait et même insuffisant pour relever les nombreux défis auxquels fait face notre système de protection sociale. Cependant, dans l'intérêt des Français – car ce projet de loi de financement de la sécurité sociale, c'est bien le budget du quotidien pour nos concitoyens –, il faudra qu'il soit voté avant la fin de l'année, au terme des modifications que nous allons collectivement lui apporter.

Les jours qui arrivent sont donc essentiels et nous devons construire des compromis dans l'urgence, ce qui sera certainement moins facile que si nous avions eu le temps de les

laisser mûrir. Ainsi, c'est d'abord un regret que je souhaite exprimer devant les membres du gouvernement – mais ils n'y sont pas pour grand-chose –, un regret qui concerne la méthode. En février dernier, après la discussion du PLFSS pour 2025, conscients de la tâche qui nous attendrait pour 2026, nous avons obtenu un double engagement de la part du premier ministre François Bayrou. Il s'était engagé à commencer dès le printemps à travailler sur les options du PLFSS suivant et à entamer des travaux pour amorcer enfin l'élaboration d'une trajectoire pluriannuelle des dépenses en santé, que tous ici demandent depuis longtemps.

Nous espérions disposer de temps pour échanger, réfléchir et laisser mûrir des compromis. Malheureusement, cette double promesse est restée lettre morte. Finalement, à l'inverse de l'anticipation espérée, propice aux échanges de fond, les délais dont a disposé la commission des affaires sociales pour étudier le texte ont été particulièrement courts – le rapporteur général l'a rappelé –, trop courts pour que nous puissions mûrir collectivement des solutions à la hauteur de la crise de croissance profonde qui affecte notre État-providence.

En effet, nous sommes bien face à une dette sociale qui se creuse, s'amplifie, s'accumule. Le déficit des comptes de la sécurité sociale a doublé entre 2023 et 2025, comme l'a révélé hier la Cour des comptes. Il s'élève désormais à 23 milliards d'euros, loin des prévisions initiales et à un niveau presque identique à celui qui avait cours en 2021. Cependant, la crise sanitaire qui sévissait alors est terminée et on ne peut plus qualifier cette situation de dérapage : c'est une sortie de route continue qu'il faut combattre.

C'est consciente de la gravité de cette situation que la commission des affaires sociales a débattu, échangé et voté pendant près de cinquante heures, adoptant 199 amendements sur près des 1 000 examinés. Je tiens à saluer la qualité des échanges. Les rapporteurs thématiques – Anne Bergantz pour la branche famille, Sandrine Runel pour l'assurance vieillesse, Hadrien Clouet pour la branche autonomie et Gaëtan Dussausaye pour la branche accidents du travail et maladies professionnelles – ont fourni un travail considérable et profitable à tous.

Quant au rapporteur général, Thibault Bazin, il a, pour l'examen de chacun des presque 1 000 amendements en discussion, fait preuve de clarté, de pédagogie, de précision mais aussi de cette vertu trop rare que l'on appelle l'écoute, et je tiens à l'en remercier. Notre débat fut digne, respectueux et sérieux, traversé bien sûr par de vraies lignes de fractures, mais il s'est tenu dans un état d'esprit qui fait honneur au travail parlementaire. (*Mme Justine Gruet applaudit.*)

Au fil de ce débat, nous avons d'ailleurs pu voir émerger certains constats partagés. Je l'ai déjà évoqué, nous jugeons tout d'abord inefficace l'approche annuelle des lois de financement de la sécurité sociale, dès lors qu'il s'agit de statuer sur les règles qui encadrent notre modèle social et notre système de santé. La visibilité et la planification étant dans ce domaine indispensables, trente ans après la création des projets de loi de financement de la sécurité sociale par les ordonnances Juppé, il serait temps d'ouvrir le chantier d'une loi de programmation pluriannuelle en la matière, d'autant qu'un tel texte, je le répète, est réclamé sur tous les bancs. Voir loin, c'est essentiel. C'est même la vertu des horizons : ils fixent la volonté. (*M. Jean-Carles Grelier acquiesce.*)

M. Thibault Bazin, rapporteur général. C'est beau !

M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales. Deuxième constat partagé : le modèle de financement des dépenses de santé est à revoir. L'Ondam, dont nous

comprenons l'utilité, ne cesse cependant de révéler ses limites ; sa refonte apparaît indispensable. Nous souhaitons ainsi, collectivement au sein de la commission, que des travaux soient amorcés en ce sens.

De la même manière, le renforcement des politiques de l'autonomie au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une nécessité que tous les bancs de l'hémicycle attendent de voir se concrétiser.

Enfin, les membres de la commission ont globalement souligné que les efforts du PLFSS reposaient démesurément sur les assurés sociaux, soit les patients eux-mêmes. Ainsi, même si c'est une décision réglementaire, le doublement des franchises a suscité une opposition plutôt large.

M. Nicolas Sansu. Ah, voilà !

M. Frédéric Valletoux, *président de la commission des affaires sociales.* Cependant, je ne souhaite pas donner l'illusion de trop nombreux consensus. D'une part, en dépit de la qualité des débats et des appels à conserver une cohérence globale au texte, les amendements adoptés ont conduit à aggraver de 6 à 9 milliards d'euros le solde prévu. Alors qu'il devait initialement atteindre 17 milliards à l'issue de nos travaux, le déficit virtuel dépasserait en l'état 25 milliards d'euros, ce qui serait évidemment insupportable pour la sécurité sociale. D'autre part, une majorité de députés a voté pour le rejet des trois parties du PLFSS ainsi que de son article liminaire. Un constat s'impose : aucune force politique ne se retrouve dans le projet initial ou dans sa copie amendée. Comme on pouvait s'y attendre, la commission des affaires sociales n'avait pas les moyens de résoudre le problème central et incontournable lié à la soutenabilité du système de protection sociale, à savoir l'écart structurel qui existe entre la dynamique des dépenses et celle des ressources.

Nous le savons tous : nous n'échapperons pas, dans les prochains mois, à un débat fondamental sur la réinvention de notre modèle social. Comme la majorité d'entre vous, je suis profondément attaché à ce modèle et aux valeurs qui le fondent. Mais je suis aussi conscient des réalités actuelles du travail, des défis de compétitivité auxquels font face les entreprises et de la nécessité d'agir face à la trajectoire insoutenable des comptes sociaux. L'enjeu est de ne pas opposer ces objectifs mais de réussir à bâtir un système qui les concilie.

Or il me semble que certains discours oublient les réalités incontournables que sont les dynamiques démographiques et l'évolution du monde dans lequel la France et son modèle social sont imbriqués. Oui, comme le rappelle la droite, il est impératif de renforcer la lutte contre la fraude sociale : de nouveaux moyens juridiques sont déployés dans ce texte et le Parlement attend avec impatience le projet de loi relatif aux fraudes pour aller plus loin. Oui, comme le rappelle la gauche, les allègements de cotisations sociales constituent des recettes manquantes pour la sécurité sociale. Oui, ces exonérations, engagées par François Fillon et développées sous la présidence de François Hollande, ont passé un nouveau cap depuis 2017. Oui, il faut améliorer l'évaluation de ces dispositifs ; c'est d'ailleurs ce qui a été entrepris, en parallèle de la réforme des allègements généraux, dans la précédente loi de financement de la sécurité sociale. On peut encore mieux cibler les aides, réduire les effets d'aubaines et les niches sociales injustifiées.

Cependant, la rhétorique trop souvent développée des « cadeaux aux entreprises » est trop simpliste, car la sécurité sociale n'est pas un système flottant au-dessus des réalités du monde. Ciment du lien national, fierté du pacte républicain, la sécurité sociale demeure possible grâce à la contribution d'une partie de la richesse nationale produite

par le travail. Encore faut-il que cette richesse nationale soit préservée et développée ; encore faut-il que l'emploi soit encouragé.

Il faudra regarder les choses avec lucidité, car parfois le coût du travail français a nui à l'emploi et à la compétitivité. C'est pour retrouver un taux d'emploi élevé dans une compétition généralisée que ces allègements de cotisations ont trouvé leur justification, et le résultat est là. Alors que le chômage avait longtemps été figé à plus de 10 %, c'est la première fois qu'il est aussi bas depuis vingt-cinq ans. L'évolution du taux d'emploi depuis 2017 est une vraie réussite ; soyons-en collectivement fiers et gardons-la en tête au moment de réfléchir aux nouveaux équilibres de la sécurité sociale.

Un autre phénomène ne peut être occulté : la transition démographique, que nous avons tous en tête et dont nous savons qu'elle renverse le mode de financement actuel des retraites. On comptait 4 travailleurs pour 1 retraité en 1970 ; le ratio approche désormais 1,6 cotisant pour 1 pensionné. Ces chiffres sont implacables et l'Insee estime que le ratio sera proche de l'équivalence en 2070.

Cette dynamique démographique ne pourra être occultée par aucun projet politique ni par aucun scénario de financement, qu'il s'agisse des retraites ou de l'avenir de notre système de santé.

Voilà tout ce qu'il nous faudra appréhender si nous voulons préserver la sécurité sociale. Cet avenir ne pourra advenir sans la pleine implication des partenaires sociaux : si le politique doit décider en cas de désaccord, les syndicats et les organisations représentatives doivent reprendre leur place au cœur du débat démocratique. Je salue l'initiative du gouvernement, engagée par le premier ministre, de réunir à nouveau les partenaires sociaux pour débattre.

Ce PLFSS sera effectivement imparfait : il doit aller plus loin en matière de prévention ; il pourrait faire davantage en matière de lutte contre les actes inutiles ; il pourrait s'emparer de la question des réformes de structure ; il pourrait s'attaquer à la nécessaire réorganisation de l'offre de soins. Ce PLFSS ne sera le texte ni d'un camp politique ni d'un groupe parlementaire, car il résultera de compromis.

En tout cas, nous avons besoin de ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour nos soignants et pour tous ceux qui n'ont pas le loisir de faire de l'idéologie lorsque des vies sont en jeu. Nous en avons besoin pour nos établissements hospitaliers. Nous en avons besoin pour les Français, notamment les plus fragiles.

Les conséquences du vote du dernier PLFSS après le 31 décembre ont été claires : absence de visibilité pour les acteurs, angoisse pour nos concitoyens, aggravation de la dette sociale. J'estime et je respecte profondément cette assemblée dans sa diversité. Je crois que, par-delà nos divergences et nos convictions, nous saurons faire preuve de responsabilité pour que la sécurité sociale dispose d'un budget dans les temps. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Dem et HOR. – M. le rapporteur général applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.* Comment aborder l'examen de ce budget de la sécurité sociale sans évoquer la note publiée hier par la Cour des comptes ? Elle annonce un déficit de 23 milliards d'euros en 2025, et son premier président en tire la conclusion qu'il est nécessaire de

baïsser les dépenses. Je note que ce discours est le même que celui qui est tenu sur le budget de l'État : il y a un déficit, auquel il faudrait remédier par la seule baisse de dépenses.

De même que sur le budget de l'État, je propose de raisonner autrement, car le problème vient avant tout des recettes. Celles-ci doivent permettre de financer les dépenses et ainsi de répondre aux besoins. En effet, la logique de notre système social est précisément de passer de « chacun selon ses moyens » à « chacun selon ses besoins ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

À rebours de ce principe, on a inventé l'Ondam. Son fondement est précisément qu'il faut partir des recettes et qu'en miroir, certaines dépenses de santé pourraient être encadrées, maîtrisées, comprimées, voire supprimées. Voilà la logique d'ensemble de toutes les horreurs que perpétue le présent budget de la sécurité sociale. Preuve que cette logique a une limite : les pires mesures ont été largement rejetées en commission, car elles impliqueraient de se soigner plus mal, de vieillir plus mal, de vivre moins dignement – ce que refusent les collègues siégeant sur la plupart des bancs de cet hémicycle.

Je préconise donc d'aborder les choses autrement. D'abord, il faut reconnaître que des charges indues pèsent sur la sécurité sociale. Or toutes ont été ordonnées par l'État. Première charge indue : 92 des 122 milliards d'euros confiés à la Cades proviennent de la dette covid, décidée par l'État. Cette dette devrait donc relever de ce dernier, et non peser sur les comptes sociaux. Par ailleurs, son financement coûterait dix fois moins cher si l'État la reprenait, car celui-ci fait « rouler » sa dette.

La deuxième charge indue résulte des exonérations de cotisations sociales, elles aussi décidées par l'État et partiellement non compensées. La troisième est constituée par les mesures du Ségur de la santé, elles aussi décidées par l'État et elles aussi non financées.

Ensuite, je propose d'aller chercher des recettes supplémentaires. Des pistes existent. Je remarque notamment que le capital gagne du terrain, phénomène plus aigu encore depuis 2017. Il s'agirait donc de le faire cotiser, par exemple en mettant à contribution les dividendes. Selon la direction générale du Trésor, le partage de la richesse produite en France évolue depuis 2017 dans un sens plus favorable au capital – sa part a augmenté de 1,9 point – qu'au travail – sa part a reflué de 0,8 point. À ceux qui pensent que l'on défend le travail en baissant les cotisations pour augmenter le salaire net, je dis ceci : vous ne ferez que creuser le trou de la sécu pour mieux l'enterrer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Anna Pic applaudit également.*)

D'autre part, il faut en finir avec la politique de l'offre. La Cour des comptes note clairement : « Cette dégradation tient pour partie à un affaïssement conjoncturel des recettes, lié au ralentissement économique et à une composition de la croissance défavorable aux recettes sociales. » Je le dis sans détour : si vous persistez dans une politique nocive à la consommation et aux carnets de commandes, donc aux entreprises et aux salaires, vous menez la sécurité sociale dans le mur. (*Mme Alma Dufour applaudit.*)

Le gouvernement propose un musée des horreurs sociales et ruse pour tenter de convaincre les parlementaires. Il propose, comme compensation, une prétendue suspension de la réforme des retraites, qui n'est qu'un décalage au bénéfice de quelques générations.

M. Thomas Ménagé. Eh oui !

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances.* Qui sont les rares gagnants ? Une partie des générations nées entre 1964 et 1968. Combien y gagneraient-elles ? Seulement trois mois supplémentaires de retraite.

M. Hadrien Clouet, *rapporteur.* Ce n'est pas grand-chose !

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances.* Pour les autres, le gouvernement propose d'avaliser la retraite à 64 ans. Et tout cela serait payé par les retraités eux-mêmes, par la baisse de leur pension. Mais les députés n'ont pas été dupes : en commission, ils ont rejeté ce budget de la sécurité sociale.

Comme cette concession sur la réforme des retraites ne suffisait pas, le premier ministre nous a dit vendredi qu'il renonçait finalement au gel des pensions. La belle affaire : il donne quelque chose qu'il n'a plus ! Au moment où il a parlé, cette mesure avait déjà été battue en commission.

Tous ces supposés efforts et supposées concessions ne suffiront pas à faire accepter tout ce qu'il reste de mesures antisociales dans le budget de la sécurité sociale. Qui ici voterait pour baisser les moyens des hôpitaux qui refusent de rationner les soins et de limiter les actes, notamment la prescription d'antidouleurs ? Qui ici voterait pour limiter les arrêts de travail entre quinze et trente jours ?

M. Hadrien Clouet, *rapporteur.* Eux !

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances.* Qui ici voterait pour interdire le renouvellement des arrêts de travail en télé-médecine ? Qui ici voterait pour diviser par trois la durée d'indemnisation de l'arthrose, des glaucomes, de la dépression sévère ou encore de l'épilepsie ?

M. Hadrien Clouet, *rapporteur.* Les macronistes !

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances.* Qui ici voterait pour geler les dotations de Santé publique France (SPF), de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), de l'Agence de la biomédecine (ABM) ?

J'espère que ce musée des horreurs ne trouvera pas de majorité. Et ce sera tant mieux ! Ce budget destructeur pour la sécurité sociale n'offrirait qu'un prétexte pour faire reculer le secteur public et donc faire avancer le secteur privé. Pour achever ce processus, on nous proposera bientôt – certains le font déjà ici – la retraite par capitalisation, en clamant qu'il n'y a pas d'alternative.

M. Fabien Di Filippo. Il n'y aura pas d'alternative !

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances.* Ce serait l'occasion d'en finir avec la sécurité sociale, quatre-vingts ans après sa fondation. Nous nous élèverons toujours contre ces projets de régression sociale et nous refuserons donc ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

MOTION DE REJET PRÉALABLE

Mme la présidente. J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à Mme Élise Leboucher.

M. Hadrien Clouet, *rapporteur.* C'est déjà excellent !

Mme Élise Leboucher. En préambule, je veux avoir un mot pour Isabelle, que j'ai croisée ce week-end en circonscription. (« Ah ! » sur les bancs du groupe EPR et Dem.)

Mme Hanane Mansouri. Vous allez donc en circonscription ?

Mme Élise Leboucher. Elle m'a interpellée parce qu'elle ne comprend plus nos débats et craint que personne dans cet hémicycle ne l'écoute, alors qu'elle comprend mieux que nous les conséquences de nos discussions.

Isabelle trouve qu'elle n'a pas de chance : née en 1964, elle n'a pas l'ensemble de ses trimestres, comme nombre de femmes avec des carrières hachées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Eh oui !

Mme Élise Leboucher. Elle dit qu'elle n'a pas de chance, car elle entre dans votre réforme quand vous lui volez deux ans de vie, mais n'entre pas dans vos prévisions quand vous en décalez l'application.

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Eh non !

Mme Élise Leboucher. Elle dit qu'elle n'a pas de chance, car elle souffre de polyarthrite, pathologie aggravée par son métier – elle est hôtesse de caisse. Elle se demande comment elle va pouvoir faire face aux dépenses de soins quand sa pathologie ne sera plus reconnue comme une ALD. Elle se demande aussi dans combien de temps sa retraite promise sera sous-indexée, parce qu'elle sait qu'avec vous, ça viendra.

Je réponds à Isabelle : il ne faut pas désespérer, le pire n'est jamais certain, et vous pouvez compter sur La France insoumise et ses députés pour porter votre voix dans cette enceinte et défendre votre dignité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Monsieur le premier ministre, que proposez-vous aux Françaises et aux Français ? Une feuille de route plus chaotique que votre arrivée à Matignon.

Vous nous demandez de voter la hausse des franchises médicales. Vous voulez les augmenter sur les médicaments, les lunettes, les fauteuils roulants, les pacemakers, les consultations médicales et dentaires. Vous nous parlez sans arrêt du « forfait de responsabilité ». Pensez-vous que l'on choisit de tomber malade par manque de responsabilité ?

Toutes les études scientifiques le montrent : la hausse de la contribution financière aux dépenses de santé aggrave le taux de renoncement aux soins. Cela mènera les patients non pas à plus de responsabilité, mais à plus de maladie : des économies aujourd'hui sur les médicaments, ce sont des dépenses décuplées demain au sein des urgences et des hôpitaux. (*« C'est vrai ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Le seul moyen de faire des économies consiste à soigner les gens immédiatement, dès le début de la maladie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Tout à fait !

Mme Élise Leboucher. Nous défendons l'accès gratuit et immédiat à la santé, mais vous nous demandez de voter pour le remboursement des soins.

Vous nous demandez de voter un nouveau système pour la prise en charge des ALD. En réalité, vous voulez créer un dispositif ALD à deux niveaux. À cause de votre mesure, des millions de malades chroniques devront payer leurs soins de leur poche.

Mme Stéphanie Rist, ministre. Mais non !

Mme Élise Leboucher. Vous nous faites croire qu'il s'agit d'un virage préventif,...

Mme Stéphanie Rist, ministre. C'est bien cela !

Mme Élise Leboucher. ...alors que vous prévoyez neuf fois plus de remboursements que de nouvelles dépenses de prévention.

Vous condamnez les malades sans pointer du doigt les vrais coupables : les pesticides (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), l'alcool, le tabac, la malbouffe, qui nous empoisonnent au quotidien, mais aussi la précarité, le mal-logement, les discriminations. Alliés avec les lobbys industriels et les ultrariches, vous tentez de nous faire oublier que la santé n'est pas qu'une question individuelle : elle relève aussi de la responsabilité collective.

M. Hadrien Clouet, rapporteur. C'est vrai !

Mme Élise Leboucher. Dès lors, la première des priorités devrait être d'agir sur les déterminants sociaux pour prévenir les maladies chroniques, notamment chez les plus vulnérables et les plus précaires. Nous défendons une véritable politique de prévention en santé physique et mentale, mais vous nous demandez de voter pour appauvrir et punir les malades chroniques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Damien Maudet. Bravo !

Mme Élise Leboucher. Vous nous demandez de voter la limitation des arrêts maladie. Pour rappel, les médecins prescrivent des arrêts en fonction de justifications médicales, et non comptables. À peine 10 % des arrêts de travail dépassent quinze jours, et vous voulez nous faire croire que c'est le problème majeur de la sécurité sociale.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. C'en est un.

Mme Élise Leboucher. Pensez-vous vraiment que, dans un contexte de désertification médicale, demander aux médecins de renouveler des arrêts toutes les deux semaines débouchera sur une meilleure utilisation de leur temps ?

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Bien sûr que non !

Mme Élise Leboucher. Votre projet de loi prévoit en outre 600 millions d'euros en moins pour l'indemnisation des salariés en arrêt pour dépression, mal de dos, douleurs articulaires. Votre démagogie est sans limite : vous tentez de faire passer les salariés en arrêt pour des fraudeurs ou des paresseux, alors que les causes de l'augmentation des arrêts maladie sont, vous le savez, la dégradation des conditions de travail et la pénibilité.

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Scandaleux !

Mme Élise Leboucher. Poursuivant votre logique, vous vous attaquez aux titres-restaurant et aux chèques-vacances. Nous défendons le droit au repos pour tous les malades, mais vous nous demandez de voter une mesure de maltraitance sociale.

Vous nous demandez de voter des économies sur la santé. La hausse tendancielle de l'Ondam est supérieure à 4 %. Pourtant, vous proposez, pour 2026, de limiter l'augmentation de l'Ondam à seulement 1,6 %. Cela revient à faire des économies de 7 milliards d'euros sur la santé publique.

La Fédération hospitalière de France (FHF) dénonce « la pire cure d'économies sur l'hôpital depuis les années 2010 » (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) et estime que l'Ondam n'a jamais été « aussi éloigné de la hausse tendancielle des besoins ».

Mme Gabrielle Cathala. La honte !

Mme Élise Leboucher. Alors que l'hôpital public traverse une crise sans précédent, que les services d'urgence sont contraints de trier les patients, que les soignants sont mal rémunérés et à bout de souffle ; alors que l'écrasante majorité du territoire est un désert médical et qu'il n'a jamais été aussi difficile d'accéder aux soins en médecine de ville ; alors que 8 000 lits ont été supprimés dans la psychiatrie publique depuis 2008 et que l'investissement en faveur de la santé mentale, grande cause nationale 2025, équivaut à 1,66 euro par personne, vous nous proposez de graver dans la loi un sous-financement d'ampleur de notre système de soins. Pour notre part, nous défendons une augmentation de l'Ondam de 1,1 milliard d'euros.

Vous nous demandez de voter la soumission à cotisations sociales du revenu des apprentis. À cause de votre mesure, les apprentis vont perdre 100 à 200 euros de salaire net par mois. Vous osez proposer cette mesure alors que plus de 75 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Il est inacceptable d'exiger d'eux qu'ils soient les premiers à contribuer lorsque l'on sait que le patronat est massivement subventionné pour les contrats d'apprentissage. (« *Exactement !* » et *applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous défendons la revalorisation de la rémunération des apprentis, mais vous nous demandez de voter pour la précarisation de leurs revenus.

Vous nous demandez de voter un projet qui méprise les droits des seniors. Aujourd'hui, un Français sur cinq a plus de 65 ans ; en 2050, les plus de 65 ans compteront pour 30 % de la population. La loi « grand âge », maintes fois promise, n'est jamais arrivée ; l'examen de la petite loi « bien vieillir » a sans cesse été repoussé, et son manque d'ambition est souligné par l'ensemble des acteurs du secteur. Les mesures annoncées ne couvrent pas les besoins réels et laissent un déficit de 500 millions d'euros pour les Ehpad et les services à domicile, ce qui compromet l'indispensable création d'emplois et de places. Nous défendons une véritable politique de l'autonomie.

Vous nous demandez de voter pour un budget dont les recettes sont largement inférieures aux besoins de financement. Votre projet de loi entérine des exonérations sociales et fiscales qui atteignent 88,5 milliards d'euros. La prolifération des exonérations de cotisations coûte un pognon de dingue à la sécurité sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *Mme Anna Pic applaudit également.*) Elle la défiance jusqu'à la fragiliser ; c'est à se demander si ce n'est pas là votre projet.

Dans le même temps, votre texte ne touche pas aux revenus du capital...

M. René Pilato. Ça se saurait !

Mme Élise Leboucher. ...alors que les actionnaires du CAC40 perçoivent près de 100 milliards d'euros chaque année. Nous pourrions facilement augmenter de 10 milliards les recettes de la sécu en soumettant à cotisations sociales les dividendes, l'intéressement et la participation.

Mme Ségolène Amiot. Mais ils n'en ont pas voulu !

Mme Élise Leboucher. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait à elle seule 12 milliards d'euros de recettes.

Nous défendons la hausse des recettes de la sécu grâce à la CSG progressive, à la taxation du capital et à la fin des exonérations de cotisations sociales, mais vous nous demandez d'entériner des recettes en deçà des besoins.

Vous nous demandez de voter toute une série de mesures austéritaires, mais vous n'êtes même pas capables d'appliquer les dispositions qui ont été votées les années précédentes. Nous avons voté la gratuité des protections périodiques réutilisables pour les moins de 26 ans ; vous n'avez toujours pas publié son décret d'application. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Hadrien Clouet, rapporteur. C'est vrai !

Mme Élise Leboucher. En attendant, 4 millions de personnes sont touchées par la précarité menstruelle en France.

Il en va de même pour la bonification de trimestres de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires, la prise en compte des trimestres acquis dans le cadre des travaux d'utilité collective (TUC), le remboursement des tests pour recherche de soumission chimique. Nous avons voté ces mesures l'année dernière, mais les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés.

Et que dire de la loi votée à l'unanimité en début d'année pour mieux rembourser les soins liés au cancer du sein ? Vous n'hésitez pas à vous pavaner avec des rubans roses durant tout le mois d'octobre, mais, dès qu'il faut agir, il n'y a plus personne : aucun des quatre décrets d'application de la loi n'a été publié ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et GDR.*) Attendez-vous que ces mesures votées tombent aux oubliettes ? Même les rares initiatives favorables aux Français ne sont pas mises en œuvre par votre gouvernement.

Certains sont tentés de se satisfaire des prétendus compromis obtenus auprès du gouvernement, notamment du décalage de la réforme des retraites. Comme d'habitude, les retraites constituent le principal levier d'ajustement de l'agenda d'austérité d'Emmanuel Macron. Après avoir imposé la retraite à 64 ans contre l'avis du Parlement et du peuple, le gouvernement cherche désormais à réaliser 9,4 milliards d'économies sur le dos des retraités.

Le décalage de la réforme ne dupe personne : alors qu'une seule génération de retraités pourra partir à la retraite avec trois mois d'avance, la sous-indexation des pensions touche 17 millions de retraités, qui perdront environ 300 euros l'an prochain. Un tiers des retraités perçoit une pension inférieure à 1 000 euros par mois : il est inacceptable de les sacrifier pour combler le déficit de la sécurité sociale. (*M. Maxime Laisney applaudit.*) La désindexation des pensions n'est pas seulement une mesure budgétaire, c'est une manœuvre pour transformer une question de justice de classe en une illusion de conflit générationnel.

Même les mesures pour la retraite des femmes ne sont qu'un enfumage : certaines femmes toucheront quelques dizaines d'euros de plus par mois tandis que les femmes qui ont eu des carrières hachées et des métiers pénibles restent exclues du dispositif.

La retraite à 64 ans ne se décale pas, elle s'abroge ! (« *Exactement !* » et *applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Avec votre réforme des retraites, vous avez volé de belles années de vie et, avec l'annulation de la prime de Noël, vous supprimerez des moments de bonheur. Vous êtes une souffrance pour les Françaises et les Français. Nous avons tous droit au bonheur et, pour le défendre, nous devons vous faire partir, et vite ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Aux dernières nouvelles, le gouvernement ferait marche arrière sur le gel des prestations sociales. Mais quel cynisme de l'avoir proposé ! Quelle honte de s'attaquer aux aides pour le logement, à l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ou encore à l'allocation de soutien familial. Ne nous méprenons pas : ce non-gel, dont les contours sont encore flous, représente au mieux une stagnation en valeur nette des minimas sociaux, alors que le taux de pauvreté atteint un niveau record depuis 1996, que 2 millions de personnes âgées vivent sous le seuil de pauvreté et que les droits des assurés sont attaqués de toute part ! Nous ne nous satisferons pas de cette stagnation, d'autant que le gel des prestations figure toujours dans le texte dont nous discutons en séance.

Voilà le compromis que le gouvernement met sur la table, en échange duquel nous devrions accepter toutes les coupes sociales qu'il propose. Ne comptez pas sur nous pour abandonner les Françaises et les Français !

Le problème, c'est que vous n'êtes plus seuls dans l'hémicycle. Sans majorité pour faire adopter votre budget, vous vous êtes tournés tout à droite. (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.) Le Rassemblement national vote avec vous la limitation des arrêts maladie et la protection des exonérations sociales aussi appelées « cadeaux aux grandes entreprises ». (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Loin de se contenter de soutenir votre budget d'austérité, le RN a trouvé l'opportunité idéale de voir débattues en séance les mesures racistes et xénophobes qu'il propose. Il suggère de supprimer les prestations familiales pour les foyers qui n'ont pas la nationalité française,...

M. Thomas Ménagé. N'importe quoi !

Mme Élise Leboucher. ...de réduire drastiquement l'accès à l'allocation de solidarité aux personnes âgées étrangères et d'autoriser les hôpitaux à refuser des patients étrangers s'ils ne peuvent présenter une garantie de paiement.

Le RN peut compter sur son allié, la droite dite républicaine. Non moins raciste (*Exclamations sur les bancs du groupe DR*), celle-ci veut supprimer les titres de séjour pour soins, réduire les prestations sociales pour les étrangers arrivant en France et instaurer une franchise médicale spécifique pour les étrangers les plus pauvres bénéficiant de l'aide médicale de l'État (AME). (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Eh oui !

Mme Élise Leboucher. Voilà pourquoi nous ne voulons pas discuter de ce projet. Sous couvert de laisser la place au débat parlementaire, le PLFSS ouvre la voie aux pires propositions de casse sociale et de discriminations. Nous ne voulons pas rester assis à écouter le RN affirmer tranquillement que l'AME est responsable du trou de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous ne voulons pas entendre les Républicains demander la suppression de la gratuité de la complémentaire santé solidaire (C2S) prévue pour ceux qui ne peuvent pas payer les soins. Nous ne voulons pas écouter Mme Rist, ministre de la santé, justifier, sous couvert de forfait de responsabilité, qu'on prenne dans les poches des malades pour financer la sécurité sociale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. François Cormier-Bouligeon. Nous, nous voulons l'écouter !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Faites une réunion de groupe !

Mme Élise Leboucher. Nous voulons un véritable débat sur l'amélioration de notre sécurité sociale qui fête ses 80 ans cette année et à laquelle nous sommes viscéralement attachés. Un autre projet est possible : un projet qui ne consisterait pas à choisir quelle partie de la population appauvrir mais à déterminer comment lutter contre le non-recours aux prestations sociales ; un projet qui ne soit pas centré sur le prix à demander aux malades pour ne pas coûter cher à la sécu mais sur une politique de prévention efficace ; un projet qui ne discute pas du tri des patients à l'hôpital mais s'assure qu'aucune personne ne se voit jamais refuser des soins dont elle a besoin.

Un autre monde est possible : un monde où la santé publique serait enfin dotée de moyens à la hauteur des besoins (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et GDR*) ; où les malades seraient pris en charge à 100 % par la sécurité sociale, où l'hôpital s'organiserait pour proposer la meilleure qualité de soins et non pour être rentable ; où l'on aurait suffisamment de psychiatres et de psychologues pour que chacun des 13 millions de Français souffrant de troubles psychiques soit accompagné, notamment les jeunes (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*) ; un monde dans lequel une grande cause nationale ne serait pas seulement un effet d'annonce ; un monde où les prestations sociales seraient revalorisées au-dessus de l'inflation et où les travailleurs partirait à la retraite avant 64 ans, avant d'avoir été totalement détruits par leur travail ou, pour les plus pauvres d'entre eux, avant de décéder.

Ce projet est possible. Il pourrait être financé par la progressivité des recettes et la mise à contribution du capital, mais vous refusez de le discuter. Aujourd'hui, Emmanuel Macron a déclaré à La Rochelle vouloir une France vivable pour trente champions ; nous, nous voulons une France vivable pour 70 millions de personnes ! (« *Bravo !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Pierre Cordier. Nous n'écoutons plus Emmanuel Macron depuis longtemps !

Mme Élise Leboucher. Monsieur le premier ministre, il est temps d'être honnête avec les Françaises et les Français : ne leur faites pas croire que le Parlement a la main. Loin de nous permettre un débat réellement ouvert, la Constitution ne nous autorise qu'à discuter dans les limites que le gouvernement fixe. Nous ne pouvons pas proposer de réel contre-projet, mais seulement grappiller des miettes sur le vôtre en essayant de sauver ce qu'il reste de la solidarité nationale. Nous ne pouvons pas proposer mieux, juste éviter le pire.

Voilà pourquoi nous défendons une motion de rejet préalable et donnons notre avis sans attendre les débats parlementaires. Nous ne serons pas complices de ce projet.

Nous voyons venir votre manœuvre : vous tentez de nous faire avaler un ensemble d'horreurs camouflées par vos faux compromis sur la réforme des retraites et l'absence de gel des minima sociaux. Pour deux compromis restent des dizaines de mesures qui détruisent notre tissu social ! Nous refusons la discussion d'un budget dont tous les plafonds ont été fixés par le bon vouloir du gouvernement. Cela ne nous empêche de défendre l'augmentation des dotations de l'hôpital public et la meilleure prise en charge des malades, mais notre plus grande victoire serait au mieux d'obtenir un *statu quo*.

Je vous accuse de duplicité. Tout en évoquant un moment « parlementaire », vous tendez un piège à la représentation nationale : soit nous votons votre caverne des horreurs en nous satisfaisant des maigres miettes que vous concédez, soit

vous faites passer l'ensemble de votre projet par ordonnances, en tentant de nous en faire porter la responsabilité. Nous voyons clair dans vos méthodes qui démontrent que nous ne sommes pas dans un moment plus parlementaire mais dans une heure plus crépusculaire pour notre démocratie, ce dont vous êtes les seuls responsables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Elle a raison !

Mme Élise Leboucher. La conférence des présidents ayant acté que nous n'irons pas au terme de l'examen de ce texte, je propose de gagner du temps en le rejetant d'emblée. Nous refusons ce leurre consistant à faire croire aux Français qu'il y a démocratie là où il n'y a qu'un ajustement marginal de votre projet austéritaire. Dès lors qu'il n'y a pas davantage de majorité pour ce budget que pour le PLF, j'appelle à le rejeter fermement dès à présent. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent pour applaudir.*)

M. Pierre Cordier. Que c'était long ! Monsieur le ministre, ne répondez pas à tout, nous gagnerons du temps !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. La France a besoin d'un budget et d'un débat au Parlement sur le financement de la sécurité sociale pour 2026. Un premier texte a été soumis par le gouvernement à l'Assemblée nationale. Étudié en commission des affaires sociales la semaine dernière, il a fait l'objet de nombreuses discussions qui amèneront très certainement les parlementaires et le gouvernement à proposer des évolutions en séance. Dans sa version initiale, le texte comprend des mesures pour redresser les comptes de la sécurité sociale et soutenir notre modèle social.

La sécurité sociale a 80 ans ; nous devons préparer les quatre-vingts prochaines années et transmettre aux générations futures un modèle protecteur et soutenable. Rejeter ce texte, c'est renoncer au débat démocratique et, ce faisant, accepter de voir le déficit de la sécurité sociale se creuser et atteindre quasiment 30 milliards d'euros en 2026, c'est ne pas discuter de la suspension de la réforme des retraites et ne pas voter les mesures construites par les partenaires sociaux sur la retraite des femmes. Le débat doit donc avoir lieu. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le premier ministre a répété vendredi dernier dans l'hémicycle que le gouvernement était ouvert à la discussion : nous sommes prêts à étudier vos amendements et vos propositions. Si les délais d'examen du PLFSS sont contraints, mon expérience me permet d'affirmer une chose : le meilleur moyen de s'assurer qu'un train arrive à destination, c'est encore de le faire partir à l'heure.

Mesdames et messieurs les députés, écartons cette motion de rejet et commençons l'examen de ce texte ; débattons et trouvons ensemble des solutions pour réduire le déficit de la sécurité sociale, préparer l'avenir de notre modèle social et répondre aux attentes des Françaises et des Français ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Chers collègues Insoumis, je suis un peu surpris par votre motion de rejet qui s'apparente à un article 49.3 à l'envers.

M. Patrick Hetzel. Il a raison !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Vous êtes les premiers à vous plaindre d'être bâillonnés, mais vous voulez empêcher le débat lorsque nous avons enfin l'occasion d'examiner dans son intégralité le budget de la sécurité sociale, pour la première fois depuis quatre ans !

Si vous avez donné le sentiment de vouloir débattre en commission, cette motion de rejet préalable démontre le contraire.

M. René Pilato. La commission a rejeté le PLFSS !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Nous vous prenons tous à témoin : voulez-vous esquiver le vote sur chaque article ? Voulez-vous donner à la France un budget de la sécurité sociale ? Préférez-vous laisser le soin aux sénateurs de corriger ce budget ?

M. Sylvain Berrios. Ils ne veulent pas travailler !

Mme Frédérique Meunier. Ils refusent de débattre !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Si cette motion de rejet préalable est adoptée, nous enverrons au Sénat le texte initial sans aucun article additionnel. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Philippe Vigier. Eh oui !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Autrement dit, nous disposons d'un délai limité courant jusqu'au 12 novembre à minuit pour examiner l'ensemble du budget de la sécurité sociale et les amendements proposés avant l'envoi du texte au Sénat. Retirez votre motion, faites-nous gagner du temps et ne nous empêchez pas de débattre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Pierre Cordier. Commençons tout de suite !

Mme Farida Amrani. Non !

Mme la présidente. Nous en venons aux explications de votes sur la motion de rejet préalable. La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux (UDR). Le groupe UDR souhaite affirmer clairement son opposition au PLFSS.

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Mais...

M. Éric Michoux. Ce texte ne répond ni dans sa philosophie ni dans ses choix budgétaires aux enjeux auxquels notre système de protection sociale est confronté. Il traduit une absence de vision d'ensemble. Son financement bricolé, les renoncements en commission, le déficit durable et aggravé ainsi que la suspension incompréhensible de la réforme des retraites n'ont d'autre objet que d'assurer une éphémère survie gouvernementale.

Cependant,...

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Ah ! Voilà !

M. Éric Michoux. ...notre opposition à ce projet ne saurait justifier de le rejeter d'emblée. (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. René Pilato. C'est un manque de courage !

M. Éric Michoux. Le débat parlementaire est au cœur de notre démocratie : outre la confrontation et la confirmation des idées, il permet d'exposer des enjeux aux citoyens. Il constitue surtout un moyen d'assurer la transparence des choix opérés en matière de dépenses sociales.

Les enjeux du financement de la sécurité sociale sont considérables, tant pour l'équilibre de nos comptes publics que pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Notre responsa-

bilité est de participer pleinement à cette discussion, de faire entendre notre voix et de défendre les amendements que nous avons préparés.

En exerçant entièrement notre rôle de législateur, nous serons fidèles à la confiance que nous font les Français. Pour toutes ces raisons, le groupe UDR ne votera pas la motion de rejet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Bentz.

M. Christophe Bentz (RN). La semaine dernière, le groupe RN a rejeté le PLFSS 2026 en commission des affaires sociales,...

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Mais...

M. Christophe Bentz. ...mais il votera naturellement, ici et maintenant, contre la motion de rejet préalable déposée par la gauche, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, ainsi que nous l'avons fait en commission, nous voulons aller au fond du débat car nous le devons aux Français, qui nous ont élus pour cela.

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi. En commission, vous étiez aux abonnés absents!

M. Christophe Bentz. Ensuite, au cours des discussions, nous combattons les injustices sociales...

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. En rendant l'argent!

M. Christophe Bentz. ...qui figurent dans le texte du gouvernement et les dingeries fiscales proposées régulièrement par la gauche. (« *Rendez l'argent!* » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.) Nous contribuerons à rendre ce PLFSS le moins mauvais et le moins néfaste possible. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous tenterons de limiter les dégâts, pour protéger les Français et améliorer notre système de santé et l'accès aux soins.

Enfin, à la suite de la publication du rapport de la Cour des comptes, son président, Pierre Moscovici, évoquait hier une perte de contrôle des finances sociales de notre pays. La situation est grave. Voilà pourquoi, à l'occasion de l'examen du texte, nous allons tenter, avec nos amendements et nos votes, de reprendre, au moins en partie, le contrôle du budget social de la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Annie Vidal.

Mme Annie Vidal (EPR). Une fois de plus, nous examinons une motion de rejet déposée par la Mélenchonnie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) De notre côté, nous voulons débattre et faire évoluer le texte. Refuser de l'examiner alors que le premier ministre s'est engagé à ne pas recourir au 49.3, c'est refuser le débat démocratique et choisir le blocage plutôt que la responsabilité,...

M. René Pilato. Et les ordonnances ?

Mme Annie Vidal. ...c'est ne pas faire honneur à notre mandat de parlementaire ni à celles et ceux qui comptent sur nous pour porter leur voix.

Personne ne se dit pleinement satisfait de ce PLFSS. Cependant, il constitue une base pour construire un texte attendu. Notre responsabilité est d'assurer aux Françaises et aux Français qu'à la fin de l'année, les prestations liées à leur retraite et à leurs soins seront versées, et que la sécurité sociale disposera des moyens nécessaires pour remplir ses missions.

Le déficit atteindra 23 milliards d'euros en 2025 et, si aucune mesure n'est prise, près de 28 milliards en 2026. Aucune trajectoire de retour à l'équilibre n'est possible si nous n'agissons pas. Des mesures visant à aboutir à de moindres dépenses méritent donc d'être discutées et non écartées d'un revers de main.

Rejeter ce texte, c'est accepter une sécurité sociale sans cadre financier, c'est laisser la dette s'accumuler et les incertitudes grandir, c'est abandonner les malades ainsi que les personnes âgées ou en situation de handicap.

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi. Les malades, vous les avez abandonnés!

Mme Annie Vidal. Cette vieille dame de 80 ans qu'est notre sécurité sociale a protégé, soigné et soutenu des millions de Français depuis la Libération. Elle mérite mieux qu'un refus de débat. Nous devons lui donner un budget pour 2026 et, au-delà, l'aider à se réinventer pour les années futures.

Parce qu'il est impensable de ne pas débattre du budget de la sécurité sociale, parce que nous croyons que l'on peut soigner aussi bien sans dépenser plus – comme le dit mon collègue, le docteur Jean-François Rousset –, le groupe Ensemble pour la République votera contre cette motion de rejet. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet (LFI-NFP). La Macronie est composée de culbutos de la politique. En effet, on vous renvoie lors des élections, on rejette vos budgets et pourtant vous revenez toujours à la position de départ. C'est tout de même exceptionnel! Vous appliquez, encore et toujours, la même politique.

Car oui, nous sommes bien amenés à discuter de la copie de M. Bayrou. Pardon, je me trompe: M. Bayrou coupait 5 milliards dans le budget de la santé publique alors que vous en retranchez 7. Votre budget est donc une photocopie de celui de M. Bayrou, en pire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Où comptez-vous couper dans les soins de santé? Aux urgences du centre hospitalier universitaire (CHU) de Toulouse, qui ne prend plus en charge que les cas graves car il manque vingt-cinq médecins? À celui de Caen, qui ne peut même plus accueillir un interne? Où voulez-vous récupérer de l'argent? Dites-le, au lieu de parler de façon générale de coupes et de milliards en moins. Où allez-vous supprimer des postes d'aides-soignantes et d'aides-soignants, d'infirmières et d'infirmiers, de médecins? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Où allez-vous supprimer les équipements nécessaires dans les salles d'opération? Et cetera, et cetera.

Les coupes ne visent pas seulement l'hôpital. Je pourrais citer le plafond de franchise médicale, qui passe à 100 euros pour les malades, la taxe sur les consultations, la taxe sur les mutuelles, qui sera bien sûr répercutée sur les mutualistes, ou encore la division par trois de la durée d'indemnisation des affections de longue durée. Que vous soyez enrhumés, diabétiques, épileptiques ou atteints de cancer ou de dépression, avec ce texte, vous devrez tous et toutes payer! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Dites concrètement aux gens que vous préférez dépouiller les personnes atteintes d'un cancer, pour lesquelles le reste à charge s'élève déjà à 1 500 euros, plutôt que de toucher à un cheveu des grandes fortunes (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) elles qui ont fait sécession dans les suites

luxueuses de cliniques privées, où elles peuvent, contre des milliers d'euros, bénéficier de thérapies prétendument innovantes qu'elles sont les seules à pouvoir s'offrir.

Voilà l'enjeu actuel : le luxe dont jouissent certains est alimenté par la misère et l'absence totale d'accès à la santé publique des autres. Autrement dit, on ferme un hôpital pour gaver des milliardaires pris en charge dans l'établissement voisin. Telle est la logique profonde de ce texte, qui doit être rejeté maintenant. (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Sacha Houlié.

M. Sacha Houlié (SOC). La ministre Rist a employé tout à l'heure un doux euphémisme pour qualifier son projet de loi : elle a expliqué qu'il n'était « pas parfait ». Elle le savait d'ailleurs depuis quelque temps puisqu'elle a déjà retiré deux de ses dispositions : les jours fériés travaillés et la scandaleuse réforme de l'assurance chômage.

Cependant, le texte apparaît toujours comme un catalogue de mesures injustes, qui fait peser sur les malades et sur les travailleurs la nécessité de renflouer le budget de la sécurité sociale.

M. Pierre Cordier. Il disait le contraire il y a trois ans !

M. Sacha Houlié. C'est précisément pour cette raison que nous y sommes opposés et que nous refusons des mesures telles que le gel du barème de la CSG, la suppression des réductions de cotisations sur les compléments de salaires comme les titres-restaurant ou les chèques-vacances, la suppression d'exonérations de cotisations, notamment en faveur des apprentis, l'introduction de l'année blanche sur les minima sociaux et les pensions de retraite, ou encore le doublement des franchises médicales.

Il serait très confortable pour nous de voter pour cette motion de rejet préalable mais cela signifierait aussi que nous renoncerions à changer la vie des Français. Ce serait donc une capitulation qui ne dirait pas son nom, la négation pure et simple du travail parlementaire, le chemin direct vers les ordonnances, c'est-à-dire l'exécution de ce budget inique.

Cela reviendrait aussi à accepter une défaite qui, en réalité, n'est en rien annoncée car, en commission des affaires sociales, nous avons démontré qu'il y avait une majorité de députés pour supprimer l'ensemble des dispositions injustes que je viens de citer. Vous avez d'ailleurs commencé à capituler s'agissant du gel des pensions.

Nous avons montré que nous étions capables de trouver des financements alternatifs aux vôtres. Je pense à l'adoption d'un amendement socialiste qui prévoit une augmentation de la CSG sur les revenus du capital et du patrimoine, et à diverses mesures de fiscalité comportementale.

Nombre de nos propositions visent à assujettir aux cotisations d'autres compléments de salaires – les stock-options, les attributions gratuites d'actions, les retraites chapeau – sans jamais affecter les travailleurs qui gagnent moins de trois smics.

À nos yeux, la fiscalité n'est pas une finalité mais une solution alternative à votre mise à contribution injuste des assurés, des salariés, des indépendants et des apprentis.

Nous voulons aussi voter pour la suspension de la réforme des retraites, une mesure qui profitera à 3,5 millions de personnes. Je ne parle pas d'un bénéfice, hypothétique pour les personnes âgées de 62 ans en 2027, mais d'un bénéfice certain, dès maintenant, pour celles qui sont âgées de 62 ans et 9 mois.

Nous ne sommes pas favorables à la politique du tout ou rien car – je le dis aux auteurs de la motion – si l'on n'obtient rien, on ne sert à rien. Voilà pourquoi nous voterons contre cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Justine Gruet.

Mme Justine Gruet (DR). Je serai brève car les délais sont contraints. En outre, les Français sont davantage intéressés par le fond du débat que par votre mise en scène.

Alors que la Cour des comptes a encore lancé l'alerte hier sur l'accumulation des déficits de la sécurité sociale – un chiffre qui atteint 23 milliards en 2025, faut-il le rappeler ? –, le travail des parlementaires est précisément de répondre à l'urgence budgétaire par des choix clairs et courageux.

Face au mur du déficit, La France insoumise propose une énième motion de rejet qui empêcherait tout examen du PLFSS dans l'hémicycle. La stratégie de bordérisation des institutions, défendue par LFI et M. Mélenchon, ne connaît donc aucune exception, pas même la nécessité de doter la France d'un budget de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Jean Terlier applaudit également. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

C'est évidemment irresponsable. Tous les groupes qui voteraient pour cette motion, avant même le début de nos travaux, se rendraient complices du chaos et de l'instabilité. Notre travail de parlementaire consiste à débattre. Faisons donc ce pour quoi nous avons été élus, dans un contexte où le gouvernement a donné au Parlement toute sa liberté.

Le groupe Droite républicaine défendra une réduction des dépenses du fonctionnement de l'État et de ses opérateurs ainsi qu'une baisse de la fraude et des revenus de l'assistanat.

Nous voulons bien évidemment avoir ce débat budgétaire au cours duquel nous refuserons toute augmentation de taxe ou d'impôt. Nous disposerons de plusieurs heures de débat pour porter la voix de nos concitoyens. Nous voterons donc contre cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Jean Terlier applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hendrik Davi.

M. Hendrik Davi (EcoS). Rien, absolument rien, ne va dans la copie du gouvernement.

Commençons par le volet recettes. Vous vous attaquez aux retraités les plus pauvres en gelant le barème de la CSG. Vous taxez les apprentis, payés en dessous de la moitié d'un smic – il fallait le faire ! Vous vous en prenez aux chèques-vacances et aux titres-restaurant des salariés. En revanche, rien n'est prévu pour taxer l'intéressement des plus riches ou les revenus du capital.

Poursuivons avec le volet dépenses. C'est encore pire ! Vous doublez les franchises médicales, et ce quoi qu'il arrive puisque la mesure sera prise par décret. Vous élargissez le champ des franchises aux soins dentaires, aux prothèses et aux béquilles. Vous gelez les pensions et tous les minima sociaux et vous lancez la chasse aux arrêts de travail. Rien, ou presque, n'est prévu, en contrepartie, s'agissant des dépassements d'honoraires des spécialistes ou des profits des industries pharmaceutiques ou des cliniques privées.

J'en viens enfin au grand mensonge sur les retraites. Vous avez annoncé la suspension de la réforme – nous avons demandé son abrogation –, mais vous n'êtes même pas capables de tenir cet engagement puisque vous proposez à présent uniquement un décalage.

Votre projet de loi de financement de la sécurité sociale témoigne d'une vraie politique de classe: les plus riches contre les plus pauvres. C'est une honte alors que nous fêtons les 80 ans de la sécurité sociale.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que nous jetions cette copie à la poubelle en votant pour la motion de rejet préalable mais – car il y a un mais – le groupe Écologiste et social ne fera pas ce plaisir au gouvernement. Car je rappelle que, si cette motion était adoptée, c'est votre copie qui serait envoyée au Sénat.

Par conséquent nous nous abstiendrons et nous combattons pied à pied votre projet avec nos amendements. D'ailleurs, certaines des horreurs sociales qui figuraient dans le texte ont déjà été supprimées en commission.

Je rappelle que nous proposons au total 21 milliards de recettes supplémentaires. Une telle somme est nécessaire car nous devons changer de logique. Il faut lancer un vrai plan d'investissements pour l'hôpital public, qui a perdu 110 000 lits depuis 2000, résorber les déserts médicaux en créant des centres de santé sur l'ensemble du territoire et créer un pôle public du médicament pour en finir avec les pénuries en la matière.

Un changement de politique est possible. Nous allons en débattre – c'est ainsi qu'il faut procéder. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. Sur la motion de rejet préalable, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Nicolas Turquois.

M. Nicolas Turquois (Dem). Sans surprise, le groupe Démocrates votera contre la motion de rejet déposée par le groupe La France insoumise.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui nous est soumis est exigeant et difficile à examiner – nous sommes d'ailleurs en désaccord avec certains points qui y figurent. Cependant il est nécessaire pour garantir la protection sociale de nos concitoyens, en 2026 et dans les années à venir.

Tout à l'heure, au cours des questions au gouvernement, notre collègue Jean-Carles Grelier a évoqué le risque d'une cessation de paiements de la sécurité sociale dès la fin 2027. Un rapport extrêmement alarmant de la Cour des comptes a confirmé que la sécurité sociale était confrontée à une impasse budgétaire. Nous devons donc impérativement entamer ce débat pour préserver notre modèle et garantir à nos concitoyens un très haut niveau de protection sociale.

Notre réflexion devra porter, d'une part, sur les dépenses. Or la meilleure dépense est celle que nous évitons. Nous devons donc faire de la prévention à une échelle industrielle pour réduire le nombre de malades, notamment de personnes atteintes d'affections de longue durée.

Elle devra aussi porter sur les recettes. Nous devons esquisser de nouvelles pistes. Que l'essentiel de la protection sociale soit financé par le travail constitue un trop lourd

fardeau pour les salariés, alors que le travail ne paie plus, mais aussi pour les entreprises qui doivent affronter la concurrence étrangère.

Nous devons débattre de toutes ces questions. Par conséquent, votons résolument contre cette nouvelle motion de rejet, populiste et démagogue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Valletoux.

M. Frédéric Valletoux (HOR). C'est bien parce que ce budget est perfectible que nous devons commencer à discuter des articles.

Mme Ségolène Amiot. Perfectible? Il faut tout refaire!

M. Frédéric Valletoux. Nous devons débattre amendement contre amendement, argument contre argument.

Madame Leboucher, lors de votre présentation de la motion de rejet, vous avez évoqué certains points très justes, que nous partageons: les difficultés d'accès aux soins, la situation tendue des hôpitaux ou encore le manque de mesures utiles en matière de prévention – vous avez fait de nombreuses remarques à ce sujet, je ne vais pas les reprendre.

Sur toutes ces questions, vous avez raison. Or c'est justement parce qu'il s'agit de vrais problèmes auxquels sont confrontés nos compatriotes – mais aussi nous-mêmes, en tant que représentants de la nation – que nous devons débattre.

Les orateurs de tous les groupes l'ont dit: nous souhaitons que cette discussion ait lieu. À présent que le 49.3 a disparu et que la responsabilité pèse d'abord sur nos épaules, nous devons trouver, pour nos concitoyens, des solutions – certes, celles-ci sont soumises à des contraintes financières mais nous pouvons faire preuve d'imagination. Soyons donc à la hauteur de nos responsabilités, saisissons-nous de cet enjeu et débattons.

Le groupe Horizons votera résolument contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Viry.

M. Stéphane Viry (LIOT). C'est un texte majeur qui nous réunit ce soir puisqu'il porte sur la protection sociale de nos concitoyens. Il s'agit vraiment de leur quotidien et de leurs préoccupations. Nous devons nous aussi nous en inquiéter puisque le déficit a plus que doublé en quelques mois, jusqu'à atteindre 23 milliards d'euros.

Cela signifie très clairement que la question de la trésorerie de l'Acoss est posée, tout comme celle de la pérennité de notre modèle de protection sociale.

On ne peut plus se cacher, on ne peut plus se raconter d'histoires sur la situation de la sécurité sociale: la sécu est en danger (*M. Cyrille Isaac-Sibille applaudit*) et il nous appartient de lui permettre d'atteindre au moins l'âge de 100 ans, de déterminer le chemin qu'il convient de tracer devant elle, pour les vingt ans à venir.

Il faut approfondir l'examen de certains enjeux: le financement, la part du PIB engagée, la part de la responsabilité privée. Nous le ferons avec méthode, avec détermination, avec, surtout, une vision politique. La sécu, ce n'est pas une histoire de comptabilité mais d'engagement pour les hommes et les femmes de ce pays. Comment voulons-nous les protéger? À quel prix? À quelles conditions? Le chemin sera long et il faut commencer à le dessiner aujourd'hui.

Je souscris aux propos qu'ont tenus, tout à l'heure à la tribune, quasiment tous les orateurs, qui ont proposé des idées et, véritablement, des solutions. On peut certes être en désaccord avec ces dernières mais cela prouve que la sécu est un sujet qui nous anime et qu'on a envie de se battre pour elle.

Alors battons-nous pour la sécu dès à présent, dès cette première lecture du PLFSS et n'écartons pas son examen ! Nous verrons quel sera le vote final mais notre responsabilité est en tout état de cause de repousser cette motion de rejet préalable et de prendre à bras-le-corps les débats à venir pour modifier le projet du gouvernement et établir un PLFSS utile aux Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon (GDR). Ce budget est qualifié d'imparfait ; en réalité, ce projet de loi de financement de la sécurité sociale est peut-être le plus catastrophique de l'histoire de la V^e République. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR et LFI-NFP.*) Monsieur le premier ministre, vous êtes contenté de reprendre en urgence les dispositions de votre prédécesseur en feignant d'en adoucir le contenu. Pourtant, ce que vous proposez est pire que nous ne pouvions l'imaginer. Entre les dispositions législatives prévues et les décrets que vous vous préparez à publier, vous nous avez concocté un savant mélange de néolibéralisme et d'inégalités. L'audace avec laquelle vous défendez ces mesures quotidiennement sur les plateaux télé mériterait d'être récompensée du César de la meilleure mascarade ! Quel étrange anniversaire vous offrez à notre sécurité sociale, cette octogénaire fondée sur les valeurs de solidarité qui résiste encore et toujours à vos attaques incessantes – mais pour combien de temps ?

En proposant de créer une taxe sur la maladie, d'augmenter les cotisations des plus modestes, de raboter les aides à l'emploi en outre-mer, de priver l'hôpital de moyens suffisants, de désresponsabiliser et de dévaloriser les soignants, vous ne faites qu'aggraver une situation déjà particulièrement critique.

La liste des horreurs est bien trop longue pour être détaillée. Elle présente une seule constante : votre obsession de détruire le peu qui nous reste et de vous attaquer à ceux qui ont le moins. Vous le savez pertinemment : cette guerre sans précédent que vous menez contre les plus fragiles entraînera inmanquablement la précarisation des plus démunis. En voulant faire des économies au lieu de promouvoir une juste contribution des plus fortunés, vous saccagez notre système de santé tout entier et mettez en danger nos concitoyens, qui n'auront d'autre choix que de renoncer aux soins.

Les députés du groupe GDR sont unis autour d'un principe commun : ce PLFSS doit être retravaillé de fond en comble. Nous le combattons tous, avec des votes différents sur la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix la motion de rejet préalable.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	411
Nombre de suffrages exprimés	387
Majorité absolue	194
Pour l'adoption	61
contre	326

(*La motion de rejet préalable n'est pas adoptée.*)

(*À dix-neuf heures cinq, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback remplace Mme Yaël Braun-Pivet au fauteuil de la présidence.*)

Présidence de Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback

vice-présidente

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux. On attribue à Talleyrand ce propos, adressé à Bonaparte : donnez-moi de bons cuisiniers, je vous ferai de bons traités.

M. Pierre Cordier. Mon Dieu ! Citer Talleyrand : le Diable boiteux !

M. Éric Michoux. La réalité de ce budget de la sécurité sociale, c'est qu'il vient des arrières-cuisines du gouvernement et de ses complices socialistes. Il est indigeste : c'est le pur produit d'une tambouille politicienne. Il démontre une fois de plus que le Nouveau Front populaire est la béquille de la Macronie (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP*), suppléée par Les Républicains. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UDR et RN.*) L'extrême gauche (« *Il n'y a pas d'extrême gauche !* » sur quelques bancs du groupe LFI-NFP) anime ce théâtre d'ombres pendant que ses partenaires socialistes arrangent les plats avec le gouvernement.

Concrètement, voilà le menu qu'on nous propose avec ce texte : taxe sur les retraités, avec le gel des pensions ; taxe sur les assurés sociaux, avec le gel des prestations ; taxe sur les mutuelles, avec une surtaxe spéciale ; taxe sur les entreprises et les apprentis, avec la fin des exonérations ; taxe sur les travailleurs, avec le forfait social sur les titres-restaurant et les chèques-vacances – entre autres ; taxe sur les ruptures conventionnelles et des mises à la retraite. Comme d'habitude, vous vous en prenez aux Français – à ceux qui travaillent de préférence. C'est Robin des Bois à l'envers !

Le budget de la sécurité sociale pour 2026 prévoit d'imposer, de taxer, d'assujettir, de grever, de tarifier, de rançonner, de racketter, de pressurer, bref : de saigner la France et les Français. Mais c'est pas grave, c'est Nicolas qui paie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDR.*)

Mme Alma Dufour. Y en a marre de cette expression !

M. Éric Michoux. Le tout dans un pays où les services de santé sont en net recul – 65 % des Français ont déjà renoncé à des soins –, où les déserts médicaux s'élargissent toujours plus – 87 % du territoire est classé désert médical –, où 65 % des médecins refusent de nouveaux patients et où, malheureusement, 19 % des Français vivent sous le seuil de pauvreté. Mais quelle indignité !

Pire : le projet de loi ne prévoit aucun retour à l'équilibre des comptes sociaux. Le déficit reste massif : il atteint 17 milliards d'euros en 2025 et il est prévu qu'il atteigne 29 milliards en 2026. Pas grave : c'est Nicolas qui paie ! À ce niveau, ce n'est plus un budget mais un braquage !

La cerise sur ce gâteau budgétaire, c'est la suspension de la réforme des retraites imposée par les socialistes et financée par le gel des prestations destinées aux retraités, alors même qu'ils ont passé leur vie à financer cette retraite ! Ce gouvernement socialiste, c'est le bon copain qui vous invite au restaurant mais vous fait payer l'addition ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

Mesdames et messieurs du gouvernement, comme vous arrangez les plats en dehors de notre hémicycle, je vais vous rappeler ici nos lignes rouges. D'abord, nous refusons de toucher aux retraites : nos retraités ne sont pas la variable d'ajustement de votre tambouille. Ensuite, nous refusons de brader la santé des Français, donc toute dégradation de leur prise en charge. Enfin, nous refusons les hausses d'impôt et de cotisations sur le dos des Français et des entreprises.

Nous avons une vision claire, des lignes rouges précises, des propositions concrètes. Notre brillant collègue Olivier Fayssat nous en parlera tout à l'heure. Bravo, Olivier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

Les Français n'ont plus confiance dans leurs dirigeants. Vous avez instauré le monde de la défiance. La défiance engendre la défiance, elle est mère de tout déclin. Nos concitoyens, nos entreprises, notre pays sont administrés par des polices et des inspecteurs : inspecteurs de l'éducation, inspecteurs du travail, police de l'environnement...

Face au système de défiance qui nous est imposé, nous voulons le retour de la confiance dans l'administration, dans le système de santé, dans notre pays, dans l'avenir. Car la confiance engendre la confiance. La confiance dans l'avenir permet aux entreprises d'investir et aux consommateurs de consommer. La boucle vertueuse de la confiance doit permettre le retour de la France, de notre belle France, de notre douce France, de la France éternelle ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Joëlle Mélin.

Mme Joëlle Mélin. Les années se suivent et, malheureusement pour notre système social, se ressemblent. Ce PLFSS, comme les précédents, a été élaboré avec un aveuglement et une rigidité sans nom, sur le même socle d'approximations...

Mme Alma Dufour. Vous vous y connaissez en approximations !

Mme Joëlle Mélin. ...et – disons le mot – d'insincérité, sur la même diagonale du fou faite de fausses bonnes idées et de réelles intentions de faciliter la financiarisation. Je le dis clairement : tout se passe comme si, par un appauvrissement inexorable, notre système social, tel un marché, devait devenir la proie d'investisseurs qui – rappelons-le – investissent à crédit et non sur fonds propres.

En attendant, et en citant presque littéralement les rapports récents de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) – celui d'hier, écrit au vitriol, reprend ce que nous disons depuis longtemps – et du Haut Conseil des finances publiques (HCFP), je vais planter le décor que vous refusez de voir.

La conjoncture économique se détériore en 2025, comme depuis de nombreuses années. Les prévisions qui fondent l'élaboration du PLFSS sont erronées : 0,7 % de croissance

au lieu du 0,9 % attendu, c'est une stagnation négative. Vous me permettez de douter de la petite accélération prévue pour 2026, tant des faillites en cascade se profilent après les 80 000 de ces derniers mois. La masse salariale ne pourra donc pas augmenter comme prévu : c'est ce que M. Moscovici confirmait hier avec force.

Ces rapports indiquent aussi que le déficit est reparti à la hausse, avec 23 milliards d'euros en 2025 et 28,7 milliards en 2026, ce qui nous ramène à l'étiage des grands déficits de 2010 et 2019. Ces déficits sont nettement supérieurs aux 5,5 milliards prévus par la LFSS pour 2025 et se détériorent malgré l'affectation de 6,7 milliards, au prix de transferts incontrôlables et de multiples dispositifs capillotractés.

Quant aux dépenses, elles sont plus dynamiques que les recettes : on dira en bon français que nous dépensons plus que nos moyens ne nous le permettent. Les Français vieillissent et contractent des maladies chroniques coûteuses : en quarante ans, nous avons obtenu dix ans de vie supplémentaires en relative bonne santé. Les branches retraite, maladie et autonomie doivent payer ce gain à sa juste mesure.

S'agissant de ces trois points, vous voudriez nous faire croire que demain, ce sera mieux. Or c'est impossible, même à la faveur de la baisse de la natalité et de la faible revalorisation des retraites. Il ne faut pas oublier que la baisse des recettes sociales n'est contenue que par l'augmentation des taxes et impôts.

Pour piloter ces données inquiétantes, vous vous arc-butez sur l'Ondam, outil obsolète et inefficace au regard de son bilan sur trente ans : malgré les sommes invraisemblables effectivement déboursées, 50 % de nos Ehpad et de nos hôpitaux sont en déficit et la médecine de ville est un grand désert sur 87 % du territoire.

Aujourd'hui, nous nous apprêtons à voter une autorisation d'emprunt de 83 milliards pour l'Accoss. Avec 100 milliards à l'horizon 2030, elle portera autant de dettes que la Cades. Le covid a masqué les 56 milliards de déficit de 2010 et les 44 milliards de 2019, révélés *a posteriori*.

En trente ans, la Cades a remboursé 400 milliards mais il en reste encore 100 ! D'après la commission des comptes de la sécurité sociale, en l'état, les perspectives de remboursement sont lointaines. Ainsi, votre projet est bancal, approximatif et, selon nous, mensonger et insincère. Sur la forme, il n'est ni fait ni à faire : à vouloir en quelques semaines vous différencier du budget Bayrou, vous en avez fait un copier-coller mal fagoté, mal écrit, parfois incompréhensible, digne seulement d'être réécrit !

Sur le fond, c'est panique à bord ! Alors qu'il n'y a plus grand-chose à gratter ou à tondre, vous persistez à vouloir passer le rabot – en couches minces certes, tant nous sommes à l'os. Les retraités ont failli voir leurs pensions non revalorisées – nous nous réjouissons à cet égard des annonces du premier ministre. Les familles craignent pour leurs prestations. Les personnes en perte d'autonomie, âgées ou handicapées, ont les mêmes craintes, tant le financement de la cinquième branche est incertain – y compris l'avenir des soins palliatifs, dont on ne sait pas s'ils seront financés. Quant aux usagers de santé, ils sont pénalisés en permanence, à coups de doublement des franchises ou de déremboursements. Bientôt, les sommes prélevées sur un remboursement de médicament seront supérieures au prix du médicament lui-même !

Parallèlement, les prestataires de la branche autonomie comme les soignants, certes en délégation de service public, subissent des contraintes désormais insupportables. Les

pharmaciens sont obligés de compter sur des remises pour assurer leur activité ; ils commencent à licencier. Les forfaits techniques en imagerie médicale ou en onco-radiologie sont très faibles et fragilisent, par ricochet, les investissements et les innovations. Les laboratoires d'analyses ont depuis longtemps été phagocytés par les grands groupes. Résultat : 30 % des médecins diplômés n'exercent pas et la durée moyenne d'exercice d'une infirmière est de quatre ans. Tout cela fait disparaître des propositions qui auraient pu être intéressantes dans votre PLFSS, comme le congé de naissance.

Selon vous, en France, le reste à charge est le plus faible d'Europe.

Mme Stéphanie Rist, *ministre*. Du monde !

Mme Joëlle Mélin. À quel prix ? La flambée du prix des mutuelles de prévoyance et de santé, inabordable pour beaucoup, contraint à renoncer aux soins. De même que trop d'impôt tue l'impôt, trop de prélèvements ou de rabotages d'honoraires, associés aux aberrations des études médicales, conduisent aux déserts médicaux. Trop de prélèvements tue l'appareil productif des secteurs de la medtech et de l'innovation, pourtant si brillants dans notre pays. Nous disons non à toute taxe supplémentaire.

N'oublions pas qu'à cause des charges les plus lourdes d'Europe, le salaire médian, fixé à 2 026 euros net, dépasse d'à peine 400 euros le seuil de pauvreté tel qu'il est défini par le Bureau international du travail, soit 80 % du revenu médian. Quant au smic et aux minima sociaux, ils tournent, à 200 euros près, autour du seuil de pauvreté fixé par l'Insee à 60 % du revenu médian. Même à deux pour faire entrer l'équivalent du salaire qu'une seule personne gagnait il y a vingt ans, cela ne passe plus.

La spirale ne redeviendra vertueuse qu'avec la fin des accords de libre-échange européens et surtout avec la réindustrialisation, soutenue par un allègement des charges. Celle-ci permettra de revaloriser les salaires et contribuera ainsi à relancer la consommation. Notre modèle social, qui fait partie intégrante de notre identité nationale, ne redeviendra pas viable tant qu'il restera universel. Pour nos finances publiques si détériorées, pour la justice sociale si importante pour les Français, il est urgent d'instaurer le principe de priorité nationale.

Certaines prestations doivent être exclusivement réservées aux Français tandis que d'autres ne doivent être ouvertes aux étrangers qu'après cinq ans équivalent temps plein de travail sur notre sol. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Ces mesures de justice sont, vous le savez tous, plébiscitées par les Français – y compris, chers collègues de gauche, par vos électeurs ! (« *Eh oui !* » *sur les bancs du groupe RN.*)

Si la logique dépenses-recettes ne marche pas, même en tenant compte de la conjoncture, c'est qu'il y a un biais. Ce biais se situe dans la gestion des flux financiers – des 666 milliards, dont vous, mesdames et messieurs les ministres, avez la responsabilité, avec les directeurs de caisses. Oui, il faut contrôler les dépenses et les recettes, mais il faut aussi – il est grand temps – contrôler les flux financiers et la gestion interne de la sécurité sociale, ce qui n'a jamais été fait.

C'est pourquoi je saisis cette occasion pour vous indiquer que Marine Le Pen et le groupe Rassemblement national vont utiliser leur droit de tirage pour créer une commission d'enquête sur les comptes de la sécurité sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Avec la fermeté et l'opiniâtreté

que nécessite la situation hors de contrôle des comptes, nous nous ferons expliquer pourquoi la branche famille a perdu 16 milliards d'euros en trois ans, pourquoi les rapports de certification font état de près de 30 milliards de cotisations non recouvrées au 31 décembre 2024,...

M. Damien Maudet. La commission sur les comptes de campagne !

Mme Joëlle Mélin. ...pourquoi moins de 700 millions sont recouverts, sur les 10 milliards de fraudes identifiés depuis longtemps, pourquoi il est impossible de connaître les sommes réellement recouvrées auprès des pays étrangers dont nous soignons les ressortissants, et surtout combien coûte l'immigration, directement et indirectement, à notre pays !

Mme Élise Leboucher. Ah !

Plusieurs députés du groupe RN. Eh oui !

Mme Joëlle Mélin. Nous chercherons encore à savoir pourquoi les 150 milliards d'aides non contributives, indispensables pour nos concitoyens les plus précaires, sont soumises à si peu de contrôles et de conditions – est-il normal, comme me l'a indiqué à Moroni un haut fonctionnaire européen pour le développement, que 25 % du PIB des Comores soit alimenté par ces aides non contributives ? Et enfin, nous demanderons pourquoi toutes les caisses présentent un dysfonctionnement comptable et numérique majeur, auquel aucune entreprise industrielle ou de services ne survivrait.

Notre tâche pour obtenir la vérité des chiffres est colossale. Soyons sérieux : cette gabegie doit cesser – nous le devons bien aux Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Camille Galliard-Minier.

Mme Camille Galliard-Minier. Chaque année, à l'automne, le Parlement débat du budget de la sécurité sociale. Si le PLFSS pour l'année 2026 s'inscrit dans ce calendrier habituel, il n'a pourtant rien d'ordinaire. Son examen s'ouvre aujourd'hui dans un contexte inédit tant sur le plan politique qu'économique.

Il est inédit politiquement en raison de l'absence de groupe majoritaire dans notre assemblée, et parce que le gouvernement a pris l'engagement de ne pas recourir à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Rien n'est décidé, tout est à construire. Mesdames et messieurs les ministres, vous avez proposé un budget, nous allons débattre et nous voterons.

Il est inédit économiquement en raison du poids de la dette, qui nous contraint. La sécurité sociale fête cette année ses 80 ans. À l'heure où nous célébrons cet anniversaire, la Cour des comptes nous rappelle à une exigence, celle que la préservation de notre modèle social passe par l'adoption d'une trajectoire crédible de retour rapide des comptes sociaux vers l'équilibre, préalable à une opération de reprise de dette. C'est ainsi que se conclut le rapport qu'elle a rendu hier sur la situation financière de la sécurité sociale.

Nous sommes à un moment de vérité pour nos finances publiques. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon le rapport précité, le doublement du déficit de la sécurité sociale entre 2023 et 2025 atteste d'une perte de contrôle de la trajectoire des finances sociales. L'objectif de ce PLFSS est clair : ramener le déficit de 23 milliards en 2025 à 17,5 milliards en 2026. Nous sommes donc contraints de nous plier à une trajectoire de maîtrise des comptes publics, non pas pour satisfaire une discipline comptable, mais pour garantir que

chaque euro de la sécurité sociale serve les Français – leur santé, leur travail, leur vie quotidienne – plutôt que de nourrir la spirale de la dette.

Chaque année, des ressources sont mobilisées pour assurer le service de la dette et amortir les déficits accumulés ; chaque euro consacré au remboursement de la dette ou au paiement des charges d'intérêts est un euro en moins pour l'amélioration de l'accès aux soins, la prévention, la réduction des inégalités et la solidarité envers les plus fragiles.

La maîtrise des comptes publics est donc un devoir de justice sociale. C'est la condition pour que notre modèle de protection sociale demeure viable, équitable et digne. Mais ce PLFSS n'est pas un budget d'austérité : c'est un budget de responsabilité. Malgré les contraintes, il mobilise plus de 5 milliards d'euros supplémentaires pour la santé, la prévention et la solidarité. Oui, c'est un budget difficile, mais ce n'est pas un budget de renoncement. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la France a choisi de bâtir un système de protection universelle : couverture maladie généralisée, retraites, allocations familiales, sécurité sociale – un modèle de solidarité nationale fondé sur l'idée que chacune et chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. C'est bien !

Mme Camille Galliard-Minier. Ce modèle social, qui est l'un des piliers de notre pacte républicain, repose sur la conviction que la santé, le soin et la sécurité sociale ne sont pas des coûts accessoires mais des biens communs.

Malgré ses faiblesses, notre système de santé et de protection sociale est l'un des plus solides et des plus équitables d'Europe. La France demeure l'un des rares pays où l'accès aux soins est réellement universel : plus de 77 % des dépenses de santé sont prises en charge par la collectivité, contre 73 % en Allemagne, 65 % en Italie, et à peine 50 % en Espagne. Le reste à payer y est de loin le plus faible et la qualité des soins hospitaliers figure parmi les meilleurs du continent européen. La prévention vaccinale ainsi que la protection maternelle et infantile sont reconnues comme exemplaires. Ce modèle continue de garantir, grâce à la sécurité sociale, une solidarité entre les générations et entre les territoires – sans condition de statut, de fortune ou d'origine.

Ce système, souvent critiqué mais toujours envié, a tenu dans les tempêtes. Pendant la pandémie, lors des crises économiques, face aux réformes successives, il a tenu parce qu'il est l'héritage d'un choix moral et politique, celui de faire de la santé un droit, et non un privilège. Aujourd'hui, ce socle est mis à l'épreuve. Il nous appartient, collectivement, de le protéger – nous devons le faire évoluer, oui, mais sans le fragiliser.

Notre pays fait face à plusieurs défis majeurs. D'abord, le vieillissement de la population : le fait que nous vivions plus longtemps est une bonne nouvelle, mais cette réalité amène son lot de défis, en particulier l'augmentation des dépenses liées à la santé, à la dépendance et aux retraites. Ensuite, la baisse continue de la natalité fragilise notre équilibre démographique et social, et appelle des politiques plus fortes de soutien à la parentalité et à la petite enfance. Parmi les défis figurent également la progression des maladies chroniques, qui suppose de renforcer le suivi des soins à domicile, l'accroissement des besoins en prévention, l'aggravation des inégalités territoriales et sociales, notamment pour ce qui est de l'accès aux soins, la pression sur les ressources humaines et sur les structures de financement

– les hôpitaux, les professions de santé, tout comme la prise en charge ambulatoire, nécessitent d'être adaptés. Enfin, la durabilité financière n'est pas le moindre des défis que nous devons relever : si nous ne maîtrisons pas nos dépenses et si nous ne garantissons pas nos recettes, notre modèle social restera fragile.

M. Philippe Vigier. Très bien !

Mme Camille Galliard-Minier. Il convient donc de faire face à ce nouveau contexte et de rechercher ensemble un équilibre difficile mais nécessaire entre responsabilité et justice.

M. Philippe Vigier. Très bien !

Mme Camille Galliard-Minier. Le projet de loi comprend des avancées sociales réelles, qui traduisent la volonté d'allier justice et responsabilité budgétaire : le renforcement de la prévention car éviter que les personnes ne tombent malades, c'est préserver leur qualité de vie et leur autonomie, c'est aussi rompre avec une logique centrée sur le curatif, toujours plus coûteux ; l'accroissement de l'accès aux soins, en favorisant l'installation des jeunes médecins et des pharmaciens dans les territoires ruraux et dans les quartiers urbains les plus sensibles ; la lutte contre les rentes dans le système de santé, afin que les ressources ne soient pas captées par des logiques de rente mais concentrées sur l'intérêt des usagers et des professionnels ;...

M. Philippe Vigier. Excellent !

Mme Camille Galliard-Minier. ...l'optimisation du recouvrement des pensions alimentaires ; la création d'un congé de naissance, défendu depuis longtemps par le président de la République, et qui est un signe fort que notre société reconnaît l'importance des premiers jours de la vie et soutient les familles ; enfin, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite – l'égalité n'est pas une option mais une obligation.

Le débat que nous engageons aujourd'hui n'est pas un débat ordinaire. Le PLFSS pour l'année 2026 sera l'occasion d'un travail parlementaire inédit, exigeant et constructif. Tous les sujets pourront y être débattus, y compris la suspension de la réforme des retraites, désormais intégrée au texte par la lettre rectificative du gouvernement.

M. Hadrien Clouet, rapporteur. C'est un décalage !

Mme Camille Galliard-Minier. Ce sera l'occasion pour le groupe Ensemble pour la République de mettre en avant le travail réalisé pour un système universel de retraite, dont les bases ont été posées par la ministre de la santé, Stéphanie Rist, alors députée.

Le choix du débat par le gouvernement témoigne du respect qu'il a pour le Parlement : examiner, sans tabou ni exclusion, l'ensemble des dispositions du texte. Notre groupe a la volonté que cet exercice législatif soit un moment parlementaire dense, riche en échanges constructifs et utiles. Il portera haut ses valeurs et ses principes tout au long de ce débat : l'accès aux soins pour tous, le renforcement de la prévention, la fraternité et la solidarité entre les Français, la lutte contre les inégalités, le mérite et le travail.

La situation impose un effort collectif.

M. Jean-Pierre Vigier. Très bien !

Mme Camille Galliard-Minier. Nous voulons que cet effort soit acceptable et épargne les Françaises et les Français les plus modestes. Nous serons vigilants à ce qu'aucune mesure excessive ne fragilise la dynamique entrepreneuriale, qui est le moteur de notre économie et garantit nos emplois.

Nous proposerons des améliorations concrètes au projet gouvernemental, à commencer par la suppression de la hausse de 8 % des cotisations patronales sur les titres-restaurant, les chèques-vacances et les chèques cadeaux. Ces dispositifs sont en effet essentiels pour améliorer le pouvoir d'achat.

Nous préconiserons ensuite de maintenir les exonérations salariales dont bénéficient les apprentis, car soutenir l'apprentissage, c'est investir dans l'avenir. Il conviendrait également d'augmenter l'Ondam hospitalier pour donner davantage de moyens et accompagner nos hôpitaux et les professionnels qui y œuvrent chaque jour.

Nous prôtons également des solutions d'équilibre pour ce qui concerne l'utilisation du dossier médical partagé, en refusant de sanctionner financièrement les professionnels de santé, en travaillant à rendre le dispositif plus fonctionnel, lisible et en rejetant les pénalités contre les hôpitaux, même s'il sera nécessaire de déterminer des critères clairs et transparents d'efficacité et de pertinence des actes.

S'agissant des dépassements d'honoraires, nous refusons toute augmentation des tarifs, tout en soutenant les solutions pragmatiques avancées par nos collègues Jean-François Rousset et Yannick Monnet. Nous nous opposerons également à la diminution de la prestation de compensation du handicap et au changement de régime des personnes en affection de longue durée non exonérante.

M. Jérôme Guedj. Excellent !

Mme Camille Galliard-Minier. Enfin, nous proposerons des solutions pragmatiques, en particulier la distribution à l'unité de médicaments.

En conclusion, ce texte doit être à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Nous devons être solidaires, responsables et justes. Nous avons devant nous l'opportunité de construire un budget qui pose un acte politique fort, celui du choix de la solidarité, de la santé, de l'égalité, du travail bien rémunéré, de la prévention et de l'accès aux soins pour tous. Nous avons précisément la responsabilité de montrer que le choix est possible, que la maîtrise des finances n'implique pas la renonciation à nos valeurs et que la défense de la justice sociale n'est pas synonyme d'aveuglement budgétaire.

Mes chers collègues, pour le bien de notre pays et de nos concitoyens, c'est ensemble que nous débattons pour trouver des solutions à la hauteur des attentes de nos concitoyens, à la hauteur de nos valeurs républicaines, de solidarité et de responsabilité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR. – M. le rapporteur général et M. le président de la commission des affaires sociales applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Maudet.

M. Damien Maudet. Avant de commencer, je souhaite rendre hommage à Georges Guingouin, disparu il y a vingt ans, le 27 octobre 2005. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Premier maquisard de France, il fut fait compagnon de la Libération par le général de Gaulle. Libérateur de Limoges en 1944, il en devint le maire. De Saint-Gilles-les-Forêts jusqu'à la France tout entière, il restera un exemple pour la patrie et un maître à penser pour moi. Je veux adresser toutes mes pensées à ses camarades et à sa famille.

En 2004, le grand Georges écrit à propos de l'héritage du Conseil national de la Résistance et des attaques qu'il subit, notamment contre la sécurité sociale, que ce n'est pas en renonçant aux valeurs de solidarité que notre pays

répondra aux défis du monde. Malheureusement pour le CNR, nous avons dit adieu à ses créateurs et il ne reste là, sur ces bancs, que ses fossoyeurs. (*Mêmes mouvements.*)

L'hôpital nous coûte trop cher. Ce n'est pas moi qui le dis, mais M. le premier ministre, qui a profité d'un déplacement à Mâcon le 13 septembre pour nous déballer du Macron. Je le cite : « Il y a aussi des problèmes de finances publiques parce qu'on a décidé de remettre beaucoup d'argent dans l'hôpital ». Ce sont ses mots, sa pensée.

M. Hadrien Clouet, rapporteur. C'est scandaleux !

M. Damien Maudet. Pourtant chaque année, les budgets, rejetés par toutes les organisations syndicales, les directions ou les associations de patients, parce qu'ils sont bien en deçà des besoins, sont adoptés en force par 49.3 ! Chaque année, alors que les établissements de santé sont sous-financés, vous nous dites que l'hôpital est responsable de la dette, qu'il coûte trop cher ! Tant qu'à y être, le premier ministre aurait tout aussi bien pu tenir le même discours en Alsace, où une maternité a dû fermer plusieurs jours faute de personnel, à Mantes-la-Jolie, où il pleuvait dans l'hôpital, à Saint-Yrieix-la-Perche, où les urgences, là aussi, ont dû fermer la nuit. Il aurait pu aller où il voulait, puisque l'hôpital est partout à l'agonie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Confinés dans les chiffres, bien loin des réalités que vivent les soignants et dont souffrent les patients, que vivent les patients et dont souffrent les soignants, vous assénez que l'hôpital serait responsable de la dette. C'est à la fois faux et insultant.

Le principe est simple : la sécurité sociale est financée par les cotisations sociales. Mais depuis 2017, vous les avez tant diminuées que le trou à compenser a doublé. Par votre faute, 80 milliards manquent chaque année dans les caisses de la sécurité sociale. Une partie est compensée par le budget de l'État car vous redirigez les recettes de la TVA, dont s'acquittent tous les Français. Résultat : il manque de l'argent dans le budget de l'État ! C'est un cercle vicieux dont on ne sort pas. Pire, une partie des baisses de cotisations ne sont même pas compensées : le trou reste béant, il manque de l'argent, il manque des recettes, mais qu'à cela ne tienne, vous prétendez régler le problème en réduisant les dépenses de santé. Sur les 15 milliards de déficit de 2024, 5 milliards relèvent de votre responsabilité.

L'origine du problème des finances publiques n'est pas à chercher, contrairement à ce que prétend le premier ministre, du côté de l'hôpital, non plus que de celui des étrangers, mais à Matignon, Bercy et l'Élysée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Tout est question de choix. Le vôtre se résume dans un communiqué de presse commun à toutes les fédérations hospitalières, qui dénoncent un budget historiquement bas : 1,1 milliard manquera en 2026, soit l'équivalent de 20 000 postes d'infirmiers qui ne pourront pas être pourvus.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. On va le corriger !

M. Damien Maudet. Ce choix a des conséquences concrètes : celui d'imposer des choix aux autres ! Lila, aide-soignante en Ehpad, explique : « On doit faire des choix dans notre prise en charge : est-ce qu'on doit faire une toilette complète ou est-ce qu'on change les draps ? ». Elle ne devrait pas avoir à choisir. C'est aussi Tristan, à Limoges, qui doit choisir : « L'autre jour, j'ai un patient qui m'a demandé de l'accompagner aux toilettes. Je lui ai dit que je revenais dans cinq minutes, mais quand on a dix-neuf autres patients, les cinq minutes se transforment en trois heures et, quand vous repassez, le patient, il s'est fait dessus. » Mathieu, infirmier à l'hôpital en Normandie, avoue : « Fin de journée, j'étais fatigué. J'ai donné les traitements d'une patiente en

chambre double à sa voisine. Cela aurait pu être très grave. Avec ce rythme, les erreurs de travail, ça arrive très souvent. » Mais c'est comme ça : lui, il n'a pas le choix.

J'invite M. le premier ministre à partager son analyse sur le problème des finances publiques avec les professionnels de l'hôpital de Caen : en période de paix, sans pandémie, ils doivent compter sur leur réserve sanitaire, pour ne pas dire leur réserve humanitaire, faute de médecins et faute d'internes. Je partage avec vous le message d'un des soignants de cet hôpital : « S'il n'y a plus de docteur, c'est parce que les conditions de travail sont insoutenables. Si elles sont insoutenables, c'est parce qu'on manque de lits, de personnel, du fait d'un budget insuffisant par rapport aux besoins de la population. Il y a un grand risque de mort inattendue sur des brancards. »

Monsieur le premier ministre, changez de cap pour que l'hôpital sorte de ce cauchemar ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Guedj.

M. Jérôme Guedj. Avant de commencer mon propos, je voudrais que nous partagions ensemble l'excellente nouvelle que nous venons d'apprendre, et qui a été confirmée par le président de la République : la libération de Cécile Kohler et de Jacques Paris. Alors que leurs photographies sont exposées sur les grilles de la colonnade de l'Assemblée nationale, nous avons régulièrement, dans cet hémicycle, déploré leur situation et attendu avec impatience cet événement. Nous pouvons, au nom de l'ensemble de la représentation nationale, nous féliciter de cette excellente nouvelle et leur souhaiter un retour rapide parmi nous. (*Tous les députés se lèvent pour applaudir.*)

J'avais 1 000 idées à partager avec vous à l'occasion de l'ouverture de l'examen du budget de la sécurité sociale. En cette année du 80^e anniversaire de la sécurité sociale, à laquelle je suis si attaché, j'aurais voulu rappeler que nous sommes les héritiers de cette ambition folle, dans un pays ravagé au lendemain de la seconde guerre mondiale, de mettre la cohésion sociale au service de la cohésion nationale. Hélas, ce PLFSS n'est satisfaisant en aucun point mais nous avons décidé de jouer le jeu de son amélioration, de sa réécriture, de sa refondation.

Mme Justine Gruet. Ce n'est pas un jeu !

M. Jérôme Guedj. Nous souhaitons le faire en partant de l'enjeu principal, qui est celui de la crise du financement de la sécurité sociale. Dans l'excellent avis qu'elle a publié hier sur l'état des finances de la sécurité sociale, la Cour des comptes considère que l'enjeu auquel nous sommes confrontés est de parvenir à dégager des ressources pour éviter les mesures d'économie injustes retenues par facilité et paresse dans le texte initial. Je note à ce propos que vous semblez prêts à y consentir.

La Cour des comptes souligne que la sécurité sociale était à l'équilibre en 2019 – elle l'était en réalité dès la fin de 2017 –, et elle dresse la liste des déséquilibres qui se sont accumulés depuis cette date, conduisant à la situation que l'on connaît.

La première est l'application non financée du Ségur de la santé. Personne ne conteste la nécessité de consacrer 14 milliards d'euros à la hausse de la rémunération des soignants, mais encore eut-il fallu y affecter des recettes !

La deuxième raison tient à la perte de recettes du fait de l'augmentation du coût des niches sociales dans un objectif de gain de pouvoir d'achat et de la sous-compensation par l'État de l'augmentation des allègements généraux de cotisations sociales visant à favoriser l'emploi des moins qualifiés.

Résumons : 14 milliards d'euros non compensés pour le Ségur de la santé, 5,5 milliards d'euros non compensés d'allègements de TVA et 2,2 milliards d'euros non compensés de niches sociales. Sans ces trois éléments, la sécurité sociale ne serait pas en déficit.

Il est nécessaire de contrôler et de maîtriser les dépenses et nous y sommes prêts, mais à la condition que cela ne se fasse pas au détriment de la qualité des soins, n'augmente pas le reste à charge pour les patients et ne dégrade pas encore davantage le pouvoir d'achat des ménages. Il y a une marge d'efficacité dans l'ensemble des dépenses de la sécurité sociale, mais elle ne peut être mobilisée que si, en face, nous jouons sincèrement le jeu des recettes.

Bien sûr, je souhaite que nous puissions débattre des dépenses et de la suspension de la réforme des retraites que nous avons obtenue dans ce PLFSS, mais, pour cela, il faut que nous ayons d'abord volé...

M. Laurent Wauquiez. Lapsus révélateur !

M. Jérôme Guedj. ...d'abord voté le volet sur les recettes. Je préfère voter de bonnes recettes plutôt que de voler du pouvoir d'achat à nos concitoyens.

M. Jean-Luc Bourgeaux. Bien retombé !

M. Jérôme Guedj. Madame de Montchalin, j'ai toujours plaisir à échanger avec vous. Je vous pose la même question que cet après-midi, au cours de la séance de questions au gouvernement. Votre réponse sera déterminante pour la suite. Nous avons des propositions concernant la CSG sur le patrimoine, la CSG sur le capital, la fiscalité comportementale, les allègements généraux. Êtes-vous prête à soutenir des mesures de recettes qui préservent le pouvoir d'achat de nos concitoyens et à retirer le doublement des franchises, le gel des pensions ou la CSG sur les apprentis, autant de dispositions qui pénalisent l'ensemble de nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Sandrine Rousseau applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Justine Gruet.

Mme Justine Gruet. La sécurité sociale a 80 ans, quel bel âge pour un modèle qui a façonné notre pacte social, notre vivre ensemble et qui demeure l'un des plus beaux héritages de la Libération. Mais qui peut croire sincèrement qu'un modèle conçu pour la société d'hier soit encore pleinement adapté à celle d'aujourd'hui ?

Avec un déficit de 23 milliards prévu en 2025, l'enjeu de ce PLFSS pour 2026 est clair : assurer la pérennité de notre système social, sans trahir son esprit de justice ni son principe fondateur de solidarité entre les générations. Les enjeux qui s'ouvrent à nous sont importants, mais se doivent d'être traités en conscience et avec courage.

Le premier enjeu, à court terme, est de revenir à un déficit de l'ordre de 17,5 milliards dès 2026, tout en répondant aux attentes des Français. Nos concitoyens nous le demandent : réduire les dépenses injustes, mieux utiliser l'argent public et anticiper les bouleversements démographiques qui marquent notre pays.

Si nous laissons encore filer le déficit, c'est l'avenir même de la sécurité sociale que nous mettons en péril et, avec lui, c'est l'avenir de nos enfants que nous fragilisons. Ce cadre

financier s'applique aux cinq branches de notre système : la maladie, les retraites, la famille, les accidents du travail et les maladies professionnelles et la dépendance.

Pourtant, ces cinq branches ne sont pas financées de la même manière et le fonctionnement en silo montre aujourd'hui ses limites. Nous devons avoir le courage de repenser notre organisation, d'en finir avec la juxtaposition des dispositifs et des guichets, pour bâtir une sécurité sociale plus lisible, plus efficiente et mieux adaptée à la société de demain. Voilà le cap qui nécessiterait une programmation pluriannuelle – l'amendement que j'ai déposé pour avancer sur ce sujet a d'ailleurs été adopté en commission ; voilà le cap que nous devons collectivement fixer.

Dépenser mieux sans dépenser plus : pour y parvenir, tout commence par le travail, socle de notre solidarité nationale. (*M. Laurent Wauquiez applaudit.*) Car rappelons-le : c'est le travail qui finance en grande partie la sécurité sociale. Et tant que nous n'aurons pas replacé le travail au cœur de notre modèle social, tout le reste ne sera qu'artifice et rustine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. Thibault Bazin, *rapporteur général*. Elle a raison !

Mme Justine Gruet. Certes, tout ne se réglera pas avec ce texte, mais nous devons poser les bases. Si la France avait le même taux d'emploi que l'Allemagne, nous gagnerions 15 milliards de cotisations sociales supplémentaires et nous économiserions 5 milliards de prestations. Voilà un levier considérable, qui ne repose pas sur l'impôt mais sur la valeur du travail : celui qui travaille doit toujours avoir raison.

C'est pourquoi la droite républicaine continuera de faire de la revalorisation du travail sa priorité, face à l'assistantat et à la dépendance à l'aide publique. Nous proposons la création d'une aide sociale unique, plafonnée à 70 % du smic – une mesure que nous défendons depuis plusieurs années. Ce dispositif permettrait à la fois de simplifier le maquis des aides sociales et de lutter efficacement contre les trappes à inactivité. Chaque année, on nous répond que « cela prend du temps ». Mais si nous avons engagé cette réforme il y a deux ans, elle serait presque achevée aujourd'hui. On garde le social, on arrête l'assistantat. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

Nous proposons également d'étendre la défiscalisation des heures supplémentaires, pour libérer le travail et donner de l'air aux entreprises. Ce dispositif, déjà expérimenté, a fait ses preuves : il est juste, efficace et compatible avec notre cadre budgétaire. On valorise le travail, on arrête l'assistantat.

Enfin, défendre le travail, c'est aussi protéger ceux qui travaillent. Nous devons mieux prendre en compte les accidents du travail et les maladies professionnelles, en repensant notre rapport au travail, et en responsabilisant chacun des acteurs. Il s'agit de favoriser l'épanouissement au travail, tout en assurant une véritable politique de prévention, notamment en matière de pénibilité.

Nous devons réexaminer les critères d'indemnisation des arrêts maladie, en instaurant des jours de carence dynamiques, pour sanctionner les abus sans pénaliser les malades. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*) La lutte contre la fraude sera d'ailleurs au cœur de nos débats d'ici la fin de l'année et nous nous en félicitons.

Nous souhaitons également mieux encadrer les ruptures conventionnelles, afin qu'elles ne constituent plus un moyen de pression utilisé par les employeurs.

La réforme de l'aide médicale de l'État, au sein du PLF, doit également être engagée pour restaurer la justice sociale et mieux cibler l'effort collectif.

Mais notre responsabilité ne s'arrête pas là : elle nous impose aussi de regarder en face la question des retraites. Notre groupe a refusé que la suspension de la réforme des retraites soit financée par une hausse des mutuelles, qui aurait pénalisé les plus modestes, ou par une sous-indexation généralisée des pensions à partir de 2027.

Mais la réalité, mes chers collègues, finit toujours par nous rattraper : une réforme des retraites reste indispensable, non pour sanctionner, mais pour garantir une retraite digne à celles et ceux qui ont travaillé toute leur vie – une retraite adaptée aux attentes de la société actuelle. Les boomers n'ont de leçon à recevoir de personne, mais nous ne pouvons pas ignorer le vieillissement de la population qui bouleverse l'équilibre de notre système.

Dans le même esprit de responsabilité, nous demandons le contrôle systématique des retraites versées à l'étranger, pour éviter les paiements indus. (*Mêmes mouvements.*) Chaque euro doit être versé à bon droit, par respect pour les cotisants et pour l'équilibre collectif. Respectons ceux qui ont travaillé toute leur vie et assumons le courage de la vérité.

Assumer la vérité sur nos retraites, c'est aussi préparer la société au vieillissement qui vient. La situation des personnes âgées, tout comme celle des personnes en situation de handicap confrontées à la perte d'autonomie, constitue un combat permanent pour de nombreuses familles. Or notre système actuel est inégalitaire et fragmenté : les restes à charge demeurent lourds, les disparités territoriales criantes et la coordination entre acteurs insuffisante.

Nous devons décloisonner nos dispositifs, assurer la transversalité des parcours de vie et repenser le financement pour garantir à chacun et à chacune une prise en charge équitable, quel que soit son lieu de vie. C'est cela, la justice sociale concrète : l'égalité dans la dignité.

Cette exigence de respect du collectif vaut aussi pour notre système de santé. Faciliter l'accès aux soins dans nos territoires est une priorité pour la droite républicaine. Nous nous félicitons de l'adoption en commission de notre amendement protégeant les officines de proximité, en inscrivant dans la loi les plafonds de remise pour les pharmacies : 40 % pour les génériques, 20 % pour les biosimilaires. C'est une avancée importante pour nos territoires, où la pharmacie reste parfois le dernier maillon du lien social.

Mais notre système de santé souffre d'un excès de bureaucratie : les sigles se multiplient, les structures se superposent et les agences paraétatiques se sont transformées en forteresses administratives.

M. Laurent Wauquiez. Très juste !

M. Thibault Bazin, *rapporteur général*. Elle a raison !

Mme Justine Gruet. Il faut rationaliser et simplifier notre système de santé, et lui redonner de la souplesse. Il faut surtout replacer la prévention au cœur de notre politique de santé, plutôt que d'accumuler des taxes comportementales inefficaces : nous y veillerons. (*Mêmes mouvements.*)

Ne l'oublions pas : la cellule familiale, si essentielle aux yeux de notre famille politique, est le premier lieu de prévention, le premier rempart contre la solitude, la précarité et la maladie, la première source d'épanouissement. La santé de notre société passe évidemment par la vitalité de ses familles.

Nous plaidons pour le retour à l'universalité des allocations familiales au premier enfant. Elles ne doivent pas devenir un dispositif d'assistance conditionnée, mais demeurer au contraire un soutien inconditionnel aux parents, à ceux qui font le choix de la vie, de l'avenir et de la transmission.

Alors que la mortalité infantile augmente et que l'infertilité progresse, notre pays ne peut détourner le regard : ces signaux sont des alertes démographiques majeures sur lesquelles le PLFSS demeure silencieux, alors qu'elles constituent des défis fondamentaux pour notre avenir collectif.

Mme Émilie Bonnivard. Très bien !

Mme Justine Gruet. Oui au soutien des familles, non à l'assistanat ! La droite républicaine l'a dit clairement et le répète aujourd'hui : nous refuserons toute nouvelle taxe ou impôt, dans le pays le plus fiscalisé au monde. (*Mêmes mouvements.*) Pendant que d'autres cherchent toujours à créer de nouvelles contributions, sur les revenus du patrimoine, sur les boissons, sur les produits alimentaires, sur les complémentaires santé, nous faisons le choix du travail, de la responsabilité et de la rigueur.

Nous avons obtenu, en commission, plusieurs victoires importantes : la suppression de la taxe sur les complémentaires santé, qui aurait alourdi le reste à charge des patients, et la suppression du gel et de la désindexation des pensions de retraite ; la suppression de la cotisation patronale sur les avantages accordés par le comité social et économique (CSE), qui menaçait le pouvoir d'achat des salariés ; le lancement d'une expérimentation pour une allocation sociale unique et un revenu social de référence – réformes essentielles pour valoriser réellement celles et ceux qui travaillent.

Notre responsabilité ne consiste pas à céder à la facilité de la taxe, mais à engager la vraie maîtrise de la dépense publique, avec rigueur et bon sens, pour préserver ce que la France a de plus précieux : son modèle social. Un modèle peut-être trop généreux, mais essentiel à notre solidarité ; un modèle qu'il faut réformer pour le sauver, non pour l'abandonner par démagogie.

Nous devons repenser la sécurité sociale pour la rendre pérenne, durable et juste, fidèle à l'esprit de solidarité que nous devons transmettre aux générations futures ; fidèle au goût de l'effort et au mérite intimement lié à la valorisation du travail. Comme le rappelait Jacques Chirac, « une société s'approche de l'équilibre quand la sagesse des aînés nourrit la confiance des jeunes ». (*Mêmes mouvements.*)

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Très beau !

Mme Justine Gruet. C'est à cet équilibre que nous devons œuvrer, avec lucidité, courage et exigence. Dans les débats à venir, le groupe Droite républicaine tiendra la même ligne : pas de nouvelles taxes, diminution des dépenses injustes.

Permettez-moi enfin de saluer le travail acharné de notre rapporteur général pour éclairer nos débats en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et des commissions. – M. Jean-Carles Grelhier applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Je vais commencer par vous parler de notre collègue Sébastien Peytavie. Vous ne l'avez pas beaucoup vu ces dernières semaines : il a été hospitalisé et doit sortir de l'hôpital aujourd'hui. Il a besoin de soins infirmiers toutes les huit heures précises. Il habite en Dordogne, où se trouve sa circonscription – département rural dont 14 % de la population a plus de 75 ans et dont 20 % de la population vit de manière isolée.

Autant vous dire que le besoin de soins est grand et qu'infirmiers et infirmières doivent parcourir de nombreux kilomètres pour soigner au mieux la population. Dans ces conditions, aucun infirmier n'a pu s'engager à passer chez lui trois fois par jour, toutes les huit heures. Sébastien va donc revenir à l'Assemblée nationale pour y recevoir les soins : ici, ce sera possible. Il a la chance de pouvoir venir à Paris, mais peu de ses concitoyens ont la possibilité d'en faire de même.

Ce PLFSS est le moment du choix – en réalité, un véritable choix de société. Vous pouvez continuer à vous accrocher aux exonérations sur les salaires, vous plaçant ainsi dans la compétition internationale fondée sur la baisse des salaires et les gains de compétitivité. Vous n'y arriverez jamais vraiment, parce que vous mettez les salariés français en concurrence avec les salariés du monde entier et qu'il y aura toujours des salariés qui coûteront moins cher ailleurs.

La concentration des salaires autour du smic se poursuivra et de plus en plus de gens seront en difficulté. La suite est évidente : la France deviendra un pays d'emplois de faible qualification et de faible rémunération, dépendant d'une consommation de masse à bon marché : Shein a de beaux jours devant elle.

Évidemment, selon cette conception, les exonérations ne sont pas discutables : la seule solution est de réduire les dépenses dans le PLFSS. Quelles sont ces dépenses ? L'hôpital public, les remboursements de médicaments, les allocations, les arrêts de travail, les affections de longue durée, les retraites : tout cela, ce sont des dépenses.

On réduit ainsi chacune d'elles avec méthode, c'est pourquoi la situation en Dordogne va probablement s'aggraver rapidement. L'hôpital, comme celui de Caen, n'accueillera bientôt plus d'internes puis sera vite menacé de fermeture : il coûte trop cher. Le sentiment d'abandon grandira au fur et à mesure que les personnes devront parcourir des kilomètres pour se faire soigner et payer pour obtenir un médicament indispensable.

Vous renforcerez la métropolisation, dans les seuls espaces où demeure une offre dense de soins ; ailleurs, vous accélérerez la désertification, contribuant ainsi à court terme à la progression du Rassemblement national, dont le vote a pour premier ressort le sentiment d'abandon.

Production à bas coût et consommation de biens de mauvaise qualité – seuls produits que les bas salaires permettront d'acheter : le cercle vicieux se met en place. Ajoutez à cela des crédits à la consommation pour terminer le mois, des jeux à gratter et des paris sportifs pour alimenter l'espoir de devenir peut-être riche un jour, étant donné que l'école ne permettra plus le progrès social pour les classes populaires : telle est la société que vous préparez.

Je décris là tout le PLFSS et une partie du PLF : année blanche, gel des allocations, augmentation des franchises, diminution du remboursement des ALD, limitation des arrêts de travail et des primes d'activité pour les personnes handicapées, Ondam insuffisant et, surtout, maintien des exonérations. Les habitants de la Dordogne et, au-delà, les pauvres, les malades, les handicapés et les vieux n'auront qu'à se débrouiller. Pas grave : le coût du travail, lui, sera maîtrisé.

Pourtant, un autre projet est possible. Vous pouvez décider que la santé et la protection sociale sont prioritaires, parce qu'une population en bonne santé permet de diminuer à terme les dépenses de santé et de mieux travailler. Vous pourriez aussi vous dire que l'accès au soin est avant tout une question de dignité et de respect : je suis sûre que Sébastien Peytavie serait d'accord avec vous.

C'est notre projet. Nous pouvons augmenter le nombre de fonctionnaires qui travaillent dans les secteurs hospitaliers de la santé, de la vieillesse et du médico-social. Nous assurerons la gratuité, parce qu'en réalité, payer des soins ne responsabilise jamais personne, mais ne fait que retarder les prises en charge.

Les gens seront mieux soignés et les employeurs, du moins certains, surtout dans les grandes entreprises, verront le coût du travail progresser un peu. Ils verseront moins de dividendes mais les arrêts de travail seront moins longs, parce que tout le monde sera en meilleure santé. Pour monter en compétence, il faudra en parallèle investir dans l'école et l'université.

Ainsi, nous pourrions peut-être en finir avec la trappe à bas salaires, monter véritablement en compétence et en productivité. Nous miserions sur la qualité du travail et la valeur ainsi créée, et nous paierions mieux les fonctionnaires, parce qu'ils assurent un service essentiel. De cette manière, nous relancerions aussi la consommation, mais pas la même : une relance keynésienne par une consommation domestique de produits de qualité et de services performants.

Nous n'éviterons pas totalement le changement climatique mais, au moins, nous le retarderons un peu. Et surtout, nous ferons obstacle à la montée de l'extrême droite par un programme politique unique : la dignité pour tous.

Mme Justine Gruet. Ils ne sont pas là, ça ne doit pas les intéresser !

Mme Sandrine Rousseau. Les gens ne se sentiront plus autant broyés par une machine qu'ils ne contrôlent pas. Comme moi, vous pouvez aussi imaginer une société où la priorité serait de ralentir et de protéger ce qui nous est le plus précieux. Cela implique d'extraire du marché les biens et services essentiels, pour mieux les protéger : la santé, l'éducation et des innovations sociales comme la sécurité sociale alimentaire.

Les études et les recherches sont indispensables pour tester la résistance de notre modèle social à l'épreuve du réchauffement climatique, qui – parce qu'il produit des effets certains – causera une perte de productivité et une augmentation des dépenses publiques consécutives aux canicules, aux inondations et aux épidémies.

Dans ce modèle, l'idée est simple, bien que moins porteuse. Alors que sept limites planétaires sont déjà et définitivement dépassées, nous mettrions la priorité sur le calfeutrage soigneux des fenêtres, comme avant un avis de tempête. Pour prendre soin de nous et de ce qui est indispensable, nous nous protégerions au lieu de laisser les fenêtres grandes ouvertes. J'ai conscience de ne pas vous promettre le grand soir, mais c'est pourtant la seule solution pour garantir véritablement un avenir.

Il faudrait bien sûr partager le travail, diminuer ses heures. Nous pourrions sortir de l'hyperconsommation pour construire patiemment de l'hyper-lien social. Nous ne serions peut-être pas aussi compétitifs, mais c'est parce que, dans ce monde-là, il serait inutile de l'être. Nous serions en meilleure santé et, surtout, nous serions solidaires. Nous n'aurions pas peur, ou moins peur, de la tempête à venir.

Une chose est sûre, vous ne pouvez pas continuer le « en même temps ». Ce PLFSS est le moment du choix. Vous ne pouvez pas diminuer le coût du travail, dilapider l'argent public auprès des plus grandes entreprises et, en même temps, assurer les soins dans la ruralité, maintenir les hôpitaux.

Ce PLFSS trahit votre amour inconditionnel pour les comptes et les tableaux Excel. Suppression de l'abattement pour les retraités : hop, 1,2 milliard de plus. Gel des prestations sociales et des pensions de retraite, 2,5 milliards d'euros. Doublement des franchises, 2,3 milliards. Réforme des affections de longue durée, 700 millions. Diminution de la prime d'activité pour les personnes handicapées, cotisations sociales sur les apprentis, fin de certaines exonérations dans les territoires ultramarins... La liste est longue, mais nous avons passé Halloween et son théâtre des horreurs. Que ces euros soient pris sur les personnes malades, sur les personnes âgées, sur les familles monoparentales, sur les personnes handicapées, sur les invalides, sur les chômeurs, sur les bénéficiaires du RSA, sur les services publics de santé, tout cela n'a que peu d'importance à vos yeux : votre tableur est à l'équilibre, ouf, la France est sauvée !

Cette copie promet une vision, celle de la loi du plus fort, de la métropolisation accélérée et de l'abandon d'une partie de la France. Voilà pourquoi nous ne sommes pas venus à vos rendez-vous du mardi. Il n'est plus temps de palabrer, mais d'affirmer un choix ambitieux pour la France. À l'heure où d'aucuns en appellent aux valeurs avec des trémolos dans la voix, où ils évoquent du matin au soir la France éternelle, nous rappelons que la France se distingue des autres pays par un choix radical et ambitieux fait il y a quatre-vingts ans, qui consiste à mettre en commun une partie de notre richesse pour créer un véritable modèle social protecteur et réparateur. Elle est là, la fierté d'être français. Vous vous inquiétez souvent de Nicolas qui paie, mais notre fierté française, c'est plutôt Sébastien qui a accès aux soins. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.)*

Mme Danielle Simonnet. Bravo !

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra